



RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PREAMBULE

Ce rapport présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conforme au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution du budget métropolitain (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

1. comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
2. dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
3. prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions de tendance constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre Etablissement.

Ce document, au travers de ses annexes, éclaire plus largement sur la situation financière de l'Etablissement que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences (état de la dette, des participations et des délégations de service public entre autres) ou de ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE

I.	SYNTHESE : CE QU'IL FAUT RETENIR.....	6
II.	STRUCTURE ET REALISATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	10
A.	La structure du compte administratif 2021	10
B.	Les résultats et les réalisations du CA 2021	11
1.	Le résultat et les équilibres financiers 2021	11
a)	Les données d'exécution.....	11
b)	Les effets de la crise sanitaire	13
2.	Les taux de réalisation de l'exercice 2021	14
a)	Réalisation des crédits de fonctionnement :	15
b)	Réalisation des crédits d'investissement :	16
C.	La section de fonctionnement.....	17
1.	Les recettes réelles de fonctionnement (1 274,44 M€) :	19
a)	Les ressources fiscales (hors AC) et les dotations (924,22 M€)	19
b)	Les attributions de compensations de fonctionnement brutes reçues (102,56 M€)	29
c)	Le produit des forfaits de post-stationnement (FPS – 5,74 M€).....	30
d)	Les autres recettes de fonctionnement (241,93 M€)	31
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement (948,33 M€)	35
a)	Les charges de personnel (268,63 M€) :	36
b)	Les dépenses de redistribution (61,06 M€)	39
c)	Les dépenses de restitution (0,26 M€)	41
d)	Les charges à caractère général (419,80 M€)	42
e)	Les subventions versées aux autres organismes publics et privés (53,95 M€)	43
f)	Les contributions obligatoires et les autres dépenses de fonctionnement (127,83 M€)	46
D.	La section d'investissement	47
1.	Les dépenses d'investissement (636,37 M€).....	48
a)	Le programme d'équipement 2021	49
b)	Les autres dépenses d'investissement.....	59
c)	La gestion en autorisations de programme	61
2.	Les recettes d'investissement (423,41 M€).....	63
a)	Attributions de compensation d'investissement (ACI, 23,44 M€)	64
b)	Subventions et participations reçues (47,75 M€) :	64
c)	Taxes d'urbanisme (26,52 M€) :	65
d)	Fonds de compensation à la TVA (33,86 M€) :	65
e)	Autres recettes d'investissement (21,82 M€) :	65
E.	La dette au 31 décembre	66
a)	Evolution de l'encours et de la dette par habitant	66
b)	L'annuité de la dette consolidée.....	67
c)	La répartition de l'encours selon la charte Gissler :	68
d)	La capacité de désendettement.....	69
e)	Autres éléments statistiques	69

f)	La dette garantie	71
III.	LE BUDGET PRINCIPAL ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	72
a)	LE BUDGET PRINCIPAL.....	73
b)	LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	76
c)	LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	78
d)	LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILE	80
e)	LE BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	82
f)	LE BUDGET ANNEXE CREMATORIUM.....	84
g)	LA REGIE DES EQUIPEMENTS FLUVIAUX	85
h)	LA REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS	87
i)	LA REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE	88
j)	LA REGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	90
	LEXIQUE	92

Annexes

Préalable méthodologique

Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes budgétaires d'investissement et de fonctionnement. Il comprend des « **opérations réelles** », correspondant à des entrées et à des sorties de fonds, et des « **opérations d'ordre** », qui sont des écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

Les opérations d'ordre retracent des mouvements comptables entre les sections d'un budget, ou à l'intérieur de celles-ci, et sont le plus souvent imposées par la réglementation. Elles se présentent sous forme d'une double écriture en dépense et en recette, d'un montant équivalent.

Par ailleurs, il convient de **retraiter les flux internes entre le budget principal et les 15 budgets annexes de Bordeaux Métropole¹**, tels que des avances, des subventions d'équipement ou d'exploitation versées par le budget principal aux budgets annexes, des remboursements d'avance, des transferts de terrains...

Bien qu'ils s'apparentent à de simples « jeux d'écriture », ces opérations d'ordre et mouvements internes présentent un intérêt réel en termes de gestion. Elles favorisent la transparence et la lisibilité des comptes, la sincérité des résultats, participent à la vérité des coûts et à l'appréciation de la situation patrimoniale de la collectivité.

Les **mouvements internes et les opérations d'ordre**, dont le détail figure dans le « Journal des retraitements » joint en annexe 1, s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à un montant total qui ressort à 479 986 935,01 €.

C'est sur la base de ces dépenses et ces recettes réelles consolidées et retraitées que sont effectuées les analyses des principaux résultats en sections de fonctionnement et d'investissement, et des évolutions constatées en 2021.

¹ Les 15 budgets annexes sont : les budgets Déchets ménagers, Assainissement, Transports, Réseau de chaleur, Crématorium, SEPF, Caveaux, Lotissements, Z.A.C, ZAC du Tasta, ZAC des Quais de Floirac, Régies des restaurants, du SPANC, de l'Eau industrielle et des Equipements fluviaux.

I. SYNTHÈSE : CE QU'IL FAUT RETENIR

Ce compte administratif 2021 est à l'image de notre territoire et de notre projet ; portant tout à la fois encore les stigmates de la crise sanitaire mais aussi les prémices d'un rebond et des engagements du projet de transition et d'accompagnement pour plus de solidarité et de coopération porté par notre établissement.

Tout au long de l'année 2021, le contexte sanitaire s'est amélioré progressivement, mais les effets de la crise, aussi bien s'agissant des répercussions sociales qu'économiques, ont continué à impacter les habitants et acteurs de notre territoire.

C'est pourquoi la Métropole a poursuivi ses efforts d'accompagnement et s'est mobilisée en 2021 avec un budget, aussi important que celui développé en 2020, de **28,8 M€** de dépenses en fonctionnement.

Le **volet majeur consiste en 23,97 M€ de subventions versées aux entreprises et associations** et près de 11 700 structures (entreprises ou associations) ont pu être aidées sur l'exercice 2021.

Par ailleurs, **4 M€** sont directement liés à la mise en œuvre du **centre de vaccination au Parc des expositions de Bordeaux Lac** pour répondre le plus efficacement et largement possible aux attentes vaccinales.

L'année 2021 s'est toutefois distinguée de 2020 par la reconstitution des recettes qui retrouvent pour une grande partie d'entre elles quasiment leur niveau d'avant crise sanitaire. Cet essor permet à notre établissement de consolider son épargne et de renouer avec un taux d'épargne brute proche de ceux observés entre 2017 et 2019 (24,6% vs 25,3% en moyenne sur la période).

Cette épargne dynamique permet d'accompagner l'autre fait marquant de l'exercice écoulé à savoir la reprise de nos dépenses investissements. Ainsi **nos dépenses d'équipement propres s'accroissent de + 94 M€, soit une progression de +26% et pour l'ensemble des politiques publiques métropolitaines : nos dépenses d'investissement de 529 M€ dépassant même le niveau de réalisations moyen observé entre 2017 et 2019 de 527 M€.**

Les principaux indicateurs de l'exercice 2021 sont les suivants :

1. Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés :

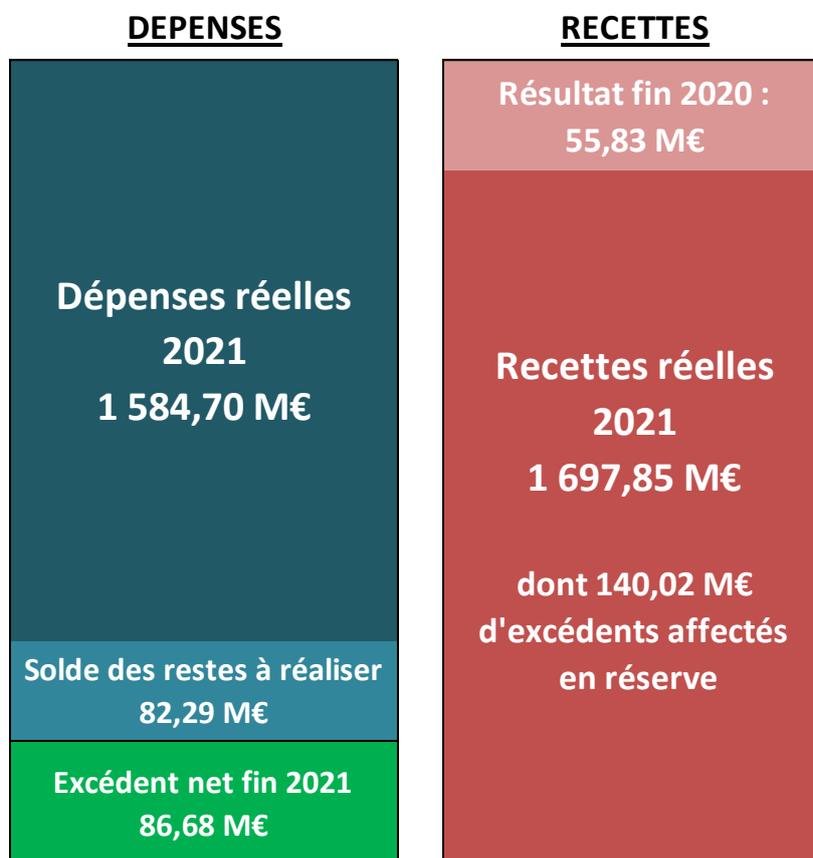
- Les **dépenses totales** s'élèvent à **1 584,70 M€ (+5,53 %)**, avec tout particulièrement des dépenses d'investissement (636,37 M€) en nette progression de +15,79 %, dont le programme d'équipement qui évolue à lui seul de +20,70 %. En revanche, les dépenses de fonctionnement (948,33 M€) se replient de -0,39 %.
- Les **recettes totales** atteignent **1 697,85 M€ (+2,34%)**, bénéficiant d'une dynamique des recettes fiscales indirectes (+5,45 %), des cessions d'actifs (+23,55 %) et du rebond des recettes de transport de voyageurs TBM (+28,28 %). A noter par ailleurs la valeur des recettes fiscales directes en régression de 123,16 M€ (-35,56 %), sous le double effet de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de l'abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels. Ces deux mouvements

ont néanmoins été compensés respectivement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée et par une allocation compensatrice (qui progressent de +12,20%).
Par ailleurs, **notre collectivité a moins emprunté** qu'en 2020 (- 80 M€, -38 %), ce qui influe aussi sur le niveau des recettes totales de l'exercice.

- Le niveau d'**épargne nette augmente significativement de 51,75 %** (227,48 M€) et la **capacité de désendettement** s'élève à 3,6 ans, en nette amélioration par rapport à 2020 (4,6 années) et très en deçà de celle anticipée lors des orientations budgétaires 2021 de 5,3 années.
2. S'agissant des budgets annexes, le Budget annexe des Transports requiert toujours une grande vigilance, malgré une hausse forte de son résultat net +137,14 % (7,04 M€ vs 2,97 M€ en 2020) au regard de ces ratios financiers et des engagements à venir, avec :
- le financement de la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel à racheter à l'issue de la délégation de service public (DSP) en 2023 ;
 - au regard des objectifs du schéma des mobilités et de l'ancienneté de notre réseau : un futur contrat de DSP très volontariste et des projets d'investissement conséquents, mobilisant des ressources importantes ;
 - un encours de dette (531,90 M€) qui progresse de +10,72 % sur 2021 ;
 - Et un remboursement d'ici 2030 de l'avance réalisée par l'Etat en 2020 (47 M€) pour compenser les pertes de recettes du fait de la crise sanitaire.

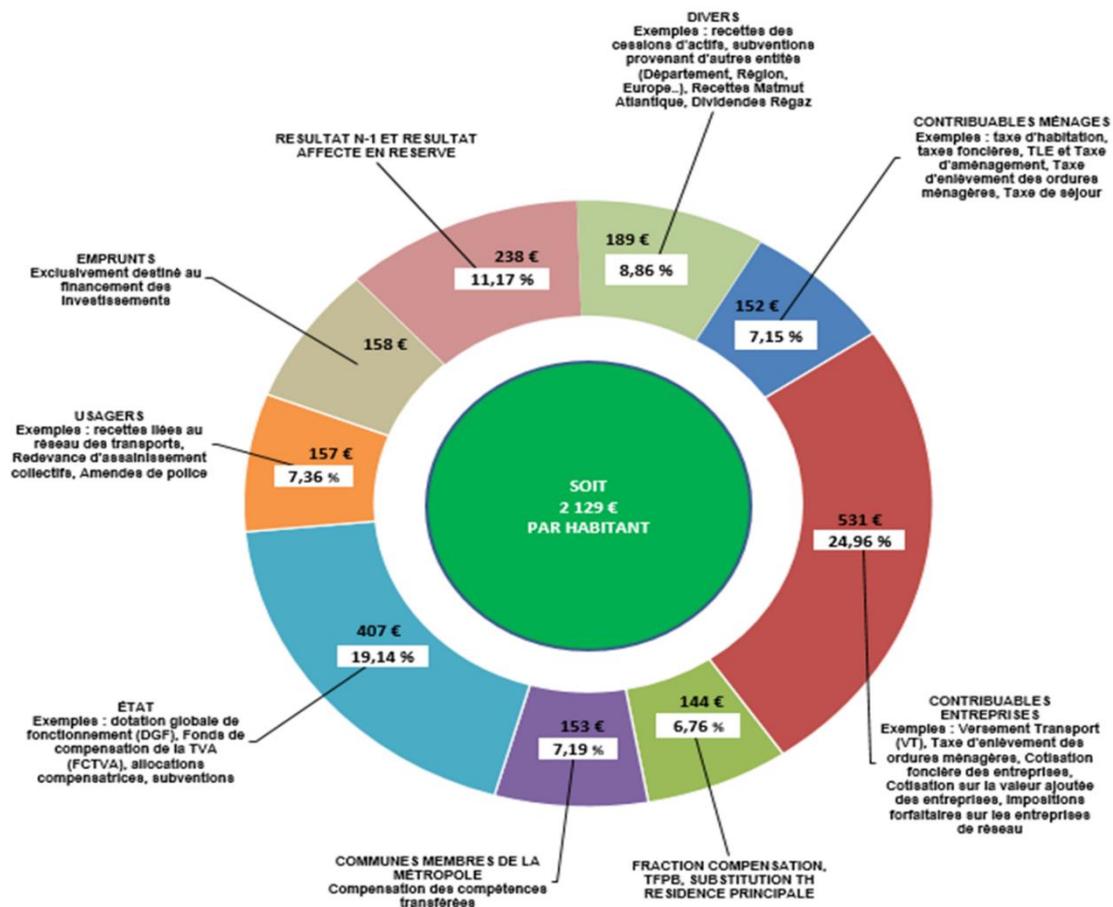
Equilibre du compte administratif 2021

Masses budgétaires et résultat 2021



D'où viennent les recettes 2021 ?

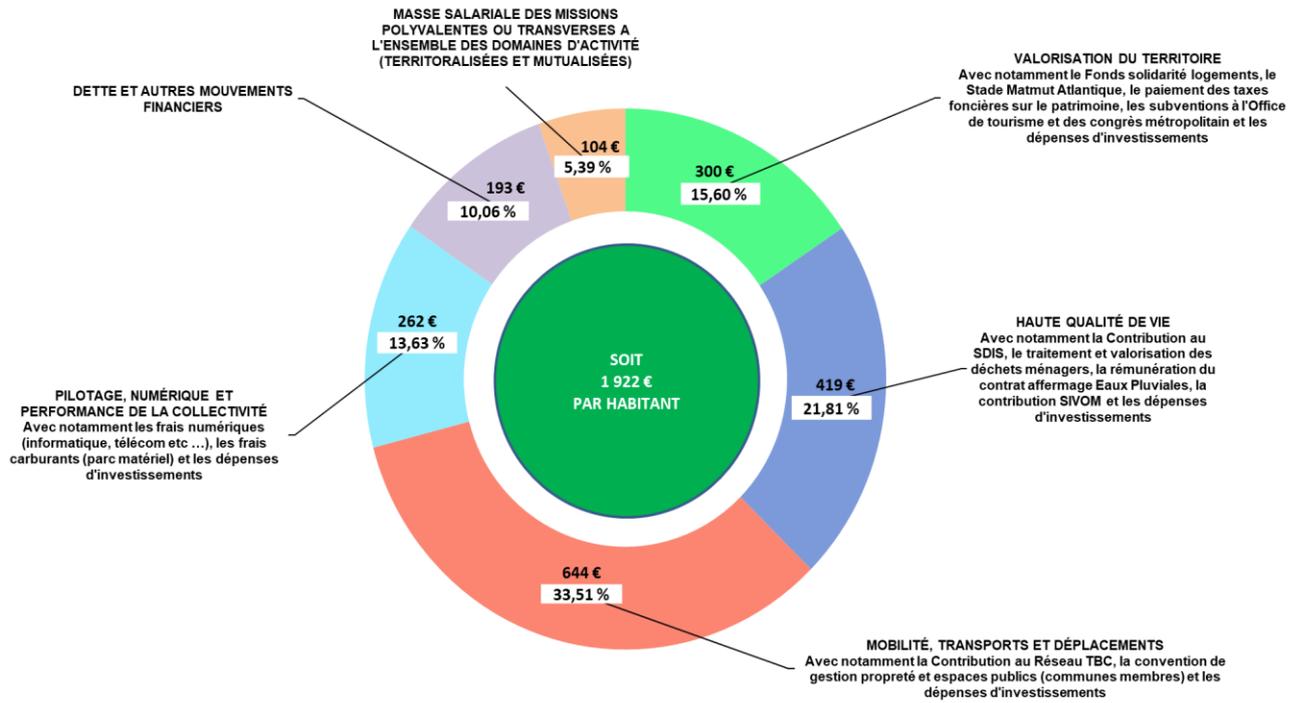
RÉPARTITION DES RECETTES 2021 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE fin 2021 soit 824 449 habitants

A quoi ont servi les dépenses 2021

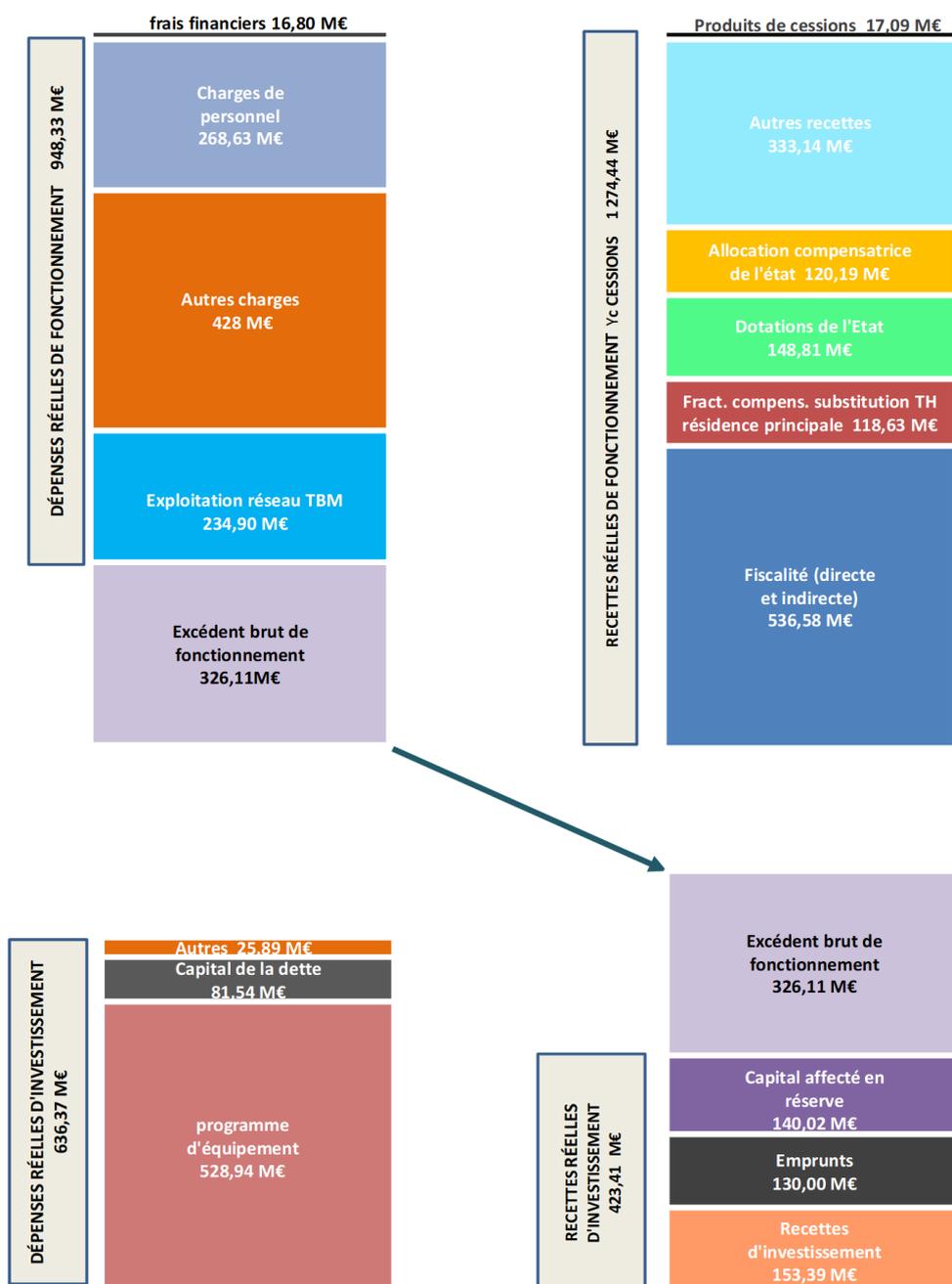
RÉPARTITION DES DEPENSES 2021 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE fin 2021 soit 824 449 habitants

II. STRUCTURE ET REALISATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A. La structure du compte administratif 2021



B. Les résultats et les réalisations du CA 2021

1. Le résultat et les équilibres financiers 2021

a) Les données d'exécution

	Etapes	En euros	réalisé 2020	réalisé 2021	Evolution
Fonctionnement	1	Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cessions	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	6,85%
	2	Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	934 930 215,95	931 533 007,43	-0,36%
	3 = 1-2	Epargne de gestion	241 791 700,78	325 814 295,10	34,75%
	4	frais financiers	17 150 782,81	16 799 188,81	-2,05%
	5=3-4	Epargne brute	224 640 917,97	309 015 106,29	37,56%
	6	Produits de cessions	13 834 323,08	17 092 556,05	23,55%
	7= (1+6) - (2+4)	Résultat annuel de fonctionnement	238 475 241,05	326 107 662,34	36,75%
Investissement	8	Remboursement en capital de la dette	74 734 453,25	81 535 306,43	9,10%
	9=5-8	Epargne nette	149 906 464,72	227 479 799,86	51,75%
	10	Dépenses d'investissement hors dette	474 871 561,27	554 831 220,38	16,84%
	11	Emprunts mobilisés	210 000 000,00	130 000 000,02	-38,10%
	12	Recettes d'investissement hors emprunts	158 412 223,80	153 387 944,48	-3,17%
	13	Résultat affecté en réserves (1068)	100 107 984,57	140 019 929,30	39,87%
	14 = (11+12+13) - (8+10)	Résultat annuel d'investissement	-81 085 806,15	-212 958 653,01	162,63%
15	Résultat global de clôture fin d' exercice précédent	38 455 680,27	55 825 185,87	45,17%	
16 = 7+14+15	Résultat brut de clôture	195 845 115,17	168 974 195,20	-13,72%	
17	Solde des restes à réaliser (crédits reportés sur exercice suivant)	116 061 503,96	82 290 979,08	-29,10%	
18 = 16 -17	Résultat net de clôture	79 783 611,21	86 683 216,12	8,65%	
Encours de dette au 31 décembre			1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	9,38%
Capacité de désendettement (en années)			4,56	3,63	-20,49%

Sous l'effet la nette reprise des dépenses d'investissement (+16,84 %) et d'un moindre recours à l'emprunt (**130 M€** contre 210 M€ l'année précédente), le fort déficit en section d'investissement de -212,96 M€ (contre -81,06 M€ en 2020) impacte tout de même le **résultat brut de clôture qui se contracte de -13,72 % pour un montant à 168,97 M€**. Cette baisse doit toutefois être fortement relativisée au regard de l'évolution de l'épargne nette qui progresse de près de 52% sous l'effet de la hausse de 326,11 M€ de l'excédent annuel de fonctionnement et d'un financement moins onéreux de nos investissements.

Après prise en compte des restes à réaliser², **le résultat net de clôture de l'exercice 2021 ressort, tous budgets confondus, à 86,68 M€**, en progression de +8,65 % par rapport au résultat net fin 2020 (79,78 M€).

Le solde des restes à réaliser à financer fin 2021 s'élève à **82,29 M€**, tel que :

Restes à réaliser fin 2021	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (1)-(2)
Section de fonctionnement	23 479 080	0	23 479 080
Section d'investissement	141 262 401	82 450 501	58 811 899
TOTAL	164 741 481	82 450 501	82 290 979

En dépenses de fonctionnement, 23,48 M€ sont reportés sur l'exercice 2021, notamment les crédits affectés à des subventions que notre établissement s'est engagé à verser, soit 10,88 M€, ainsi que les dépenses d'aménagement des ZAC et lotissements comptabilisés en stock non réalisées en 2021 à hauteur de 8,08 M€.

Les **141,26 M€ de dépenses d'investissement restant à réaliser**, soit 26,42 M€ en moins qu'en 2020, comprennent principalement 30,34 M€ de subventions d'équipement à verser, 44 M€ de travaux réalisés pour le compte de tiers et qui donneront lieu à refacturation, 18,40 M€ d'avances remboursables à verser sur des opérations d'aménagement, 27,50 M€ de travaux, 6 M€ d'immobilisations corporelles (terrains, constructions, matériel etc.), 6,39 M€ d'études.

Les **restes à réaliser de recettes d'investissement s'élèvent à 82,45 M€** fin 2021, avec 2,41 M€ supplémentaire par rapport à l'année passée. Il s'agit essentiellement de 20,20 M€ d'avances à récupérer auprès de tiers (comme la SPL La Fab par exemple), 47,78 M€ de recettes de travaux effectués pour le compte des communes notamment, 3,77 M€ de subventions d'équipement à recevoir concernant tout particulièrement la construction du Groupe scolaire Hortense de la ZAC Bastide Niel.

A noter que ces restes à réaliser n'intègrent aucun report d'emprunts.

Le résultat net consolidé de Bordeaux Métropole fin 2021, soit 86,68 M€, intègre des situations très diverses selon les entités financières :

² restes engagés fin 2021 dont les crédits seront reportés en 2022

en euros	Résultat brut fin 2021	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2021	rappel résultat net 2020
Budget principal	79 042 133,49	137 363 762,23	70 738 342,00	12 416 713,26	14 619 684,03
Budget Transport	10 850 715,22	4 826 177,11	1 012 886,67	7 037 424,78	2 967 652,93
Budget Assainissement	27 850 076,87	4 183 858,37	0,00	23 666 218,50	27 785 557,36
Budget déchets ménagers	41 706 781,87	4 139 734,84	0,00	37 567 047,03	28 060 317,08
Budget annexe Réseau de chaleur	872 895,15	725 137,36	0,00	147 757,79	1 361 514,33
Autres budgets *	8 651 592,60	13 502 810,65	10 699 272,81	5 848 054,76	4 988 885,48
TOTAL	168 974 195,20	164 741 480,56	82 450 501,48	86 683 216,12	79 783 611,21

* Autres budgets = budgets Crématorium, SEPF, Caveaux, Lotissements, Z.A.C, ZAC du Tasta, ZAC des Quais de Floirac, régies des restaurants, du SPANC, de l'Eau industrielle et des Equipements fluviaux.

La baisse du **résultat net du budget principal (-15,07 %)** s'explique notamment par une mobilisation plus réduite d'emprunt (82 M€ contre 150 M€ en 2020) dans un contexte de reprise des dépenses d'équipements (+16,56%) avec la fin progressive de la crise sanitaire. Il en va de même du **budget assainissement** qui voit ses dépenses d'équipement progresser de 46% en mobilisant ses réserves. La progression significative du résultat du budget des transports doit être relativiser puisqu'il est affecté au financement du rachat des valeurs nettes comptables à l'issue de la présente délégation de service public (17,5 M€ dont 8,8 M€ déjà provisionnés).

L'encours de dette au 31/12/2021 atteint **1 121,15 M€**, il a augmenté de 26,01 % en 3 ans (1 025,03 M€ fin 2020 et 889,76 M€ fin 2019). Ce sont au total 600 M€ d'emprunts mobilisés au cours de ces trois dernières années pour financer le programme d'équipement.

La **capacité de désendettement** se situe fin 2021 à **3,63 années**, pour 4,56 années en 2020, 2,93 années en 2019 et 2,29 années en 2018. Après s'être dégradée au cours des dernières années, celle-ci s'est améliorée en 2021, ce qui lui permet de rester à un niveau très acceptable.

b) Les effets de la crise sanitaire

Depuis mars 2020, la Métropole fait face à une situation inédite de crise sanitaire, sans précédent, qui a bouleversé le fonctionnement et l'organisation tant des acteurs économiques, associatifs que des résidents et usagers métropolitains.

Tout au long de l'année 2021, le contexte sanitaire s'est amélioré progressivement, mais les effets de la crise, aussi bien s'agissant des répercussions sociales qu'économiques, ont continué à impacter les habitants et acteurs de notre territoire.

C'est pourquoi la Métropole a poursuivi ses efforts d'accompagnement et s'est mobilisée en 2021 avec un budget, aussi important que celui développé en 2020, de **28,8 M€** de dépenses en fonctionnement.

Le **volet majeur consiste en 23,97 M€ de subventions versées aux entreprises et associations** (dans le cadre du plan de soutien à l'économie de proximité puis du plan de relance métropolitain y compris la subvention complémentaire à l'OTCBM 0,35 M€ et 0,17 M€ de subventions en soutien aux

acteurs culturels) afin de sauvegarder les emplois et la valeur ajoutée créée sur notre territoire. Environ 11 700 structures (entreprises ou associations) ont pu être aidées sur l'exercice 2021.

De plus, **dans le cadre du soutien à l'économie et l'offre culturelles** qui visait d'une part à contribuer à la poursuite de la production et de la création artistique et d'autre part à soutenir la diffusion pour assurer le maintien d'une offre culturelle aux publics, une enveloppe **0,77 M€** a été allouée comme suit : 230 000 € de soutien supplémentaire aux manifestations culturelles des territoires ; 150 k€ pour renforcer l'offre de rdv artistiques de l'Eté métropolitain 2021 ; 400 k€ en soutien à la filière cinéma : opération Tous au cinéma ! en avril 2022 (AMI lancé et engagements contractualisés en 2021). En ajoutant les subventions aux acteurs culturels c'est donc 1 M€ qui a été engagé pour soutenir ce secteur.

Par ailleurs, **2,88 M€ de charges sont directement liées à la gestion de la crise COVID-19**, et notamment celles de la location pour l'installation du **centre de vaccination au Parc des expositions de Bordeaux Lac**, pour 2,2 M€, ainsi que l'achat de fournitures d'entretien, de petit équipement (comme du gel, des masques, des lunettes, des séparateurs en plexiglass, etc), des frais de télécommunications et de nettoyage à hauteur de 0,67 M€.

En outre, ce contexte exceptionnel a nécessité de mobiliser **des moyens humains dédiés** pour mettre en œuvre ce mégacentre de vaccination soit **1,17 M€ supplémentaires** (dont +1 M€ de rémunérations de personnels temporaires).

A l'inverse, la **reprise progressive des activités au sein de la Métropole a eu un effet positif sur les recettes de l'établissement**. Notamment le secteur des transports en commun a enregistré un rebond des recettes tarifaires TBM (74,4 M€) qui enregistrent +16,41 M€ supplémentaires entre 2020 et 2021 (même si les recettes 2019 (83 M€) ne sont pas encore retrouvées), et sur le secteur touristique avec la taxe de séjour métropolitaine de nouveau en progression (5,61 M€ et +68% par rapport à 2020) avec la reprise des activités tant de tourisme d'affaires et que de loisirs.

Il convient de souligner que du point de vue des autres recettes fiscales, au regard des modalités de collecte et reversement, les effets de la crise impactent le produit 2022 même si, au regard des notifications reçues au 1^{er} trimestre, les pertes devraient être moindres qu'anticipées lors de la préparation du Budget. **Ainsi la perte d'impôts économiques de -10 M€ chiffrées au Budget 2022 se réduirait à -4,4 M€** (+4,6 M€ de contribution foncière des entreprises (CFE) et +1 M€ de contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)) et sans intégrer la hausse de compensation CFE de +1,7 M€ ; sachant que le versement mobilité avait quant à lui retrouvé son dynamisme dès 2021, +11 M€ soit +5,8%. Ces améliorations, notamment s'agissant des entreprises disposant des plus petits chiffres d'affaires (inférieur à 500 K€), forment probablement un **effet bénéfique immédiat des plans de soutien développés** par l'ensemble des acteurs publics Etat, Région Nouvelle-Aquitaine et notre établissement donc **pour assurer la solidité du tissu économique et lui permettre de rebondir au mieux**.

2. Les taux de réalisation de l'exercice 2021

Le taux de réalisation permet de mesurer le niveau d'exécution des crédits prévus sur l'exercice, comprenant les crédits ouverts au budget primitif et aux décisions modificatives, ainsi que les crédits non consommés reportés de l'exercice précédent. Il a été déterminé tous budgets confondus, hors crédits de dépenses et de recettes entre budgets.

a) **Réalisation des crédits de fonctionnement :**

Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	Prévu 2021 (1)	Réalisé 2021 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2022 (4)	Taux de réalisation 2020
Charges de personnel	271,21	268,63	99,05%	0,00	98,92%
Prélèvements et reversements de fiscalité	61,69	61,32	99,40%	0,00	99,33%
Charges à caractère général	475,82	419,80	88,23%	11,10	92,73%
Subventions versées	71,14	53,95	75,84%	10,88	66,58%
Autres dépenses hors intérêts	134,82	127,83	94,81%	1,50	94,05%
S/T dépenses hors frais financiers	1 014,68	931,53	91,81%	23,48	93,43%
Interêts de la dette	17,08	16,80	98,35%	0,00	98,63%
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 031,76	948,33	91,91%	23,48	93,52%

Sur une prévision totale de 1 031,76 M€ de crédits ouverts en 2021, le taux de réalisation des **dépenses de fonctionnement** ressort à **91,91 %**, en diminution de 1,6 points par rapport à 2020.

Cette baisse provient principalement de l'évolution des charges à caractère général, avec une baisse du taux de réalisation de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Cela peut s'expliquer par un exercice 2020 qui avait été impacté exceptionnellement par l'achat des masques et des matériels de protection et nettoyage pour les services 9,4 M€ d'une part et d'autre part du fait que le contexte 2021 n'a pas permis de retrouver tout à fait le niveau d'activité anticipé lors de l'élaboration du budget (ainsi on note un décalage des prestations avec des reports en hausse de 3 M€).

Le taux d'exécution des subventions versées peut sembler faible (75,84 %) ; néanmoins ce taux provient du décalage tout début 2022 du reversement du dernier pacte à la ville de Bègles dans le cadre du transfert de la compétence concession électricité (1 M€). Sur ces versements qui représentent **53,95 M€ (+14,86 M€ par rapport à 2020)**, leur taux de réalisation a ainsi augmenté à **75,84 %**, soit **une hausse de 9 %** (66,58 % en 2020). Cela provient notamment de l'exécution du **plan de soutien à l'économie de proximité**, qui avec le versement de **23,98 M€** a permis d'accompagner les diverses filières et activités conformément au plan de relance métropolitain. En outre, une partie des crédits budgétés ont fait l'objet de report dans l'attente de leur décaissement à compter de janvier 2022. Parmi ces reports, se trouve 1,72 M€ concernés par le plan de relance métropolitain et 1,57 M€ d'offre touristique avec l'office de tourisme et les congrès métropolitains. Il convient de souligner, symétriquement à l'amélioration du taux d'exécution, la baisse des subventions reportées sur 2022, 10,88 M€ pour 18,09 M€ en 2020.

Recettes réelles de fonctionnement En millions d'euros	Prévu 2021 (1)	Réalisé 2021 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2022 (4)	Taux de réalisation 2020
Fiscalité (directe et indirecte)	533,28	536,57	100,62%	0,00	100,76%
Dotations de l'Etat (DGF et DGD et autres)	148,55	148,81	100,18%	0,00	100,00%
Fraction compensation, TFPB, substitution TH rés	118,33	118,63	100,26%	0,00	0,00%
Allocations compensatrices de l'état	120,19	120,19	100,00%	0,00	100,00%
Autres recettes de fonctionnement (hors cession)	338,16	333,13	98,51%	0,00	99,49%
S/T recettes hors cessions	1 258,51	1 257,34	99,91%	0,00	100,30%
Produits de cessions (compte 775)	15,03	17,09	113,72%	0,00	152,53%
Total recettes réelles de fonctionnement	1 273,54	1 274,43	100,07%	0,00	100,70%

Concernant les **recettes de fonctionnement**, leur taux de réalisation hors produits de cessions (99,91 %) se contractent légèrement, (100,30 % 96,08 % en 2020). Les « autres recettes de fonctionnement » connaissent une faible diminution au cours de 2021, à peine d'un point, ce qui impacte peu le taux final de réalisation. Avec une crise pandémique en recul, les recettes d'exploitation notamment liées au réseau TBM connaissent une amélioration significative de près de 28,28 % par rapport à 2020.

b) Réalisation des crédits d'investissement :

Dépenses réelles d'investissement En millions d'euros	Prévu 2021 (1)	Réalisé 2021 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2022 (4)	Taux de réalisation 2020
Dépenses d'équipement propres	676,60	454,32	67,15%	39,89	66,39%
Subventions d'équipement versées	132,87	74,62	56,16%	30,34	61,66%
S/T programme d'équipements	809,47	528,94	65,34%	70,23	65,50%
Autres dépenses d'investissement	99,68	25,89	25,98%	55,39	38,76%
S/T dépenses hors dette	909,15	554,83	61,03%	125,62	62,19%
Remboursement en capital de la dette	86,48	81,54	94,28%	4,95	93,77%
Total dépenses réelles d'investissement	995,63	636,37	63,92%	130,56	65,18%

Hors remboursement en capital de l'emprunt, le taux de réalisation des **dépenses d'investissement** est en légère baisse à **61,03 %**, (62,19 % en 2020), même si nos dépenses d'équipement propres progressent significativement (+26% et + 94 M€) attestant un début de rattrapage des opérations qui avait entraîné des reports de facturation sur l'année 2021 et suivants, dans le cadre de la pandémie (COVID19). A contrario, les appels de contribution de nos partenaires n'ont pas connu de rebond après le faible de taux de 2020 puisque le taux de réalisation des subventions d'équipement est encore en diminution à 56,16 % (-3,25 M€ en valeur).

Enfin, les autres dépenses d'investissement qui regroupent les opérations pour compte de tiers, les avances et participations financières présentent toujours un profil atypique dans la mesure où elles ne se prêtent pas à la gestion en autorisation de programme et les inscriptions sont réalisées pour le montant total du besoin à financer (néanmoins ces opérations sont très majoritairement couvertes pas des inscriptions en recettes d'un montant équivalent).

Réalisation du programme d'équipement 2021 par politique :

Programme d'équipement par politique	Taux de réalisation 2021	Rappel taux 2020
Mobilité, transports et déplacements (dont voirie, ouvrages, espaces publics, transports en commun...)	73,75%	74,18%
Valorisation du Territoire (aménagement, urbanisme, foncier, habitat, enseignement supérieur...)	57,30%	58,47%
Haute qualité de vie (eau et assainissement, déchets ménagers, espaces verts...)	68,02%	60,04%
Pilotage, numérique et performance de la collectivité (système d'information et numérique, bâtiments, besoins propres...)	58,42%	72,36%
TOTAL	65,34%	65,50%

Recettes réelles d'investissement En millions d'euros	Prévu 2021 (1)	Réalisé 2021 (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	reports sur 2022 (4)	Taux de réalisation 2020
ACI reçue des communes	23,44	23,44	100,00%	0,00	100,00%
Subventions et autres participations reçues	65,03	47,75	73,42%	3,77	34,16%
Autres recettes hors emprunts	172,41	82,20	47,68%	67,97	54,68%
S/T recettes hors emprunts et résultat affecté	260,88	153,39	58,80%	71,74	54,79%
Emprunts et refinancement de dette	338,29	130,00	38,43%	0,01	62,96%
Total recettes réelles d'investissement	599,17	283,39	47,30%	71,75	59,17%

Les **recettes d'investissement hors emprunt et affectation du résultat en réserve** (compte 1068), ont été réalisées à **58,80 %**, en progression de **+4 %**. Les subventions, qui n'ont pas été encaissées, ont donné lieu à report de crédits sur 2022 (3,77 M€) tout comme les comptes d'avance en attente de remboursement selon le calendrier conventionné (20,20 M€).

C. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de Bordeaux Métropole, tous budgets confondus (frais de personnel, fournitures, prestations de service, frais de maintenance et entretien, subventions accordées, intérêts de la dette...). Elles sont financées par les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, ou encore par les usagers des services publics.



1. Les recettes réelles de fonctionnement (1 274,44 M€) :

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT En millions d'euros	2020	2021	Evolution 2020/ 2021	Part relative (2021)
Contributions directes	346,31	223,15	-35,56%	17,51%
Fiscalité indirecte	297,23	313,43	5,45%	24,59%
- Versement transport et compensations	190,79	202,70	6,24%	15,91%
- Taxe d'enlèvement ordures ménagères	102,03	104,17	2,10%	8,17%
- Autres impôts et taxes	4,41	6,57	48,98%	0,52%
Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence principale		118,63	-	9,31%
Dotations de l'Etat (DGF et DGD et autres)	150,45	148,81	-1,09%	11,68%
Etat : Allocations compensatrices	107,12	120,19	12,20%	9,43%
Attributions de compensation reçues	101,64	102,56	0,91%	8,05%
Autres recettes de fonctionnement (hors cessions)	170,25	184,09	8,13%	14,44%
- Recettes transport de voyageurs (TBM)	58,03	74,44	28,28%	5,84%
- Redevance assainissement	26,40	23,04	-12,73%	1,81%
- Autres recettes	85,82	86,61	0,92%	6,80%
Sous total recettes (hors cessions d'actif et reprises de provisions)	1 173,00	1 210,86	3,23%	95,01%
Cessions d'actif	13,83	17,09	23,57%	1,34%
Reprises de provisions	3,71	46,49	1153,10%	3,65%
Total recettes réelles de fonctionnement	1 190,54	1 274,44	7,05%	100,00%

Hors cessions d'actif (17,09 M€) et hors reprises de provisions (46,49 M€)³, elles s'élèvent à 1 210,86 M€ en hausse de **+3,23 %** (1 173 M€ en 2020). Après la légère baisse enregistrée en 2020, ces recettes dépassent le niveau avant crise sanitaire (1 184 M€), portées essentiellement par le rebond des recettes transport de voyageurs TBM, les ressources fiscales consolidées.

a) Les ressources fiscales (hors AC) et les dotations (924,22 M€)

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, la fraction de TVA (en remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales - THrp), la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'Etat ainsi que la fiscalité affectée.

Les contributions directes proviennent de la **fiscalité dite « économique »**, perçue sur les entreprises, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), et la **fiscalité dite « ménages »** perçue essentiellement sur les particuliers avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TA-TFPNB).

A compter de 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit une fraction de TVA nationale. Cette fraction de TVA versée en 2021 correspond au produit de THrp 2020 de Bordeaux Métropole (y compris les rôles supplémentaires

³ Ces recettes présentant un caractère non récurrent sont toujours retraitées pour analyser la robustesse des épargnes.

perçus en 2021 au titre de 2020). A compter de 2022, Bordeaux Métropole verra le montant de cette fraction de TVA évoluer de la dynamique de TVA effective entre 2021 et 2022.

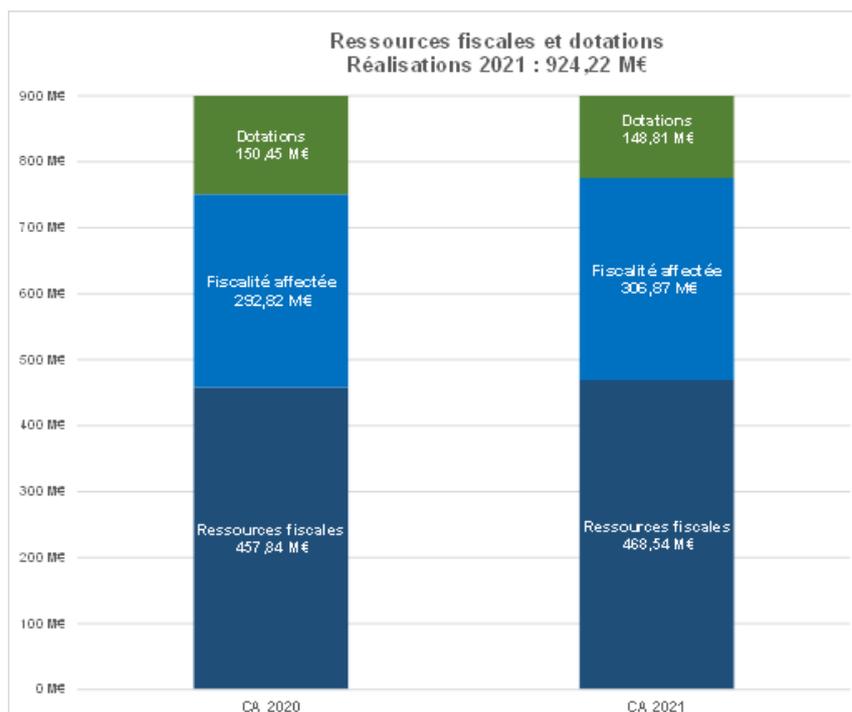
La fiscalité indirecte et les autres fiscalités regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation à la Métropole du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain - SRU).

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont réparties entre les allocations « ancien régime » avec les compensations relatives à la contribution économique territoriale (CET), aux taxes foncières sur les propriétés non bâties et, à compter de 2021, la compensation de CFE suite à l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels, les allocations compensatrices « nouveau régime » avec la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que le versement mobilité (VM) constituent la fiscalité « affectée » perçue par la Métropole.

Par ailleurs, au titre des dotations versées par l'Etat, Bordeaux Métropole perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) « transports scolaires » et la DGD Médiathèque.

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2020	2021				Evolution de 2020 à 2021 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+BS+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFR, TASCOT, TH (en 2020) PUIS THRSAL (en 2021), TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	346,31	219,20	223,15	3,95	1,80%	-123,16	-35,56%
Fraction de TVA (en remplacement de la TH sur les résidences principales)		118,33	118,63	0,31	0,26%	118,63	
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	4,41	4,70	6,57	1,87	39,92%	2,16	48,98%
Allocations compensatrices versées par l'Etat ancien régime (dont l'allocation compensatrice 2021 de CFE des locaux industriels de 18,53 M€, dont les autres allocations compensatrices 2021 à la CET de 5,23 M€, à la TH et à la TFPNB)	10,69	23,76	23,76	0,00	0,00%	13,07	122,26%
Allocations compensatrices versées par l'Etat nouveau régime (DCRTP et FNGIR)	96,43	96,43	96,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, Versement mobilité et compensation Versement mobilité)	292,82	309,39	306,87	-2,52	-0,81%	14,05	4,80%
Dotations (DGF et DGD)	150,45	148,55	148,81	0,26	0,18%	-1,64	-1,09%
Total des recettes fiscales et dotations	901,11	920,35	924,22	3,87	0,42%	23,11	2,56%



En 2021, les recettes fiscales et les dotations perçues par la Métropole représentent 76,32% de ses recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession et hors reprises de provision), contre 76,58 % en 2020.

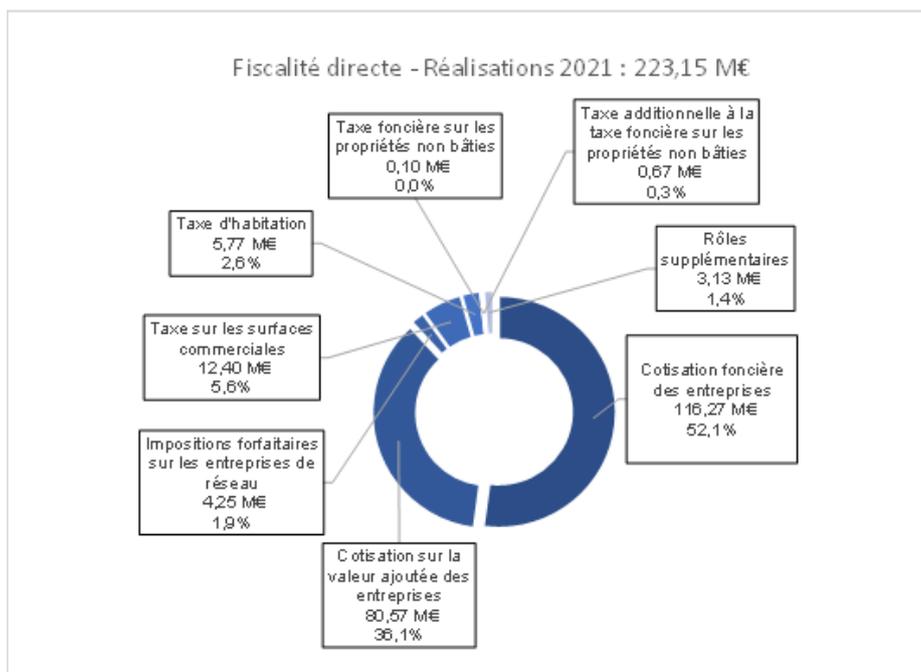
- Les recettes fiscales consolidées (ressources fiscales et fiscalité affectée) : 775,41 M€

Produit fiscal consolidé (en M€)	2020	2021				Evolution de 2020 à 2021 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+BS+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Contributions directes	346,31	219,20	223,15	3,95	1,80%	-123,16	-35,56%
Cotisation foncière des entreprises	131,10	116,37	116,27	-0,09	-0,08%	-14,83	-11,31%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	79,21	80,57	80,57	0,00	0,00%	1,36	1,72%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	4,24	4,26	4,25	-0,02	-0,39%	0,01	0,21%
Taxe sur les surfaces commerciales	12,45	12,39	12,40	0,00	0,03%	-0,05	-0,39%
Taxe d'habitation (TH) / TH sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL)	115,71	4,00	5,77	1,77	44,21%	-109,94	-95,02%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,10	0,10	0,10	0,00	0,63%	0,00	-1,21%
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,69	0,67	0,67	0,01	0,86%	-0,01	-1,78%
Rôles supplémentaires	2,83	0,85	3,13	2,28	269,06%	0,31	10,79%
Fraction de TVA		118,33	118,63	0,31	0,26%	118,63	
Fiscalité indirecte et autres fiscalités	4,41	4,70	6,57	1,87	39,85%	2,15	48,75%
Taxe de séjour	3,33	3,80	5,61	1,80	47,48%	2,27	68,20%
Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	0,08	0,00	0,07	0,07		-0,02	-21,33%
Prélèvement loi Solidarité renouvellement urbain des communes	1,00	0,89	0,89	0,00	Pas de prévu	-0,10	-10,14%
Allocations compensatrices versées par l'Etat ancien régime	10,69	23,76	23,76	0,00	0,00%	13,07	122,25%
Contribution économique territoriale	4,67	23,76	23,76	0,00	0,00%	19,09	408,66%
Taxe d'habitation	6,02			0,00		-6,02	-100,00%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	14,86%
Allocations compensatrices versées par l'Etat nouveau régime	96,43	96,43	96,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	32,81	32,81	32,81	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fonds national de garantie individuelle des ressources	63,63	63,63	63,63	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Fiscalité affectée et compensation	292,82	309,39	306,87	-2,52	-0,82%	14,05	4,80%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	101,90	103,24	103,96	0,72	0,70%	2,06	2,02%
Rôles supplémentaires de TEOM	0,13	0,05	0,21	0,16	Pas de prévu	0,08	63,88%
Versement Mobilité	190,69	205,10	201,70	-3,40	-1,66%	11,01	5,78%
Compensation Versement Mobilité liée au relèvement du seuil d'assujettissement	0,11	1,00	1,00	0,00	-0,35%	0,89	847,81%
Total des recettes fiscales consolidées	750,66	771,80	775,41	3,61	0,47%	24,75	3,30%

En 2021, les recettes fiscales consolidées représentent 64,04 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes de la Métropole (pour 63,79 % en 2020).

- La fiscalité directe (223,15 M€)

En 2021, avec, d'une part, la suppression de la THrp, et l'abattement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels taxée à la CFE, les contributions directes diminuent de -35,56 % et représentent 18,43% des recettes réelles de fonctionnement récurrentes de la Métropole (pour 29,43 % en 2020).



Entre 2020 et 2021, le produit des impositions directes diminue donc de **-123,16 M€**. Cette diminution s'explique par :

- la suppression de la THrp a généré un moindre produit de TH de **-109,94 M€⁴** (-111,72 M€ de THrp, +1,78 M€ de THRSAL) ;
- l'abattement de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels réduit la fiscalité directe de CFE de **-19,31 M€** ;
- la revalorisation forfaitaire des bases⁵ et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels de **+0,87 %⁶** ont généré un produit supplémentaire de **+0,73 M€** (dont +0,73 M€ au titre de la CFE, +201 € sur la TFPNB et +1 370 € sur la TAFPNB) ;
- la variation physique des bases nette positive a entraîné un produit supplémentaire de **+3,73 M€** (dont +3,74 M€ de CFE, -1 410 € de TFPNB et -13 574 € de TAFPNB) ;
- un produit de **CVAE** en progression de **+1,36 M€** ;
- un produit de **TASCOM** en baisse de **-0,05 M€** ;
- un produit d'**IFER** en progression de **+0,01 M€** ;
- une augmentation des rôles supplémentaires perçus de **+0,31 M€**.

Les rôles supplémentaires encaissés en 2021 pour plus de **3,13 M€** se répartissent comme suit :

⁴ Ce moindre produit intègre la revalorisation forfaitaire des bases de TH sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (+0,2 % en 2021), la disparition du produit de la TH sur les résidences principales (compensée par une fraction de TVA nationale), et l'évolution physique des bases de THRSAL. A noter que l'administration fiscale a mis à jour les locaux taxables à la THRSAL fin 2021 : en effet certains locaux occupés par des personnes morales non assujetties à la CFE qui étaient classés en « résidence principale » ont été réintégrés en autres locaux (=taxation à la THRSAL).

⁵ Cette indexation varie selon la nature des locaux: +1,2 % pour les locaux industriels, +0,6% pour les bases minimum de CFE selon l'inflation prévisionnelle inscrite en PLF 2021 et +0,87 % en moyenne pour les tarifs des locaux professionnels.

⁶Cette évolution tarifaire concernent les locaux professionnels exclusion faite des variations >-10 % ou <-10 % dues à des éléments non tarifaires (extensions, contentieux, etc.)

Libellés	Montants
Rôles supplémentaires CFE 2015	5 090 €
Rôles supplémentaires CFE 2016	7 715 €
Rôles supplémentaires CFE 2017	144 649 €
Rôles supplémentaires CFE 2018	303 473 €
Rôles supplémentaires CFE 2019	897 502 €
Rôles supplémentaires CFE 2020	1 278 440 €
Rôles supplémentaires TH 2019	3 158 €
Rôles supplémentaires TH 2020	490 596 €
Rôles supplémentaires TFNB 2020	297 €
Rôles supplémentaires TAFNB 2020	2 684 €
Totaux	3 133 604 €

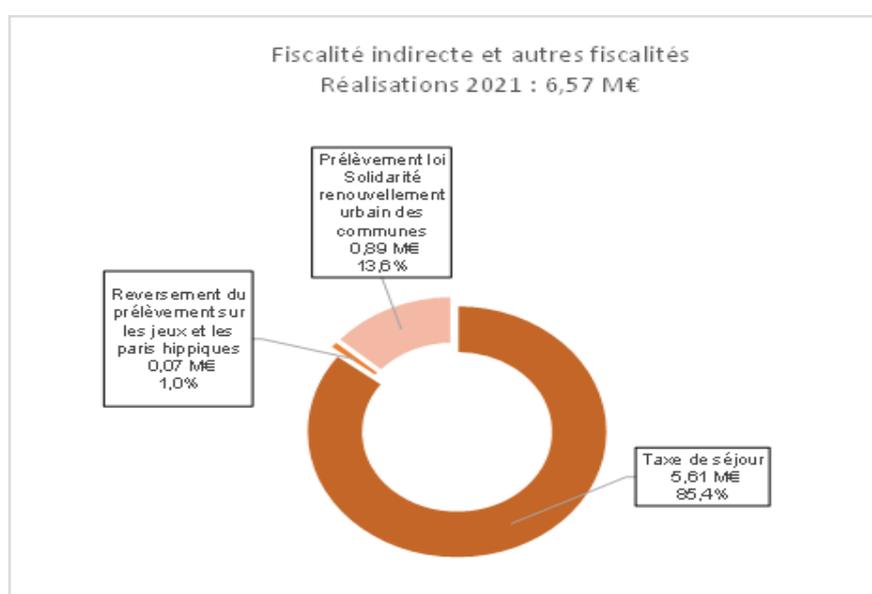
- La fraction de TVA nationale (118,63 M€)

A compter de 2021, en remplacement de la THrp, Bordeaux Métropole perçoit une fraction de TVA nationale.

En 2021, le montant perçu correspond à la perte de THrp constatée en valeur 2020, cela représente 9,8 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes.

- La fiscalité indirecte et les autres fiscalités (6,57 M€)

En 2021, la fiscalité indirecte progresse de +48,75 % 47,62 % par rapport à 2020 et représente 0,54 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (contre 0,37 % en 2020).



Entre 2020 et 2021, le produit des impositions indirectes a progressé de +2,15 M€.

Cette progression s'explique :

- pour +2,27 M€ par l'augmentation des recettes 2021 de la **taxe de séjour métropolitaine**. Cette augmentation traduit une reprise partielle de l'activité touristique, qui fait suite à une année 2020 profondément impactée par la crise Covid19.

- pour **-0,10 M€** par la diminution des produits 2021 du **versement de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux** (article 55 de la loi SRU) ;

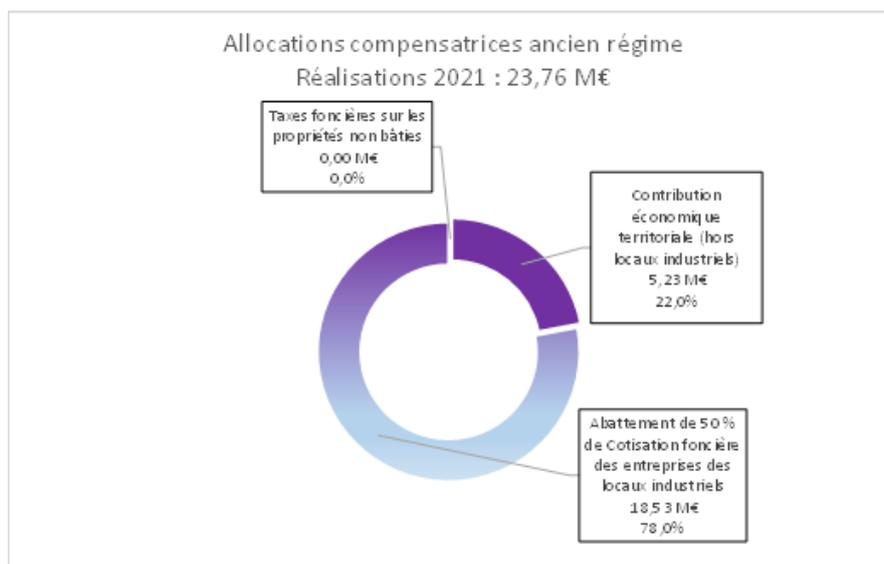
Sur la métropole, 15 communes restent déficitaires au regard de l'appréciation du seul seuil de 25% : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Gradignan, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon.

Néanmoins, après prise en compte d'un certain nombre de dépenses déductibles et du plancher de recouvrement de prélèvement⁷, seules **9 communes** (Artigues-près-Bordeaux, Bruges, Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave-d'Ornon) **ont dû s'acquitter d'une pénalité** pour un montant total de 0,89 M€ (1 M€ en 2020 pour 9 communes, 1,20 M€ en 2019 pour 9 communes).

- pour **-0,02 M€** par la diminution des produits 2021 du **versement du prélèvement sur les jeux et paris hippiques** désormais partagée avec la commune d'implantation de l'hippodrome (Le Bouscat).

- Les allocations compensatrices « ancien régime » (23,76 M€)

En 2021, les allocations compensatrices « ancien régime » (avant réforme de la taxe professionnelle en 2010) augmentent de +122,25 % et représentent 1,96 % des recettes réelles de fonctionnement (pour 0,91 % en 2020).



En 2021, la hausse globale de ces allocations compensatrices atteint **+13,07 M€**.

Les allocations compensatrices ont vu leur rôle évoluer : si initialement elles compensaient des exonérations fiscales accordées par l'Etat, elles sont dorénavant également utilisées comme un mode de financement privilégié de la péréquation horizontale (évolution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales).

⁷ subventions foncières, travaux de viabilisation, moins-values de terrains, créations d'aires d'accueil des gens du voyage, bail à construction, à réhabilitation ou emphytéotique, traitement des sols pollués. De plus, le prélèvement n'est pas effectué, s'il est inférieur à la somme de 4 000 € selon les dispositions mentionnées aux articles L.302-7 et R.302-16-1 du Code de la construction et de l'habitation

A ce titre, ces compensations d'exonérations de contribution économique territoriale (CET) au titre de la réduction pour création d'établissement (RCE), ainsi que dans les zones franches urbaines et dans les quartiers prioritaires politique de la ville subissent une minoration. Entre 2020 et 2021 ces compensations diminuent ainsi de **-0,02 M€**.

En parallèle de la suppression de la THrp, la compensation d'exonération de TH pour les personnes de condition modeste est supprimée **pour -6,02 M€**. La compensations d'exonération de taxes foncières 2021 s'établit à 85 €.

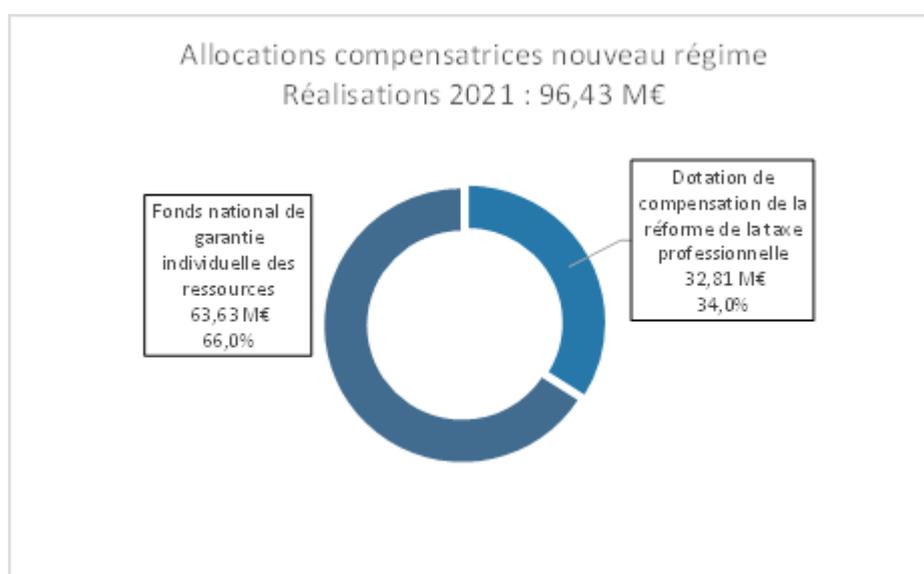
Depuis 2018, Bordeaux Métropole bénéficie, sans minoration, de la compensation d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) dont bénéficient les diffuseurs de presse. En 2021, cette compensation progresse de **+0,01 M€**.

Depuis 2019, Bordeaux Métropole touche, sans minoration, la compensation d'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € (instituée par l'article 97 de la loi de finances pour 2018). En 2021, cette compensation progresse de **+0,57 M€** (4,99 M€ en 2021 pour 4,42 M€ en 2020).

Surtout, à compter de 2021, Bordeaux Métropole perçoit, également sans minoration, **la compensation de CFE au titre de l'abattement de 50 % des locaux industriels**. Cette nouvelle allocation s'élève à **18,53 M€** en 2021.

- Les allocations compensatrices « nouveau régime » (96,43 M€)

En 2021, les allocations compensatrices « nouveau régime » (après réforme de la taxe professionnelle) sont stables et représentent 7,67 % des recettes réelles de fonctionnement (pour 8,19 % en 2020).



En 2019 et 2020, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) avait financé la péréquation horizontale pour un montant de -0,44 M€ en 2019 et de -0,23 M€ en 2020.

- Les fiscalités affectées (306,87 M€)

1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (104,17 M€)

En 2021, le produit encaissé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse de +2,10 %, et représente 8,6 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (pour 8,67 % en 2020).

Libellé en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de TEOM	91,46	93,45	96,29	99,36	102,03	104,17
Progression / N-1	9,29%	2,17%	3,04%	3,20%	2,68%	2,10%

Entre 2020 et 2021, le produit de la TEOM a progressé de +2,14 M€. Cette augmentation s'explique par :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de +0,2 % pour les locaux d'habitation à hauteur de +0,16 M€ ;
- la revalorisation tarifaires des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels +0,87 % à hauteur de +0,19 M€ ;
- la variation physique des bases servant d'assiette à cette taxe pour +1,71 M € ;
- une augmentation des rôles supplémentaires reçus de +0,08 M€.

2. Le Versement mobilité et la compensation de relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (202,70 M€)

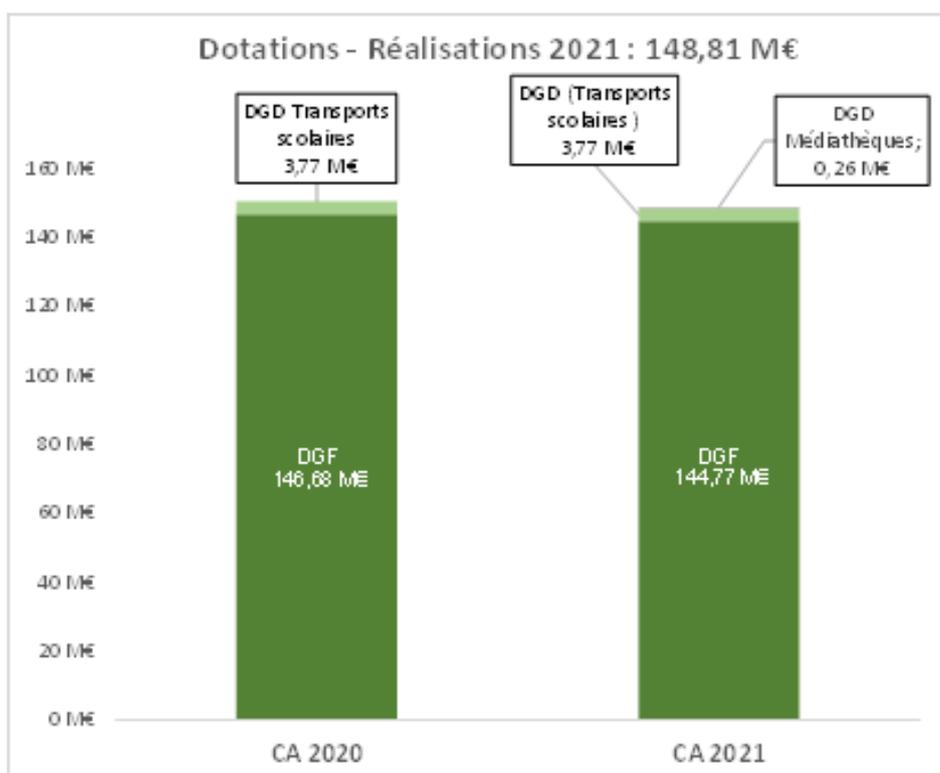
En 2021, le produit de versement mobilité⁸ progresse de +6,24%, et représente 16,74% des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (pour 16,21 % en 2020).

Libellé en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit	171,42	177,39	182,39	194,83	190,69	201,70
Taux de VM	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
% d'évolution du produit VM	2,86%	3,48%	2,82%	6,82%	-2,12%	5,78%
Compensation relèvements seuil de 9 à 11 salariés	1,72	1,72	1,86	1,99	0,11	1,00
% d'évolution de la compensation		0,00%	8,03%	6,87%	-94,71%	847,81%
% total d'évolution	3,89%	3,45%	2,87%	6,82%	-3,06%	6,24%

- Les dotations (148,81 M€)

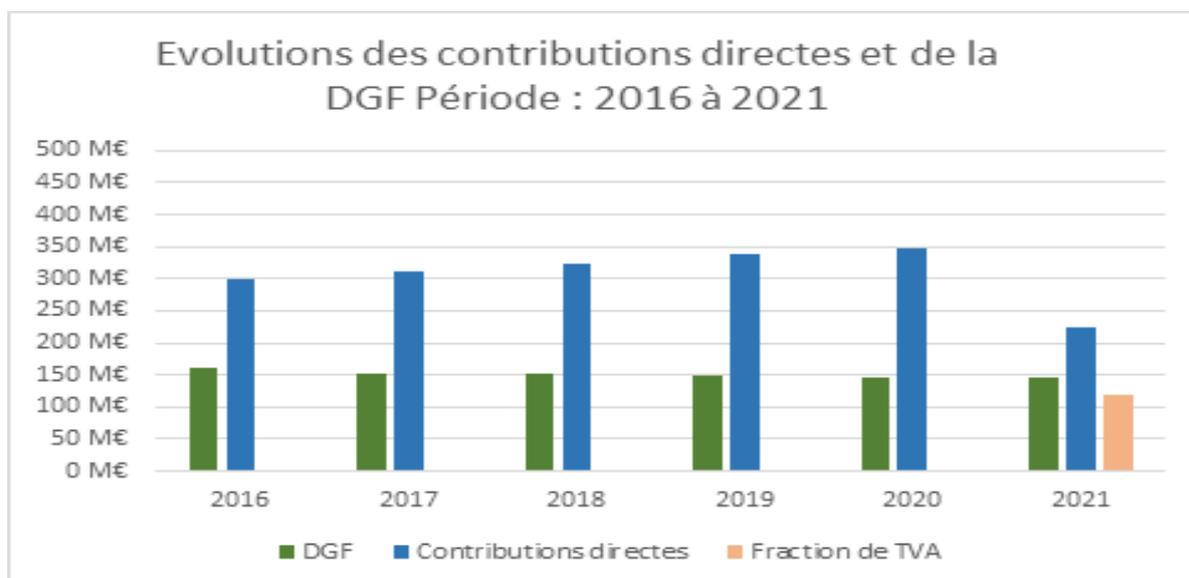
En 2021, le produit encaissé des dotations diminue de -1,09 %, et représente 12,29 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes (pour 12,79 % en 2020).

⁸ Pour rappel, par délibération du 22 octobre 2010, le Conseil avait décidé, en application de la faculté accordée aux autorités organisatrices des transports (AOT) par l'article 55 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », de majorer le taux du versement transport de 0,20 % pour le porter à 2 % à compter du 1er janvier 2011. C'est donc ce taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la Métropole.



Hors attributions de compensation de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/ Dotation globale de fonctionnement, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue passant de 37,52 % en 2015 à 29,75 % en 2021, ce qui traduit tout à la fois une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'Etat et la baisse du soutien de l'Etat malgré le dynamisme de sa population.

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Part du total					
Dotation globale de fonctionnement	35,09%	32,91%	31,77%	30,42%	29,75%	29,75%
Contributions directes	64,91%	67,09%	68,23%	69,58%	70,25%	45,86%
Fraction de TVA						24,38%
Totaux	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



S'agissant de la baisse de la DGF qui s'élève à -1,91 M€, elle se décompose en :

- une **progression** nette de la **dotation d'intercommunalité de +0,37 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+10 511 habitants DGF).
- une **minoration** de la **dotation de compensation de -2,28 M€**. Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale et vient abonder principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

Dotations (en M€)	2020	2021				Evolution de 2020 à 2021 (réalisé)	
	Réalisé	Voté (BP+B S+DM)	Réalisé	Ecart entre le réalisé et le voté en valeur	Ecart entre le réalisé et le voté en %	en valeur	en %
Total de la DGF	146,68	144,77	144,77	0,00	0,00%	-1,91	-1,30%
Dotation d'intercommunalité	28,57	28,94	28,94	0,00	0,00%	0,37	1,29%
Dotation de compensation	118,11	115,83	115,83	0,00	0,00%	-2,28	-1,93%
DGD Transports scolaires	3,77	3,77	3,77	0,00	0,00%	0,00	0,00%
DGD Médiathèques		0,00	0,26	0,26	pas de prévu	0,26	
Total des dotations	150,45	148,55	148,81	0,26	0,18%	-1,65	-1,10%

b) Les attributions de compensations de fonctionnement brutes reçues (102,56 M€)

En 2021, les attributions de compensation brutes de fonctionnement représentent 8,47 % des recettes réelles de fonctionnement récurrentes de la Métropole (contre 8,64 % en 2020), soit une progression de +0,9 % par rapport à 2020.

L'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) nécessite une approche particulière des budgets et des comptes des groupements avec les notions de « dépenses brutes et des dépenses nettes » et celle de « recettes brutes et de recettes nettes », eu égard à l'impact des reversements effectués aux communes ou reçus des communes.

En 2021, comme en 2020, Bordeaux Métropole a reçu une attribution de compensation de fonctionnement de 19 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc, Talence, Villenave-d'Ornon.

A contrario, elle a versé une attribution de compensation de fonctionnement aux 9 autres communes : Ambes, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bouliac, Carbon-Blanc, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles.

Ainsi, en 2021, Bordeaux Métropole a reçu des attributions de compensation de fonctionnement nettes de 86,17 M€ correspondant à la différence entre :

- le montant 2021 des attributions de compensation de fonctionnement reçues des 19 communes membres pour 102,56 M€.

- et le montant 2021 des attributions de compensation de fonctionnement versées aux 9 communes membres pour 16,39 M€.

En 2021, **ces attributions nettes de compensation de fonctionnement progressent de +0,95 M€** pour les **révisions de niveau de service** qui concernent 14 communes : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Le Taillan-Médoc et Talence.

c) Le produit des forfaits de post-stationnement (FPS – 5,74 M€)

Depuis le 1er janvier 2018, la dépénalisation du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur. L'amende pénale pour absence de paiement ou paiement insuffisant de la redevance de stationnement a ainsi disparu. Désormais, l'usager s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine public soit :

par anticipation et au réel si le paiement est effectué dès le début du stationnement et pour toute sa durée, c'est le « paiement immédiat » ou « forfait stationnement » ;
ou a posteriori, sur un tarif forfaitaire, correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement : c'est le « Forfait de post-stationnement » (FPS). Pour rappel, le montant du FPS est plafonné au prix maximal payable à l'horodateur et minoré, le cas échéant, de la redevance immédiate déjà payée.

Les communes de Bordeaux Métropole ayant institué le stationnement payant sur voirie (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence et depuis 2019 Saint-Médard-en-Jalles) ont fixé le(s) tarif(s) de la redevance de paiement immédiat et ceux du (des) FPS applicable(s). Ainsi, le montant du FPS s'adapte aux spécificités de chaque territoire.

Les recettes de ces redevances domaniales sont perçues par les communes ayant institué la redevance de stationnement. Les produits de la redevance de paiement immédiat restent communaux et ne sont pas affectés spécifiquement à un type de dépenses. A contrario, et comme c'était le cas avant la réforme avec le produit des amendes, aux termes de l'article R2333-120-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des FPS finance exclusivement « les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation ».

Par conséquent, dans la mesure où Bordeaux Métropole exerce l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et, pour la totalité des voies et de la voirie, les communes doivent donc lui reverser l'intégralité des produits des FPS.

Dans le cadre fixé par l'article L.2333-87 du CGCT, le reversement du produit des FPS à Bordeaux Métropole par les communes s'effectue déduction faite des coûts de leur mise en œuvre. Les reversements s'effectuent ainsi sur la base de conventions qui détaillent les dépenses déductibles, c'est-à-dire celles portées par les communes dans le cadre de la réforme pour le compte de Bordeaux Métropole.

Au regard de ces éléments, et conformément à la délibération 2021-549 du 23 septembre 2021 qui entérine l'affectation du produit des FPS, un montant prévisionnel de 5,74 M€ de recettes nettes de FPS 2021 à recevoir des communes a été rattaché sur l'exercice 2021 sur le budget annexe des transports.

d) Les autres recettes de fonctionnement (241,93 M€)

L'ensemble des autres recettes réelles perçues, hors recettes fiscales, dotations, AC et forfait post-stationnement progresse de +33,16 %, correspondant à 241,93 M€ dont 17,09 M€ de cessions d'actifs, 46,49 M€ de reprises de provisions et 178,35 M€ d'autres recettes courantes de fonctionnement (hors FPS).

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT En millions d'euros	2020	2021	Evolution 2020/ 2021
Autres recettes de fonctionnement (hors cessions)	170,25	184,09	8,13%
<i>Dont recettes transports (TBM)</i>	58,03	74,44	28,28%
Reprises de provisions	3,71	46,49	1153,10%
Cessions d'actif	13,83	17,09	23,57%
Sous total autres recettes y compris cessions d'actif	187,79	247,67	31,89%
- Forfait Post Stationnement (FPS)	6,10	5,74	-5,90%
Total "Autres recettes" réelles de fonctionnement	181,69	241,93	33,16%

- Les cessions d'actif (17,09 M€) :

Les recettes de cessions d'actifs s'élèvent en 2021 à 17,09 M€, en hausse de 23,57 % (13,83 M€ en 2020) et comprennent pour l'essentiel :

- La Vente à l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, reconnue d'utilité publique, d'un terrain sis avenue de la Jallère à Bordeaux pour un montant de **3,9 M€** ;
- Des cessions pour **1,77 M€** à la SPL Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) pour lui permettre de maîtriser du foncier au Haillan — la lande communale Est, au sein de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport, et ainsi développer une offre foncière et immobilière nouvelle à destination des entreprises tout particulièrement de la filière aéronautique-spatial-défense ;
- Vente d'un terrain d'un montant de **1,71 M€**, place Ravezies au Bouscat, à la SCCV Bordeaux-Ravezies émanant de la société SPIE Batignolles Immobilier, lui permettant ainsi de développer un programme immobilier mixte regroupant des fonctions tertiaires, d'enseignement supérieur et de commerces ;
- Cession à la SCI Blanquefort 11 novembre pour **1,45 M€** d'un terrain, avenue du XI novembre à Blanquefort en vue d'y aménager un lotissement à usage d'activités artisanales, de services ou commerciales ;
- Diverses cessions pour **1,08 M€** à la SCCV Bordeaux Delbos (Idéal Groupe), situées rue Blanqui, Delbos et Aubrac, dans le périmètre des Bassins à Flot (P.A.E.) à Bordeaux en vue d'y réaliser la construction de 48 logements (19 logements sociaux, 25 logements locatifs intermédiaires et 4 logements en accession maîtrisée) ;
- Vente de parcelles, rue Emile Zola et Chemin de Lescan, à la Ville de Cenon pour un montant de **0,91 M€**, afin d'y développer le projet "Food Factory" qui a pour ambition de créer un pôle d'attractivité à l'échelle métropolitaine autour de l'alimentation ;
- Cessions de terrains constitués de friches ferroviaires, situé à Floirac dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel pour **0,81 M€** à l'Etablissement Public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, afin de réaliser un cheminement doux provisoire

visant à raccorder la nouvelle piste cyclable créée au nord avec le quai de la Souys au sud, et de réaliser en parallèle des ouvrages hydrauliques ;

- Vente à la Ville de Bouliac de parcelles d'un montant **0,71 M€** faisant suite à l'application du droit de préemption, lui permettant ainsi de maîtriser et de développer la création de logements diversifiés sur la commune tout en préservant un environnement paysager de qualité ;
- Vente pour **0,65 M€** à la SPL Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) de parcelles situées rue Jean Pagès et Route de Toulouse à Villenave d'Ornon, afin d'y réaliser l'« Ilôt Pagès Ouest » avec un programme d'environ 24 logements ;
- Cessions à la Ville de Mérignac de parcelles situées Place Jean Jaurès, pour **0,64 M€**, suite à l'application du droit de préemption, afin d'y réaliser un espace vert de proximité au coeur du quartier Capeyron ;
- L'équivalent de **0,51 M€** de biens mobiliers cédés auprès du Commissariat aux Ventes, dans le cadre d'enchères publiques ;

- **Les reprises de provisions (46,49 M€) :**

Les reprises de provisions progressent très fortement avec **46,49 M€** au cours de l'exercice 2021 (3,71 M€ en 2020), dont principalement :

- Une reprise de la provision « soulte plomb » constituée à hauteur de **31,88 M€** pour le règlement de la reprise en valeurs nettes comptables des renouvellements des branchements effectués entre 2006 et 2013 par le concessionnaire du service public de l'eau conformément à l'avenant 8 délibéré le 10 juillet 2009 (acte 2009/0501) et ne pouvant être amortis en caducité au même titre que le reste des biens de retour
- une reprise des provisions pour risques et charges d'un montant de **8,83 M€**, constituées en 1998 à hauteur de 1,4 M€ liées à des indemnités à verser dans le cadre du projet de Transport commun en site propre (TCSP) et en 2014 à hauteur de 7,4 M€ en prévision des négociations entamées début 2015 avec le délégataire Kéolis dans le cadre de la DSP des transports 2009-2014
- La reprise de provisions pour un montant de **3,20 M€** au titre, d'une part, des travaux à réaliser dans le cadre des transferts de voiries départementales à hauteur de 2,57 M€ et, d'autre part, en lien avec les litiges concernant le Marché de la viande pour 0,05 M€ et le contentieux liant l'Etablissement à la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) à la suite de l'organisation de l'Euro 2016 pour 0,69 M€
- La reprise de provisions pour un montant de **2,5 M€**, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public pour 1,36 M€ et à celui du réseau de chaleur des Hauts de Garonne (financement du Réseau Carnet à Lormont) pour 1,14 M€.

- **Les recettes de gestion courante (178,35 M€) :**

Hors forfait post stationnement (5,74 M€ en 2021), les recettes de gestion courante s'élèvent à 178,35 M€, en progression de +8,65 % par rapport à celles de 2020 (164,15 M€).

Principales recettes de gestion courante et évolutions :

	2020	2021	Evolution 2020/2021 en %
Recettes de gestion courante	164,15 M€	178,35 M€	8,65%
Transport de voyageurs (réseau TBM)	58,03 M€	74,44 M€	28,28%
Redevance assainissement collectif	26,40 M€	23,04 M€	-12,73%
Revenus des immeubles (yc loyer Stade Matmut)	10,90 M€	6,03 M€	-44,64%
Participations reçues	20,86 M€	17,64 M€	-15,44%
redevances versées par les fermiers et concessionnaires (ENEDIS, Regaz...)	12,43 M€	17,93 M€	44,27%
Remboursement de frais	4,29 M€	3,80 M€	-11,51%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	4,28 M€	4,25 M€	-0,55%
Vente de produits recyclables (déchets ménagers)	1,94 M€	2,47 M€	27,22%
Participation pour l'assainissement collectif (PFAC)	2,26 M€	4,39 M€	94,29%
Exploitation abris voyageurs	2,47 M€	3,84 M€	55,76%
FCTVA - part fonctionnement	1,06 M€	0,64 M€	-39,62%
Autres recettes	19,23 M€	19,88 M€	3,37%

- Au budget annexe Transports, les **recettes de transport de voyageurs⁹ (réseau TBM)** exécutées s'établissent à **74,44 M€** (y compris les soldes des rattachements de produits), soit une forte augmentation de +28,28% par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2020 (58,03 €). Après une période difficile de crise sanitaire durant laquelle la baisse de fréquentation générale des services de transports conjuguée aux mesures tarifaires exceptionnelles prises sur 2020 (gel des tarifs et remboursement des abonnements mensuels des mois d'avril et mai) avaient impacté très significativement les recettes à la baisse, l'année 2021 marque un retour de l'activité économique y compris de celle des transports en commun qui en bénéficie pleinement.

Le **montant définitif des recettes tarifaires du réseau TBM arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2021** de la délégation de service public de transport de personnes s'établit à 70,27 M€, y compris les effets de la tarification solidaire mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre dont les impacts sont chiffrés à 965 K€ pour 2021. Pour mémoire, le montant définitif des recettes tarifaires (hors recettes annexes) s'élevait en 2020 à 54,55 M€, ce qui porterait la hausse à +28,81% entre 2020 et 2021.

Ainsi, au regard des écritures passées en 2021 au titre des soldes 2020, des recettes versées et de l'estimation de décembre, il conviendra de régulariser sur l'exercice 2022 un différentiel de recettes de -1,7 M€.

Dès lors, le ratio de couverture réel des dépenses d'exploitation 2021 (256,39 M€¹⁰) par les recettes tarifaires du réseau sera de 27,41 % pour 2021 (23,98 % en 2020).

- Au budget annexe de l'assainissement, la **redevance assainissement** s'élève à **23,04 M€**, en régression de -3,36 M€ (-12,73 %). Cette diminution apparente s'explique par une surestimation de la part de redevance rattachée à l'exercice 2020, pour un montant de 4,92 M€. La redevance effectivement perçue au titre de l'exercice 2021 s'établit à 27,49 M€, pour un volume facturé de

⁹ L'année 2021 demeure une année particulière puisque l'économie contractuelle a été impacté par les incidences techniques et financières liées à la crise sanitaire de la pandémie COVID-19, dans une moindre mesure que l'année exceptionnelle de 2020. Néanmoins. (neutralisation de 50% du malus constaté sur l'intéressement aux recettes tarifaires de 2021).

¹⁰ Y compris le remboursement de la Contribution économique territoriale (CET)

44,3 millions de m³ (42,9 millions l'année précédente), soit une augmentation de 4,2 % par rapport à la redevance perçue au titre de 2020 (26,37 M€).

- **La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**, facturée lors du raccordement au réseau, a donné lieu à une recette de **4,39 M€**, montant quasiment doublé par rapport à 2020 (+2,13 M€). Cette hausse est le produit d'un travail important sur la qualité des données de facturation entrepris depuis 2020 et d'une exigence accrue des services de la métropole vis-à-vis du délégataire
- Les **revenus des immeubles** représentent une recette de **6,03 M€** en 2021, comprenant principalement au budget principal **les loyers reçus pour le stade Matmut-Atlantique** dont :
 - o **4,11 M€ HT** dus par le Football Club des Girondins de Bordeaux selon les termes de la convention. Conformément aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans l'accompagnement du projet de reprise du Football Club des Girondins de Bordeaux un étalement de la dette due à la Métropole et des loyers à venir au titre des saisons 2021-2022 et 2022-2023, et en accord avec Madame la Receveuse des Finances, a été mis en oeuvre. Le club a ainsi procédé au 1^{er} versement de 0,587 M€.
 - o 2,26 M€ HT de redevance de l'exploitant SBA y compris l'estimation de recettes dans l'attente des comptes définitifs de ce dernier. A noter que dans le cadre de la clôture 2020 et des conditions si particulières d'exploitation, une correction de produit a été constatée à hauteur de -2,49 M€ HT.
- Parmi les **17,64 M€ de participations** reçues en 2021, se trouve :
 - ✓ **6,55 M€ de dotations de compensation** versées par le **Département de la Gironde** dans le cadre des compétences transférées à Bordeaux Métropole, dont 3,46 M€ pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement, 0,61 M€ pour le fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), 1,94 M€ pour la gestion des routes classées dans le domaine public départemental, et 0,49 M€ pour la compétence tourisme
 - ✓ **7,23 M€** au budget annexe des déchets ménagers de soutiens financiers versés par les **éco-organismes**, notamment CITEO, Eco mobilier, OCAD 3 E
- La métropole a reçu **17,93 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires**, dont :
 - ✓ **1,13 M€** au budget annexe réseaux de chaleur (concernant les réseaux Hauts de Garonne, St Jean Belcier, Plaine rive droite et Mériadeck)
 - ✓ **2,88 M€** au budget principal au titre des concessions pour la distribution d'énergie électrique (ENEDIS) ou encore **2,43 M€** de redevance versée par la SEM Bordeaux Métropole énergies.
 - ✓ **11,15 M€** au budget annexe déchets ménagers de redevances versées par la société VALBOM conformément au contrat de concession avec travaux en matière de traitement des déchets (usine de Bègles et Cenon), soit une progression de près de 49%.

Au budget annexe des déchets ménagers, la **redevance spéciale**, versée par les professionnels pour **4,25 M€** (contre 4,28 M€ en 2020) subit un léger fléchissement de -0,55 %.

Par ailleurs, **la vente de produits recyclables** en forte hausse en 2021, passant de 1,82 M€ à **2,45 M€** (+34,47 %), conséquence de la hausse des tarifs de rachat sur la ferraille et d'un prix à la tonne très bas sur le carton en 2020. A contrario, on constate une baisse de -344 k€ sur la vente de

plastique emballage et de -179 k€ sur la vente de cartons emballage, le délégataire percevant désormais les recettes.

- Parmi les autres recettes, à noter principalement deux cessions d'un montant total de **3,06 M€** au sein de **la Zone d'Aménagement Concerté du Tasta** à Bruges (gérées en régie), **1,28 M€** de recettes liées à l'activité du **crématorium**, le versement du solde du compte de suivi de la contribution à la Politique Sociale de l'Eau pour **3,04 M€** conformément à l'avenant 11 de la concession du Service public de l'Eau Potable, l'équivalent de **1,86 M€** versée dans le cadre des redevances liées à l'occupation du domaine public routier, le versement de **1,17 M€** de dividendes par Bordeaux Métropole Energies (BME), le remboursement de **1,09 M€** de prestations sociales et/ou de valorisation du personnel par des organismes externes (Comité des Œuvres Sociales du personnel de Bordeaux Métropole, Opéra National de Bordeaux, etc)

2. Les dépenses réelles de fonctionnement (948,33 M€)

Hors frais financiers (16,80 M€), elles s'élèvent à **931,53 M€** en léger recul (-0,36%) par rapport à l'année précédente . En effet l'effort de mobilisation de ressources pour doter le territoire des moyens permettant aux différents acteurs de se prémunir et rebondir en sortie de crise s'est poursuivi en 2021 dans les mêmes proportions. Ainsi si 29 M€ avaient été mobilisés en 2020 (17,4 M€ d'aides d'urgences, 9,4 M€ d'équipements de protection et 2,2 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes), ce sont **28 M€** qui ont été mis en œuvre en 2021 avec notamment **24 M€ d'aides accordées au titre du Plan de relance métropolitain** et 4 M€ de charges diverses dont 3,5 M€ pour le mégacentre de vaccination métropolitain du Lac (charges qui devraient être couvertes à 96% par des financements de l'Agence régionale de santé (793 k€ encaissés) et par le FEDER dans le cadre du dispositif REACT UE (2,54 M€ dossier en cours d'instruction)).

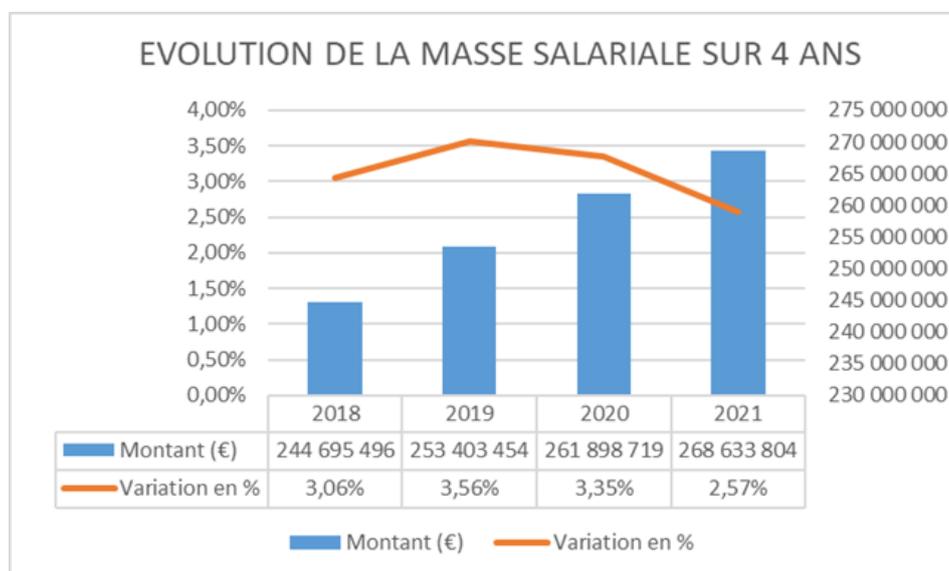
Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	2020	2021	Evolution 2020/ 2021	Part relative (2021)
Charges de personnel	261,90	268,63	2,57%	28,33%
Prélèvements et reversements de fiscalité	61,26	61,32	0,10%	6,47%
- Attribution compensation versée aux communes	16,42	16,39	-0,16%	1,73%
- Dotation de Solidarité Métropolitaine	35,43	36,00	1,61%	3,80%
- Autres prélèvements (yc FPIC)	9,42	8,93	-5,14%	0,94%
Charges à caractère général	438,66	419,80	-4,30%	44,27%
- Exploitation réseau transports en commun (TBM)	247,91	234,90	-5,25%	24,77%
- Prestations de transport et traitement des déchets	23,61	18,73	-20,68%	1,97%
- Rémunération fermier (eaux pluviales)	19,13	19,54	2,14%	2,06%
- Autres charges à caractère général	148,01	146,63	-0,93%	15,46%
Autres dépenses	127,72	137,48	7,64%	14,50%
- Contribution obligatoire versée au SDIS	61,41	62,12	1,17%	6,55%
- Subventions versées	39,09	53,95	38,04%	5,69%
- Autres	27,23	21,41	-21,41%	2,26%
Dotation aux provisions	45,39	44,30	-2,39%	4,67%
Sous total dépenses hors frais financiers	934,93	931,53	-0,36%	98,23%
Frais financiers	17,15	16,80	-2,05%	1,77%
Total dépenses réelles de fonctionnement	952,08	948,33	-0,39%	100,00%

a) **Les charges de personnel (268,63 M€) :**

Les charges de personnel se sont élevées à 268,63 M€ en 2021, + 6,7 M€ par rapport à 2020, soit une progression maîtrisée +2.57 %. Elles représentent 28,33% des dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement (27,51 % en 2020).

Le taux d'exécution 2021 des crédits ouverts au budget s'élève à 99,4 %, soit 1,59 M€ en dessous de la prévision budgétaire établie à 270,2 M€.

Années	Montant (€)	Variation en %	Evolution en €
2012	119 678 144	4,59%	5 248 900
2013	125 373 436	4,76 %	5 695 292
2014	132 192 744	5,44%	6 819 308
2015	132 918 415	0,55%	725 671
2016	222 215 332	67,18%	89 296 918
2017	237 434 234	6,85%	15 218 901
2018	244 695 496	3,06%	7 261 263
2019	253 403 454	3,56%	8 707 957
2020	261 898 719	3,35%	8 495 265
2021	268 633 804	2,57%	6 735 085



L'année 2021 est marquée par une moindre augmentation des dépenses de personnel par rapport aux exercices antérieurs notamment expliquée par l'absence d'intégration de nouveaux agents communaux dans le cadre de nouveaux cycles de mutualisation.

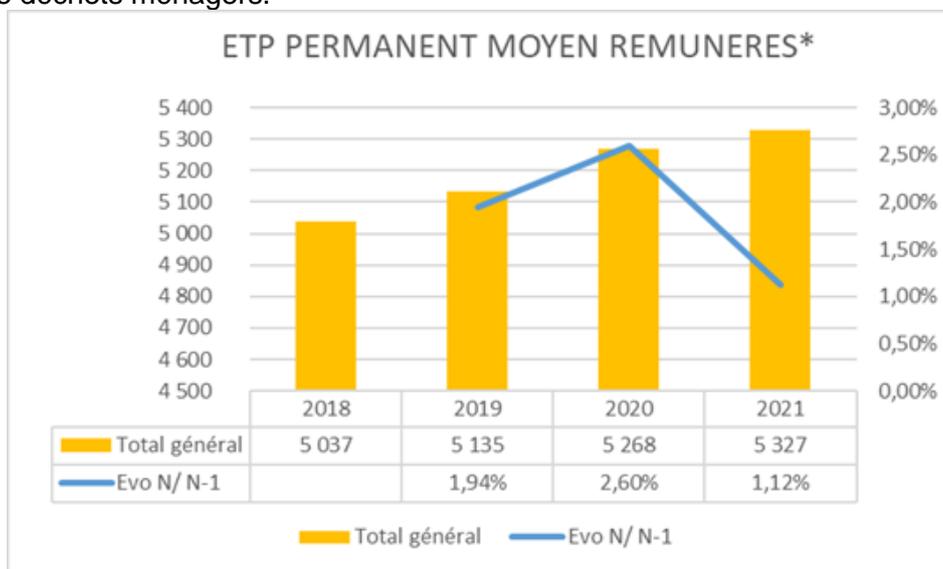
Le budget 2021 s'est néanmoins exécuté dans un contexte sanitaire exceptionnel nécessitant la mobilisation de moyens inédits pour permettre la création et le fonctionnement du centre de

vaccination contre la Covid sur 7 mois de l'année et ainsi couvrir la population de l'aire métropolitaine. Une augmentation significative **des crédits dédiés aux recrutements de personnels temporaires a ainsi été opérée à hauteur de +1 M€** en sus des ressources humaines pérennes de la Métropole mobilisées à cette opération.

De plus, l'environnement réglementaire a été marqué par la mise en œuvre de **l'ultime volet de la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (dite PPCR)** ainsi que par la revalorisation du **SMIC** en fin d'exercice de +2,2 % compte tenu de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Au cours de l'année 2021 la politique RH s'est attachée à poursuivre les efforts d'accompagnement et de valorisation des personnels et des moyens en lien avec le renforcement de l'offre de services de la collectivité.

L'évolution des effectifs permanents rémunérés a ainsi progressé de manière plus contenue que les exercices antérieurs se traduisant par +59 ETP soit une augmentation de +1,1 %. L'évolution des effectifs a principalement concerné la Direction Générale des Territoires ainsi que la Direction Générale Haute Qualité de Vie avec notamment la Direction Prévention et Gestion des Déchets. Ainsi, une nette progression des recettes de refacturation de la masse salariale aux différents budgets annexes a été réalisée à hauteur de +1,4 M€, dont 82 % de cette progression concerne le budget annexe déchets ménagers.



* Agent en position d'activité, hors cumul emploi, disponibilité sur demande

L'analyse catégorielle montre un renforcement du taux d'encadrement des niveaux des postes des catégories A et B (34% vs 33,44 % en 2020) :

Exercice	A	B	C	Total général	Evo N/ N-1
2018	840	771	3 426	5 037	
2019	896	787	3 452	5 135	1,94%
2020	945	817	3 506	5 268	2,60%
2021	985	838	3 504	5 327	1,12%

Bordeaux Métropole poursuit également son engagement important dans la politique d'insertion, notamment en matière d'apprentissage, en consacrant plus de **1,2 M€** à ce dispositif. Avec 100 apprentis recrutés au sein des services, les dépenses ont ainsi progressé de +5 %.

Concernant l'obligation réglementaire d'emploi des personnes en situation de handicap, le taux d'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi présents dans l'effectif au 31 décembre 2021 est de 6,76 %, représentant 367 agents, supérieur au taux d'emploi minimum établi à 6 %.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) est toujours un marqueur important de l'évolution de la masse salariale en ce qu'il correspond à la valorisation de l'évolution des carrières des agents métropolitains dans le cadre des avancements de grade, des avancements d'échelon et des promotions internes. Au titre de l'exercice 2021, le GVT s'établit à +0,92 % de la masse salariale pour atteindre **2,5 M€**.

En matière de prévoyance-mutuelle, le dispositif proposé aux agents de Bordeaux Métropole a connu une évolution de près de 382 K€ en 2021 pour la part employeur.

Le taux de couverture des agents par ce dispositif est en nette progression chaque année.

Comme l'année précédente, l'année 2021 se caractérise par une crise sanitaire ayant des **impacts forts sur l'absentéisme**.

Globalement, le taux d'absentéisme pour raison médicale a continué de croître de façon importante sur 2021 pour atteindre 9,09 % contre 8,47 % en 2020. Soit une augmentation du taux de 0,62 pt en une année. Il est à noter que cette hausse est due à celle légère de la maladie ordinaire (taux d'absentéisme de 5,6 % en 2021 contre 5,3 % en 2020) et à une recrudescence des arrêts pour longues maladies ou maladies de longue durée (+0,17 pt).

En ce qui concerne l'accidentologie, on constate également une légère hausse du taux d'absentéisme soit 1,57 % contre 1,39 % en 2020 dû à un retour au présentiel plus important qu'en 2020.

Au 31/12	2019	2020	2021
Absentéisme pour raison médicale	8,15%	8,47%	9,09%
Absentéisme pour maladie ordinaire	5,02%	5,34%	5,60%

**Données bilan social*

Bordeaux Métropole obtenu en 2019 les labels « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). Après un audit de certification mené par l'Afnor entre le 29 janvier et 8 février 2019 sur un échantillonnage de sites et services municipaux et métropolitains, la Ville, le CCAS et la Métropole ont présenté leurs candidatures devant les commissions Egalité et Diversité, présidées par l'Etat, en mai et septembre 2019, et ont reçu un avis favorable à cette double labellisation. Une nouvelle visite d'évaluation a eu lieu en début d'année 2021 confirmant l'action positive des 3 entités en faveur de l'égalité. Le renouvellement de la labellisation doit avoir lieu deuxième semestre 2022.

Ainsi la répartition par catégorie et par genre est la suivante :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	53,02%	46,98%	18,42%
B	48,89%	51,11%	15,85%
C	22,31%	77,69%	65,73%
Total	32,18%	67,82%	100%

b) Les dépenses de redistribution (61,06 M€)

Les dépenses de « redistribution » brutes de fonctionnement sont composées des reversements aux communes au titre de l'attribution de compensation (AC) de fonctionnement, de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

En 2021, **ces dépenses de redistribution brutes de fonctionnement représentent 6,55 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers** (contre 6,49 % en 2020).

Les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une attribution de compensation (AC) à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015.

Le métropolisation impacte à nouveau en 2021 le montant des attributions de compensation de fonctionnement en raison des révisions de niveaux de services.

Ainsi, **la redistribution est désormais davantage indirecte, avec le transfert de la dynamique de charges des compétences et équipements transférés ou mutualisés**, ou encore les **effets sur les dotations et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**, en raison des effets du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et du potentiel fiscal (CIF 2021 = 0,564802 contre CIF 2015 = 0,461462).

Les dépenses de redistribution sont réparties à hauteur de **16,39 M€** au titre des **attributions de compensation de fonctionnement versées** et **36,00 M€** de **dotations de solidarité métropolitaine** versée aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la **part métropolitaine du FPIC (8,67 M€)**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 61,06 M€** (pour 60,71 M€ en 2020, 59,77 M€ en 2019, 58,65 M€ en 2018, 58,44 M€ en 2017, 63,90 M€ en 2016 et 93,31 M€ en 2015).

- **Les attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes (16,39 M€)**

En 2021, Bordeaux Métropole verse une attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à 9 communes membres : Ambes, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bouliac, Carbon-Blanc, Le-Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, pour un montant de 16,39 M€.

Comme indiqué précédemment au § 3.1.2, l'évolution des attributions de compensation s'analyse sur le montant net (AC reçues – AC versées).

- **La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée aux communes (36 M€)**

Depuis 2015, l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée par Bordeaux Métropole aux 28 communes membres est indexée sur l'évolution des ressources fiscales élargies et des dotations reçues de l'Etat par la Métropole, y compris la dotation d'intercommunalité (délibération du 19 décembre 2014), desquelles est déduite la part métropolitaine versée au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (délibération du 22 juin 2012).

En application du **pacte financier et fiscal (PFF)**, adopté par délibération du Conseil métropolitain du 30 octobre 2015, les critères de répartition de l'enveloppe indexée de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) entre les communes ont été révisés à compter de 2016.

Ainsi, **la dotation de solidarité métropolitaine (DSM)** est désormais répartie entre les communes selon 6 critères, les deux premiers étant des critères légaux :

- 20 % en fonction de l'écart à la moyenne au potentiel financier du territoire ;
- 30 % en fonction de l'écart à la moyenne au revenu par habitant moyen du territoire ;
- 5 % en fonction de l'écart à la moyenne à l'effort fiscal ;
- 10 % en fonction de l'écart inverse à la moyenne de la proportion d'allocataires d'aides au logement ;
- 15 % en fonction de l'écart inverse à la moyenne de la population communale âgée de 3 à 16 ans ;
- 20 % en fonction de la dotation de solidarité versée en 2015.

De plus, le pacte financier et fiscal (PFF) a également instauré, à assiette constante de dotation de solidarité métropolitaine (DSM), une garantie individuelle pour chaque commune de +/- 2,5 %.

Par délibération du 18 décembre 2020, le montant de la DSM prévisionnelle pour 2021 a été fixé à 34,59 M€ en fonction des prévisions d'évolution des recettes métropolitaines (fiscalité et dotations) et des critères arrêtés dans le PFF.

Puis, par délibération du 25 novembre 2021, au regard des produits fiscaux définitifs 2020, des produits fiscaux prévisionnels 2021, de la notification de la DGF 2021, de la part métropolitaine 2021 du FPIC, et des valeurs 2021 des critères de répartition de la DSM, un complément de DSM 2021 été décidé pour un montant de 1,41 M€ portant **la DSM 2021 à 36,00 M€**.

Avec une dotation de solidarité métropolitaine de 43,70 € par habitant¹¹ en 2021 (pour 43,56 € par habitant versée en 2020), **soit une DSM/hab en progression de +0,32 %**, **la DSM totale 2021 est en progression de +1,61 %** (36 M€ pour 35,42 M€ en 2020).

- **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (8,67 M€)**

¹¹ Population DGF

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2016, l'enveloppe nationale du FPIC a été fixée à 1 Md€.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prélèvement FPIC Ensemble Intercommunal (Bordeaux Métropole + 28 communes)	-12,06	-15,22	-14,67	-14,52	-14,82	-14,50
dont part du prélèvement FPIC à la charge de la Métropole	-5,93	-7,54	-8,40	-8,72	-8,87	-8,67
dont part du prélèvement FPIC à la charge des communes	-6,13	-7,68	-6,27	-5,79	-5,95	-5,82

Le **prélèvement** sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé en 2021 à **-14,50 M€** (pour 14,82 M€ en 2020), **dont -8,67 M€ à la charge de Bordeaux Métropole** (contre 8,87 M€ en 2020) et -5,82 M€ à la charge des communes membres (pour -5,95 M€ en 2020).

Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de la mutualisation et des transferts de compétences qui ont majoré le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole (CIF 2021 = 0,564802 contre CIF 2015 = 0,461462) conduisant cette dernière à prendre davantage en charge le prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), comme cela avait été prévu dans le pacte financier et fiscal métropolitain.

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2021, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-0,19 M€), Floirac (-0,12 M€) et Lormont (-0,18 M€)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-0,49 M€ intégré dans ce prélèvement de -8,67 M€**.

c) Les dépenses de restitution (0,26 M€)

En 2021, au niveau du budget principal, les dépenses de **restitution de TASCOM** se sont élevées à **-0,16 M€**.

De même, en 2021, Bordeaux Métropole a **restitué des taxes de séjour** aux hébergeurs pour une somme de **-999,29 €** (doublons avec la collecte et les reversements organisés par les plateformes Internet de type AirBnB, Abritel, Le Bon coin, etc.).

De plus, la part départementale de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur les titres de recettes individuels émis en 2021 à l'encontre des hébergeurs n'ayant pas reversé à la Métropole les taxes de séjour collectées a été versée au CD33 pour **-53 910,78 €¹²**.

¹² Si ces titres ne pouvaient être recouverts et faisaient l'objet d'une demande d'admission en non-valeur par la Comptable publique, le prochain reversement au département sera déduit à due concurrence desdites admissions en non-valeur décidées par le Conseil de Métropole.

Au niveau du budget annexe des transports, les montants des **restitutions effectives de versement transport pour les salariés logés et/ou transportés par leurs employeurs** s'élèvent en 2021 à **-0,05 M€¹³**.

d) Les charges à caractère général (419,80 M€)

Les **charges à caractère générale** connaissent un repli de **-4,30 %** par rapport à l'année précédente (438,66 M€).

- **Les charges d'exploitation du réseau des transports en commun (234,90 M€)**

Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun**, les mouvements relatifs à la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET) versée** au délégataire TBM, comptabilisés sur l'exercice 2021 s'établissent à **234,90 M€**. Ce montant sera corrigé dans le cadre des écritures de régularisation qui interviendront après la présentation de l'arrêté des comptes de 2021 d'autant que sera également finalisé l'arrêté des comptes 2020 et le traitement des charges pendant la crise sanitaire. Ainsi le **forfait de charges provisoire s'élève en 2021 à 244,25 M€** pour 241,46 M€ en 2020 et forme le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les dépenses de personnel. En première lecture, l'impact comptable de l'exploitation du réseau diminue de **-5,25 %** par rapport au montant exécuté en 2020 de 247,91 M€.

- **Les prestations de transport et traitement des déchets ménagers (21,58 M€)**

Les prestations versées au titre des déchets ménagers aux délégataires pour **la sous-traitance du transport et du traitement des déchets**, avec **21,58 M€** en 2021, sont en diminution de -13,23 % (24,87 M€ en 2020). L'activité profite en 2021 d'une première année complète avec les nouveaux tarifs du contrat de concession, avec notamment une baisse du coût des frais de traitement de -3,2 M€ (soit -15,8%) et ceci malgré la hausse des tonnages (+5072,64 Tonnes pour l'incinération des déchets ménagers, +2273 Tonnes pour les déchets verts, +2741,92 Tonnes pour le bois, +4650,51 Tonnes pour les gravats, etc).

- **La rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales (19,54 M€)**

Dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) d'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, **la rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales** augmente de **+2,14 %** pour atteindre **19,54 M€** en 2021 (19,13 M€ l'année précédente).

- **Autres charges à caractère général (146,63 M€)**

Les autres charges à caractère général (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...) représentent une dépense totale de **146,63 M€** (contre 148,01 M€ en 2020), soit une légère diminution de **-0,93 %**.

Parmi ces dépenses, figurent :

- **21,46 M€** de dépenses d'**énergie, de fluide et de fournitures**, montant en forte diminution, -29,06 % par rapport à l'année dernière (30,26 M€), dont 5 M€ de carburants

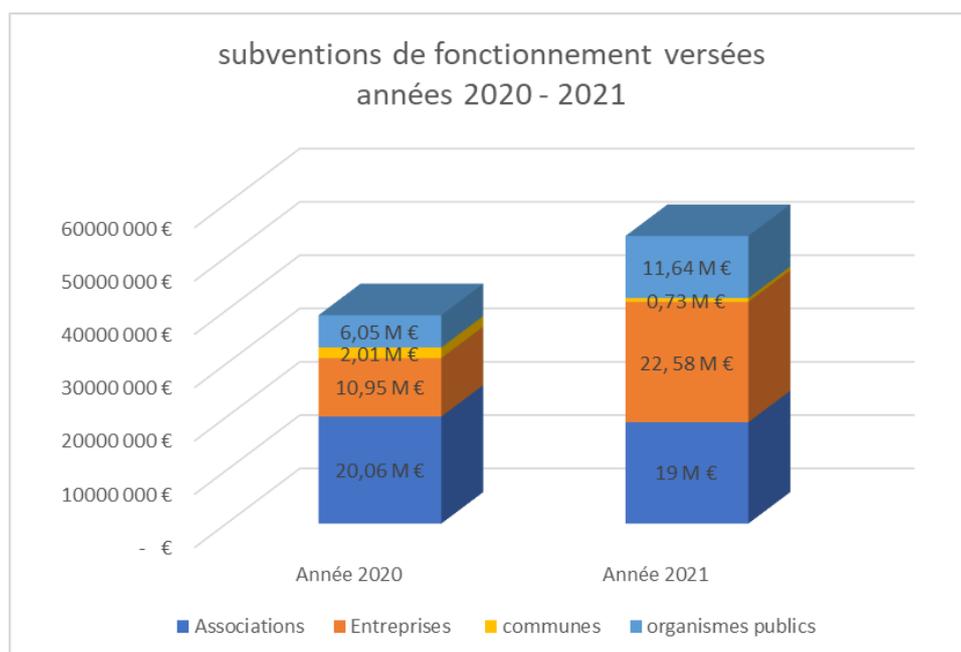
¹³ Suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 15 juin 2017, « la restitution des sommes indument versées par l'employeur au titre du versement mobilité incombe aux organismes de recouvrement ».

(4,06 M€ en 2020). La baisse provenant de la non-reconduction d'achats de masques de protection qui avait été nécessaire en 2020 pour faire face à la crise COVID19 (soit 8,16 M€)

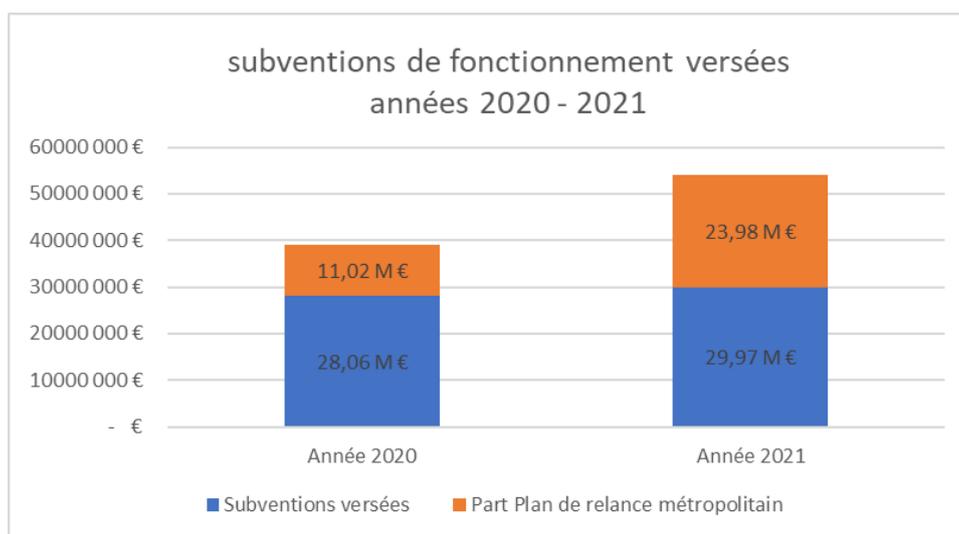
- o **38,24 M€ de prestations d'entretien et de réparation**, soit une diminution de -2,19 % (39,10 M€ en 2020)
- o **9,68 M€ de remboursement de frais** (10,20 M€ en 2020), dont 8,4 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain (d'un montant similaire en 2020),
- o **11,13 M€ de locations et charges locatives** (10,42 M€ en 2020) parmi lesquelles un montant de 2,12 M€ de locations du parc des expositions de Bordeaux Lac payés pour le méga centre de vaccination et **6,06 M€** de taxes foncières (5,65 M€ en 2020)
- o **5,42 M€** de prestations de transport scolaire (5,62 M€ en 2020)

e) **Les subventions versées aux autres organismes publics et privés**
(53,95 M€)

Avec un total de réalisation à hauteur de 53,95 M€, les subventions versées aux organismes externes en 2021 ont enregistré une hausse de +14,86 M€ soit **+38%** par rapport à 2020.



Cette progression s'explique en grande partie par le **Plan de relance métropolitain** mis en œuvre en 2020 pour soutenir les acteurs économiques pour faire face à la crise sanitaire, dont les versements ont augmenté de 11 M€ en 2020 à **24 M€ en 2021**.



En 2021, les subventions aux organismes de droit privé associations, entreprises et particuliers (41,58 M€) représentent 77 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice.

Le montant des subventions versées aux associations en 2021 s'élève à 19 M€, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2021 ou de soldes de subventions versées antérieurement. Elles sont en baisse de 5 % par rapport à 2020 (20,07 M€ en 2020).

Les subventions aux entreprises représentent une part importante (près de 42%) sur cet exercice en lien direct avec les objectifs du plan de relance métropolitain mis en œuvre fin 2020 pour aider les entreprises et les associations après la crise sanitaire et le dispositif d'aide à la transition des TPE qui a démarré en juin 2021 (au global 22,39 M€ en 2021 contre 10,95 M€ en 2020). Ces montants incluent également les subventions versées en 2021 à CEB (Congrès Expositions Bordeaux) pour un total de 2,6M€.

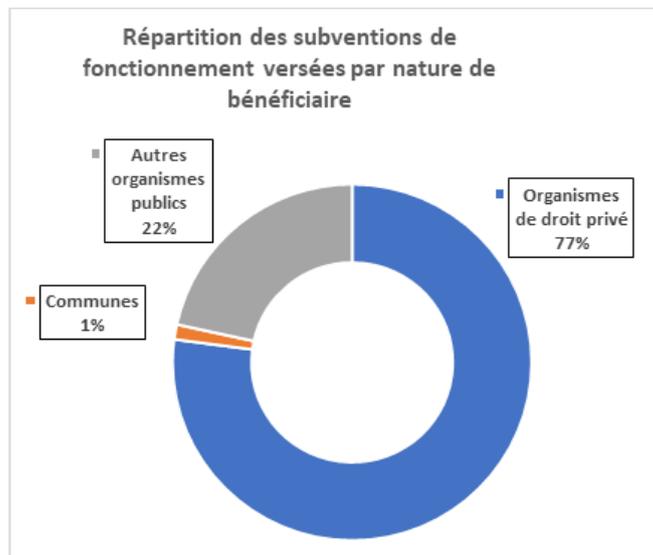
Environ 11 700 structures (entreprises ou associations) ont pu être aidées sur l'exercice 2021.

Les principales autres subventions de fonctionnement aux organismes privés ont été versées en 2021 à l'**A'urba** (4,49 M€), à l'**Office du Tourisme et des Congrès Métropolitain** (3,25 M€ y compris 0,35 M€ de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire), au **Comité des Oeuvres Sociales de Bordeaux Métropole** (1,44 M€), à **Arc-en-Rêve** (0,45 M€) ou encore à **Invest in Bordeaux** (0,34 M€). Ces 5 entités cumulent plus de 55 % du total des subventions mandatées aux organismes privés.

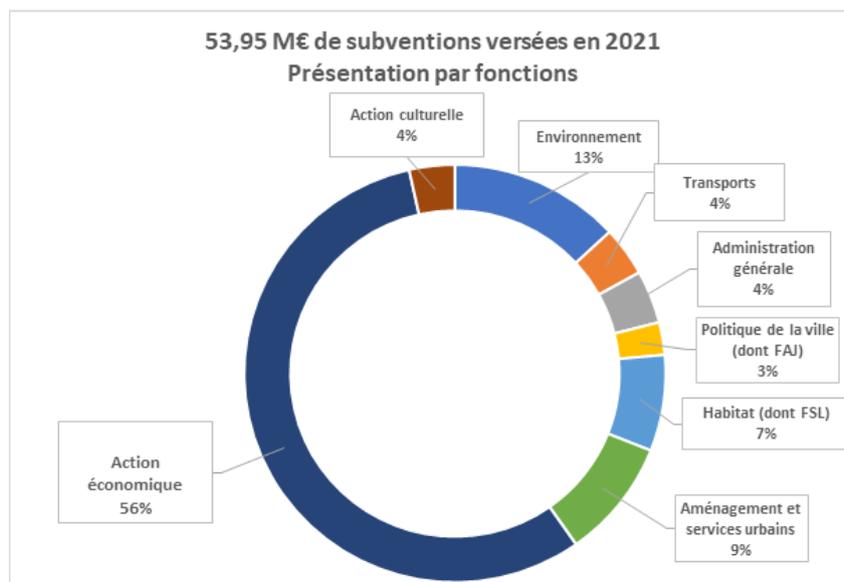
Par ailleurs, la plus forte progression concerne le **versement aux organismes publics** (hors communes) par rapport aux versements réalisés en 2020 (11,64 M€ soit +92%) qui s'explique notamment par la contribution volontaire au SDIS de 3,5 M€, la participation au service annuel du RER métropolitain de 0,85 M€ et la subvention pour la régie de l'eau de 0,76 M€. Les autres principaux bénéficiaires sont le GIP FSL (3,25 M€), la Chambre de Commerce et d'industrie (0,55 M€), le GIP GPV des Hauts de Garonne (0,34 M€),

Les subventions aux communes sont en baisse par rapport à 2020 (0,73 M€ soit -64 %). La redevance électricité de 1,21 M€ reversée à la commune de Bègles n'a pas été comptabilisée sur l'exercice 2021 mais sur l'exercice 2022. Cette redevance est désormais soldée, compte tenu de l'achèvement de la convention.

En synthèse, la répartition des subventions versées par nature de bénéficiaire est la suivante :



Présentation des subventions versées par fonction :



Les parts importantes que représentent le volet action économique s'explique principalement par le plan de relance métropolitain et l'aide à la transition des TPE dont le montant des principales subventions versées aux entreprises et associations s'élève à 23,97 M€. S'ajoute également la subvention à l'Office du tourisme métropolitain (3,25 M€) . Le volet aménagement urbain comprend notamment la subvention versée à l'agence d'urbanisme A'URBA (4,49 M€). En matière d'habitat, la subvention au GIP FSL (3,25 M€) représente 81% des subventions versées dans ce domaine.

En 2021, Bordeaux Métropole a réceptionné **597 demandes de subventions** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, soit une baisse de 30% par rapport à 2020 (848 demandes). Cette baisse est liée à la fin des nombreux dispositifs de soutiens exceptionnels mis en place en 2020 dans le cadre du Fonds d'Urgence aux associations pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

f) **Les contributions obligatoires et les autres dépenses de fonctionnement (127,83 M€)**

Ce poste de dépenses diminue de **-4,63 %** au cours de l'exercice 2021, pour atteindre **127,83 M€** (contre 134,03 M€ en 2020)

Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	2 020	2 021	Evolution 2020/ 2021
- Contribution obligatoire versée au SDIS	61,41	62,12	1,17%
- Autres	27,23	21,41	-21,41%
Dotations aux provisions	45,39	44,30	-2,39%
Total "contributions et autres dépenses" réelles de fonctionnement	134,03	127,83	-4,63%

- **Les contributions obligatoires**

La contribution obligatoire de Bordeaux Métropole au fonctionnement du **Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS)** s'est élevée à **62,12 M€** en 2021. Elle augmente de +1,17 % par rapport à 2020 (61,41 M€).

Dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers, la **participation au SIVOM** (Comité syndical rive droite), auquel adhère notre Etablissement pour 7 de ses communes, ressort à **9,54 M€**, pour 8,95 M€ en 2020, en hausse de **+6,62 %**.

A cela, s'ajoute principalement :

- **la participation au Syndicat mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine à hauteur de 0,68 M€** (0,77 M€ en 2020) **comprenant** la cotisation annuelle et un accompagnement financier à l'exploitation de la ligne de cars express entre Bordeaux et Créon.
- Une contribution au **Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU)** de **0,63 M€** stable.

- **Les autres dépenses**

Concernant les charges ne relevant pas de la gestion des services, elles comprennent :

- **1,26 M€** d'indemnités (1,05 M€ en 2020) ont été versées suite à des préjudices commerciaux résultant des travaux du tramway (ligne D) ou de voirie, après avis de la commission d'indemnisation amiable (CIA)
- **2,43 M€** d'indemnités, de frais de mission et de formation des Elus (contre 2,38 M€ en 2020)

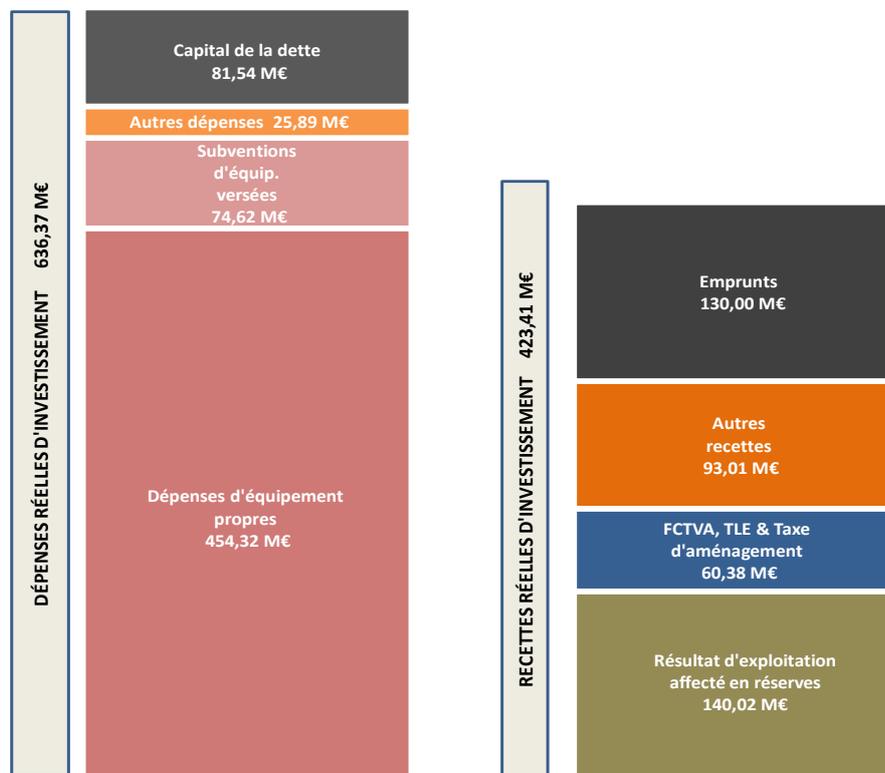
Les dotations aux provisions, qui s'élèvent à **44,30 M€ en 2021**, contre 45,39 M€ en 2020, visent à préserver notre établissement des conséquences financières des risques ou charges prévisibles pour

notre Etablissement et se traduisent par une charge budgétaire l'année de leur comptabilisation. Elles comprennent notamment :

- la constitution de provisions d'un montant de **24,85 M€** en vue du règlement des contributions financières dues au délégataire suite à la réception des travaux sur les sites de Bègles et Cenon.
- **8,8 M€** de provisions en vue du rachat, à Kéolis Bordeaux Métropole, de la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés pour un montant total estimatif de 17,5 M€
- **3,5 M€** destinés à couvrir les possibles mesures d'ajustement complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19
- **2 M€** au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines (15 M€ en 2020)
- **1,43 M€** afin de couvrir les besoins inhérents à la création de la Régie de l'eau au-delà de l'exercice 2021 (par reprise de fonds constitués par le délégataire)
- **1,33 M€** de provisions pour risques et charges d'exploitation au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur les différents réseaux de chaleur
- **1,04 M€** de provisions pour risques et charges d'exploitation au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur les bâtiments crématorium
- **0,68 M€** de provisions pour le solde du financement de la « soulte plomb » à verser en 2021 dans le cadre du rachat des VNC des renouvellements des branchements en plomb.

D. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 636,37 M€ en 2021, y compris le remboursement du capital de la dette (81,54 M€). Les recettes d'investissement s'élèvent à 423,41 M€ y compris les 140,02 M€ de résultat d'exploitation 2020 affecté en réserve conformément aux dispositions réglementaires.



1. Les dépenses d'investissement (636,37 M€)

En 2021, le montant total des dépenses d'investissement repart à la hausse avec **636,37 M€**, soit une augmentation de **+15,79 %** par rapport à l'année dernière.

Dépenses d'investissement En millions d'euros	2020	2021	Evolution 2020/ 2021	Part relative (2021)
Programme d'équipement	438,24	528,94	20,70%	83,12%
-Dépenses d'équipement propres	360,37	454,32	26,07%	71,39%
- subventions d'équipement versées	77,87	74,62	-4,17%	11,73%
Immobilisations financières	9,57	6,78	-29,16%	1,06%
Autres dépenses d'investissement	27,07	19,12	-29,38%	3,00%
S/Total hors remboursement dette	474,87	554,83	16,84%	87,19%
Remboursement en capital de la dette	74,73	81,54	9,10%	12,81%
Total dépenses d'investissement	549,61	636,37	15,79%	100,00%

Hors remboursement de la part en capital de la dette (81,54 M€ en 2021 contre 74,73 M€ en 2020), les **dépenses d'investissement** représentent **554,83 M€**, en progression de **+16,84 %** (contre -17,22 % l'année précédente), provenant principalement d'une dynamique du programme d'équipement¹⁴ (+20,70 %) porté avant tout par les dépenses d'équipement propres qui progressent à elles seules de +26,07 %.

a) **Le programme d'équipement 2021**

Les dépenses réelles d'équipement, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à 528,94 M€ (438,24 M€ en 2020), ce qui représente une hausse en volume de 90,70 M€, (soit +20,70 %).

Après une année 2020 marquée par une chute des réalisations sous le double effet de la crise sanitaire et de la fin progressive des travaux de la phase 3 du tramway, le niveau des investissements réalisés marque le début du rattrapage de calendrier.

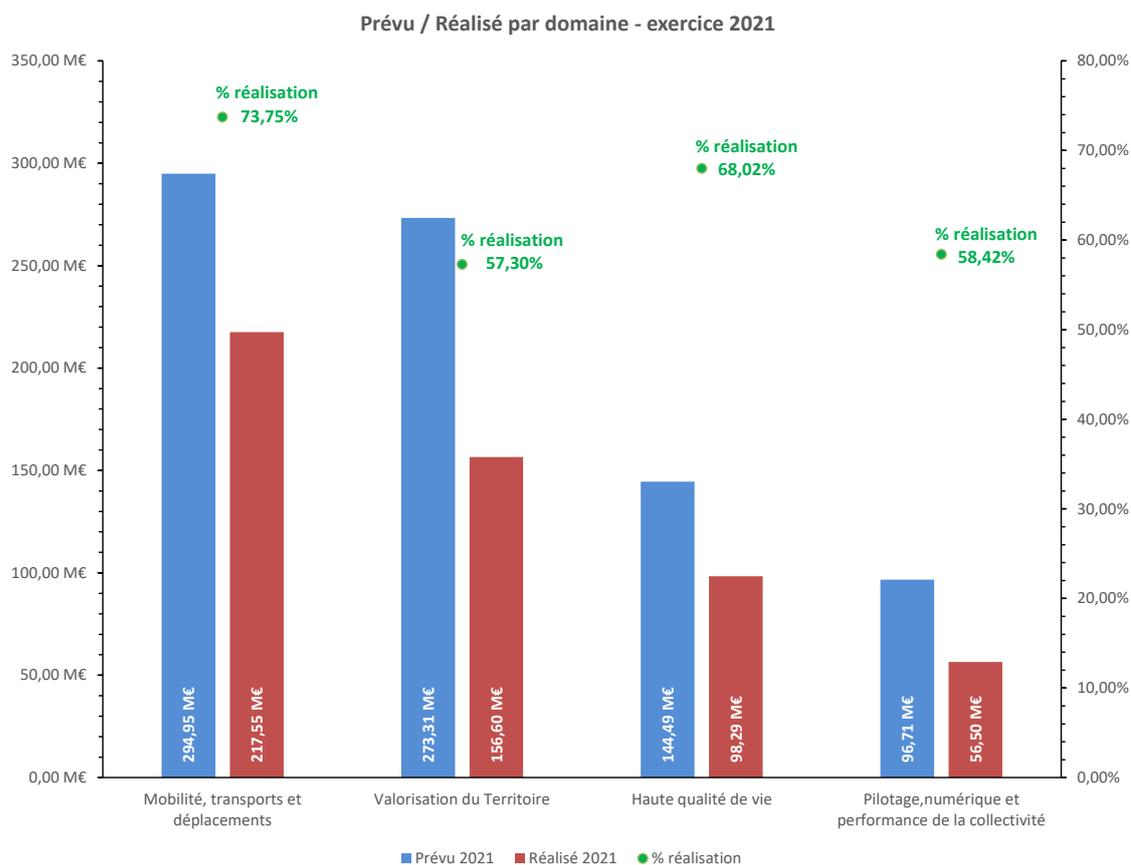
- **Réalisation des crédits votés**

Le **pourcentage des crédits mandatés** ressort à **65,34 %** en 2021, en légère contraction de **-0,16 point** par rapport à 2020 qui était de 65,50 %. Ce taux cache toutefois des situations très contrastées selon la nature des dépenses.

Ainsi le **taux de réalisation des investissements directs** progresse à **67,15 %**, soit **+0,76 point**, quand le taux de réalisation **des investissements indirects** marque un **fléchissement (56,16 % en 2021** contre 61,66 % en 2020). Même si notre Etablissement a peu de maîtrise sur les appels de fonds de ces participations, il n'en demeure pas moins que leur évolution vient impacter à la baisse le taux de réalisation 2021.

Au cours de l'exercice 2021, tous budgets confondus, le taux de réalisation de **65,34 %**, se répartit par grande politique de Bordeaux Métropole de la manière suivante :

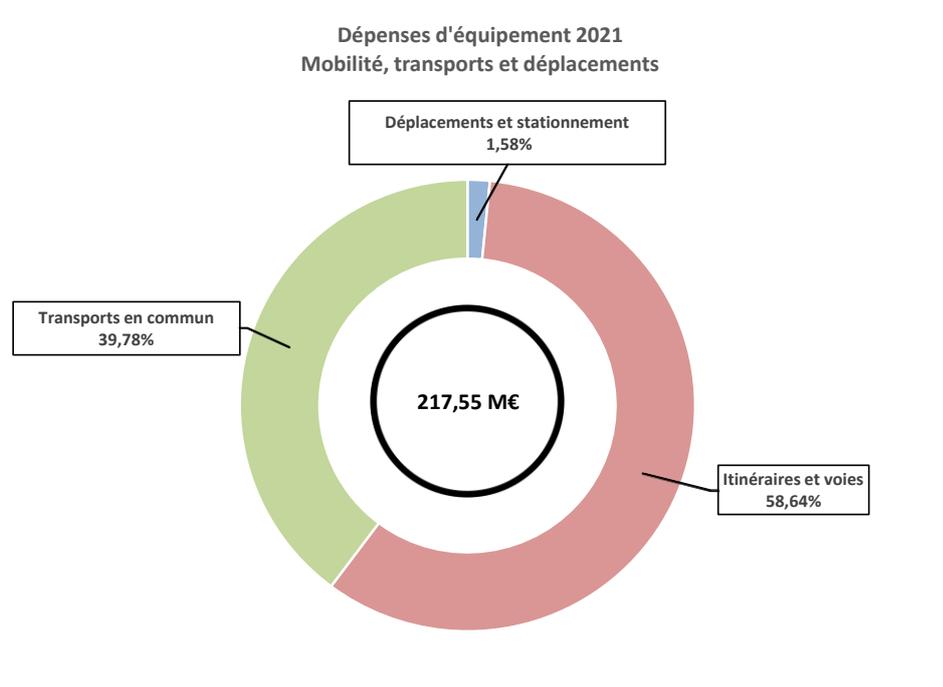
¹⁴ Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres 20,21, 204 et 23.



- **Le programme d'équipement 2021 par politique**

En millions d'euros	MONTANT REALISES 2021	Part du réalisé dans le total 2021 en %
Haute qualité de vie	98,29	18,58%
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	56,50	10,68%
Mobilité, transports et déplacements	217,55	41,13%
Valorisation du Territoire	156,60	29,61%
TOTAL	528,94	100,00%

- **Mobilité, transports et déplacements (217,55 M€)**



La politique **Mobilité, transports et déplacements** a mobilisé **217,55 M€** de dépenses d'équipements en 2021, en augmentation (+27,74 %) par rapport à l'année précédente (170,30 M€).

Avec **86,53 M€** consacrés à étendre et améliorer le réseau **des transports en commun**, le volume d'investissements progresse de +21,31 % par rapport à 2020 (71,33 M€), pour autant sa part ne représente que **39,78 %** de la totalité des dépenses de la politique Mobilité, transports et déplacements (contre 42 % en 2020). Les dépenses significatives sont les suivantes :

- ✓ **39,13 M€** pour la poursuite du projet d'extension de la ligne A du tramway vers **la zone aéroportuaire**
- ✓ les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure** se poursuivent et ont mobilisé une enveloppe de **9,64 M€**
- ✓ **5,63 M€** afin de poursuivre les études et d'entamer les premiers travaux du projet de **Bus Express entre Saint Aubin de Médoc et la gare de Bordeaux**
- ✓ **5,24 M€** pour solder le paiement **du matériel roulant tramway phase 3**
- ✓ **3,92 M€** de dépenses liées à des aménagements de voiries permettant **l'optimisation de circulation des bus**
- ✓ **3,25 M€** pour financer les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du tramway (réparation de rail, reprise des carrefours APS, travaux hydrauliques sur les ponts tournants...)
- ✓ **3,12 M€** destinés à la création d'un **site de remisage, dépôt de bus provisoire**, rue Vaquier à Bordeaux
- ✓ **2,05 M€** de financement consenti à Euratlantique dans le cadre d'une convention de réalisation de la trémie Benauges à Bordeaux
- ✓ **2,04 M€** pour financer les opérations liées à la mise en œuvre du **RER métropolitain** (étude de préfiguration, PEM Talence Médoquine, PEM du Bouscat)

- ✓ **2,02 M€** dépensés dans le cadre de la fourniture et de la mise en service d'un nouveau **système billettique** des transports publics

A ces dépenses s'ajoutent le financement des études sur le projet de liaison **de bus express** entre **Pellegrin** à Bordeaux, le quartier **Thouars** à Talence ainsi que le quartier de **Malartic** à Gradignan et celui des études de faisabilité du **projet de transport par câble**

Avec **127,58 M€** mandatés en 2021, le domaine **itinéraires et voies** progresse de **+33,73 %** et représente **58,64 %** de la totalité des dépenses de la politique Mobilité transports et déplacements (contre 56 % en 2020), parmi lesquelles :

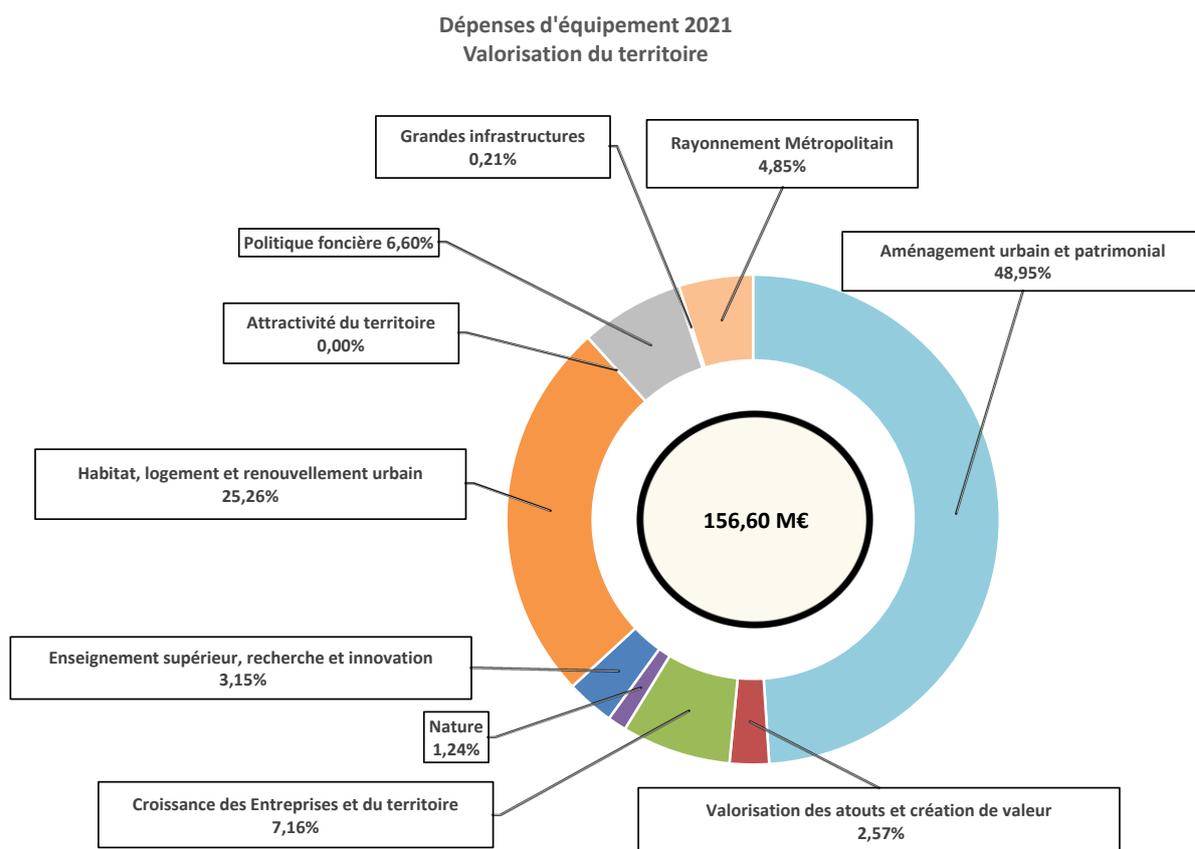
- ✓ Les dépenses d'aménagements **voirie de proximité** représentent l'équivalent de **41,76 M€** en 2021, + 14,52 % (36,56 M€ en 2020). Les réalisations **du FIC** (fonds de proximité voirie) atteignent **30,05 M€** contre 28,74 M€ en 2020 et les dépenses d'**aménagement de pistes cyclables** (non intégrés aux aménagements de voirie globaux) progressent à **5,05 M€** (après 1,73 M€ en 2020)
- ✓ **20,77 M€** de dépenses pour la **construction du Pont Simone Veil**
- ✓ **15,50 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade**, conformément au partenariat signé avec l'Etat, avec la poursuite de la mise à 2x3 voies (travaux entre les échangeurs n°9 et 7 au niveau de la commune d'Eysines)
- ✓ **8,27 M€** dépensés pour les **grosses réparations, l'entretien et remise à niveau de la voirie**
- ✓ **8,12 M€** de dépenses liées à l'achat d'un Ilôt dit « des volaillers » au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier afin d'y implanter un nouveau **centre de propreté Paludate** et des places de stationnement
- ✓ **3,92 M€** de dépenses affectées à l'**amélioration de la vitesse commerciale du réseau de bus**
- ✓ **3,48 M€** d'achats de **matériels roulants de la propreté urbaine**
- ✓ **3,41 M€** de dépenses en **signalisation**, avec principalement les carrefours à feux, le jalonnement et la signalisation routière non lumineuse
- ✓ **1,81 M€** pour réaliser les travaux d'aménagement sur la **Passerelle Saint-Jean**
- ✓ **1,42 M€** de dépenses affectées aux études sur la phase 2 de la **réhabilitation du Pont de pierre**
- ✓ **1,20 M€** de frais en **grosses réparations d'ouvrages d'art**

Les dépenses d'investissements liées au domaine **déplacements et stationnement** fléchissent de **-4,03 %** pour atteindre **3,44 M€** contre 3,58 M€ l'année passée, avec une part de **1,58 %** (2,10 % en 2020) de la totalité des dépenses de la politique Mobilité transports et déplacements.

- ✓ La grande majorité des dépenses a été consacrée à la politique **Vélo** avec **2,38 M€** (3,33 M€ en 2020) avec notamment la création de nouveaux aménagements cyclables (cours du Maréchal Juin, place Raba Léon...), l'acquisition de vélos pour la Maison Métropolitaine des Mobilités alternatives ou encore l'implantation de vélobox.
- ✓ Une enveloppe de **0,49 M€** a permis de financer l'acquisition d'un terrain pour effectuer une **extension de la fourrière** située à Mérignac.

Il est à noter par ailleurs 0,33 M€ de financement consenti à la SNCF pour débiter la première séquence des études sur le projet d'Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (**AFSB**).

- **Valorisation du territoire (156,60 M€)**



Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont baissé de -5,75 % par rapport à 2020 (**156,60 M€** contre 166,17 M€).

Elles ont été principalement destinées à **l'aménagement urbain et patrimonial**, représentant un volume de près de **49 %** des dépenses totales de la politique Valorisation du territoire (contre 56 % en 2020), suivi par **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain** avec un peu plus de 25 %, la **croissance des entreprises et du territoire** avec un peu plus de 7 %, mais aussi la **politique foncière** avec près de 7 %.

Parmi les **76,67 M€** de dépenses d'**aménagement urbain et patrimonial** réalisées en 2021 :

- ✓ **9,62 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flots** et **5,77 M€** pour les groupes scolaires Sempé et Modeste Testas liés à cette opération,
- ✓ **8,60 M€** de participation à l'équilibre et à la réalisation d'ouvrages (équipements publics), selon le traité de concession d'aménagement avec la SPL La Fab, destinés à l'opération « **Mérignac-Soleil** », mais aussi **3,37 M€** destinée à l'opération « **Mérignac-Marne** »
- ✓ **6,60 M€** versés selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel**
- ✓ **5,87 M€** de dépenses d'acquisitions de foncières, d'études, d'aménagements d'espaces publics y compris du groupe scolaire 1 sur le **secteur Brazza**

- ✓ **4,80 M€** de dépenses concernant la construction du **Groupe scolaire Billie Holiday** (ZAC Bastide Niel)
- ✓ **4,45 M€** d'avances et de participation à l'équilibre de l'opération d'aménagement « **Le Haillan-ZAC Cœur de ville** » versées à la SPL La Fab selon le traité de concession
- ✓ **4,26 M€** de frais pour la construction du groupe scolaire, **secteur ZAC Ginko**
- ✓ **3,28 M€** de dépenses consacrées au dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux
- ✓ **3,11 M€** d'avances et de participation à l'équilibre de l'opération d'aménagement et de restructuration du **centre ville de Gradignan**, versés à la SPL La Fab
- ✓ **2,50 M€** d'avances réglées selon l'avenant 1 du protocole d'accord concernant **l'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier**
- ✓ **2,46 M€** de participation générale au projet **Euratlantique**
- ✓ **2,10 M€** de participation à l'équilibre et à la remise d'ouvrage selon le traité de concession (et l'avenant n°1) avec la SPL La Fab, pour la ZAC Route de Toulouse à **Bègles-Villenave d'Ornon**
- ✓ **1,07 M€** de travaux d'aménagement de réseaux et de voiries dans le cadre du **PAE Chemin des Vignes à Saint Aubin du Médoc**
- ✓ **0,97 M€** de participations et à la remise d'ouvrage dans le cadre du traité de concessions (et l'avenant n°1) d'aménagement pour la réalisation du projet « **ZAC Eysines Carès Cantinolle** »

Les **39,55 M€** de dépenses liées à **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain**, concernent :

- ✓ **11,94€** d'aides pour assurer l'équilibre des opérations (dont l'îlot B4 des Bassins à flot à Bordeaux - la Résidence sociale Ginko à Bordeaux - Allée de Pagneau à Mérignac - la Résidence Sociale à Eysines - Le Queyron à Blanquefort - Domaine de Malena à Carbon Blanc - Boulevard Pierre 1^{er} au Bouscat - Îlot Counord à Bordeaux - Résidence Le Broustey à Ambarès - St Ahon à Blanquefort - Rue de la Croix Vieille à St Aubin du Médoc - Résidence Wengé-Artigon à Pessac - Résidence les Fragons à Villenave d'Ornon - Résidence Naudet à Gradignan - Résidence Lamartine à St Médard en Jalles - Résidence Archiproduct à Parempuyre - Résidence Mussonville à Bègles - etc)
- ✓ **6,53 M€** de crédits délégués de l'Etat pour des interventions sur les logements du parc public, avec parmi les plus importantes : Résidence sociale Ginko à Bordeaux - Résidence sociale à Eysines - Résidence sociale Moov'Access à Pessac - Résidence Jean Zay à Talence - Résidence Le Broustey à Ambarès - Rue de la Croix Vieille à St Aubin du Médoc - Résidence La Martine à St Médard en Jalles - Résidence les Fragons à Villenave d'Ornon - Résidence Landegrand à Parempuyre - etc
- ✓ **16,56 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la politique de la ville (6,25 M€ en 2020), dont 0,66 M€ versé aux partenaires des contrats de ville et 15,9 M€ pour favoriser le renouvellement urbain avec notamment : 5,77 M€ d'action d'accompagnement pour Floirac Dravemont, 4,54 M€ pour le quartier de Prévert le Moura à Bassens, 1,62 M€ pour le quartier de Joliot Curie à Bordeaux, 1,3 M€ pour la rénovation de Bordeaux les Aubiers, 1,3 M€ pour

- le quartier du Grand Parc à Bordeaux, 0,56 M€ pour le PNRQAD à Bordeaux, 0,26 M€ pour le quartier Lormont Carriet, 0,26 M€ pour le quartier Cenon Palmer
- ✓ **2,23 M€** de dépenses pour des interventions sur le parc privé dont 0,66 M€ pour les copropriétés en difficultés, 0,62 M€ pour le PIG, 0,37 € de crédits délégués à l'ANAH, 0,28 M€ pour le SLIME, 0,25 M€ pour l'OPAH RU de Bordeaux...
- ✓ **1,17 M€** de dépenses réalisées pour l'accueil des gens du voyage
- ✓ **0,46 M€** de dépenses pour l'habitat spécifique et solidaire dont 0,19 M€ pour les squats, 0,18 M€ pour la stabilisation des Roms – Expérimentation des ETI et 0,09 M€ pour le fonds solidarité logements.

Concernant les **11,21 M€** de dépenses liées à la **croissance des entreprises et du territoire** :

- ✓ **6 M€** concernant les études, le foncier et les travaux dédiés à l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroport**, dont 2,40 M€ pour la réalisation de liaisons piétonnes et cyclables et 1,16 M€ d'acquisitions
- ✓ les dépenses liées à l'**OIM Bordeaux InnoCampus** dont **0,4 M€ d'études** (schéma de déplacements tous modes, plan-guide Saige-Montaigne-Compostelle, accompagnement des porteurs de projet extra-rocade, mise au point des plans de gestion des compensations environnementales extra-rocade), **1,5 M€ d'acquisitions foncières** (préemption du 6 rue Gaspard Monge), **0,3 M€ de maîtrise d'oeuvre** (étude préliminaire plaque sud, passerelle modes doux au-dessus de l'A63) et **0,6 M€ de travaux** (finalisation de l'aménagement Haut-Lévêque / Gustave Eiffel)
- ✓ **1,58 M€** de frais d'acquisitions foncières concernant les programmes d'aménagement de **Zone d'Activités Economiques (ZAE)**, dont l'achat de terrains au sein de la zone d'activité économique la Gardette (secteur stratégique de l'intersection de l'autoroute A10 et de la rocade) dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain (NPNRU) du GIP GPV (grand projet de ville) tendant à une stratégie de redynamisation

Dans le cadre de la **Politique Foncière**, les dépenses représentent **10,34 M€**. Il s'agit principalement de :

- ✓ **5,53 M€** d'acquisitions pour des **réserves foncières**,
- ✓ **3,66 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles** comprenant notamment l'achat d'un terrain à Artigues-près-Bordeaux qui constitue un site de biodiversité conséquent avec près de 1,5 hectare boisé, le ruisseau du Fontaudin et sa ripisylve (1,98 M€), d'un immeuble situé aussi à Artigues-près-Bordeaux répondant pleinement aux caractéristiques d'élaboration d'un projet de ferme pédagogique (0,68 M€), d'un bien immobilier à Mérignac nécessaire à la réalisation par la commune d'un espace vert de proximité (0,60 M€)

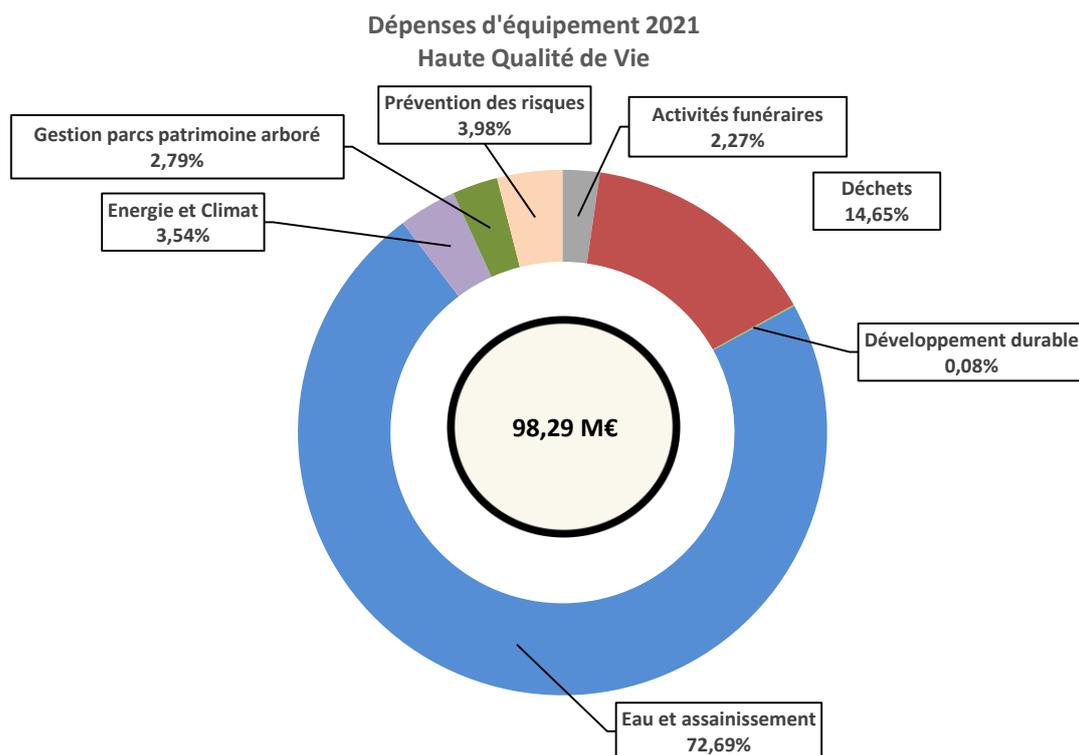
Avec **7,60 M€** de dépenses liées **au rayonnement métropolitain**, ont été financés :

- ✓ **2,61 M€** de dépenses liées à la **restructuration du stade PP Bernard**
- ✓ **2,15 M€** de soutien aux **équipements nautiques communaux**
- ✓ **1,42 M€** de redevances **Statut Matmut** conformément au contrat de partenariat avec Société Bordeaux Atlantique
- ✓ **0,77 M€** de soutien aux **équipements sportifs communaux**

L'**Enseignement supérieur, recherche et innovation** a mobilisé **4,93 M€** de dépenses dont la quasi-totalité, soit **4,72 M€**, est consacré à l'opération **Agglo-campus**, avec 2,29 M€ de dépenses d'investissement qui visent à rénover et redynamiser les sites universitaires

Au sein des autres secteurs, il convient de souligner les acquisitions de terrains et les **aménagements en VRD effectués sur le territoire** afin de redynamiser des zones d'activités et favorisant ainsi l'implantation d'entreprises pour 2,13 M€, le versement d'une **contribution financière à la Fondation pour la culture et les civilisations du vin** de 0,91 M€ afin de l'aider à réaliser son plan pluriannuel d'équipements, le versement d'une participation de 0,48 M€ à la Mairie de Mérignac au titre de **l'aménagement du 9^{ème} Parc nommé le « Parc Renard »**, la **réfection ou l'expansion d'équipements nautiques** (ponton d'Ambès, Ponton d'honneur, Ponton Benauge, Ponton Bordeaux Benauge) à hauteur de 0,41M€.

- **Haute qualité de vie (98,29 M€)**



Avec **98,29 M€** mobilisés, en progression de +90,67 % par rapport à l'année dernière (51,55 M€), les principaux investissements effectués dans le cadre de la politique haute qualité de vie se sont répartis entre le domaine de **l'eau et assainissement** (72,69 %), la collecte et traitement des **déchets ménagers** (14,65 %), la **prévention des risques** (3,98 %), **l'énergie et climat** (3,54 %), la **gestion des parcs et du patrimoine arboré** (2,79 %).

Parmi les **71,44 M€** de dépenses d'**eau et assainissement** réalisées en 2021 :

- ✓ **31,88 M€** sont consacrés au paiement de **l'indemnisation** pour le remplacement des **branchements en plomb** selon les termes de l'avenant 8 au contrat de concession du service public de l'eau potable (et de ses annexes)
- ✓ **18,89 M€** pour les **ouvrages d'eaux usées**, dont 13,37 M€ pour la poursuite de l'opération de raccordement des effluents de la station de Cantinolle sur la station de Lille et 5,36 M€ pour le projet de valorisation du biogaz produit par la station d'épuration de Clos de Hilde
- ✓ Les dépenses relatives à la poursuite du **bassin Nouveaux de retenue des eaux pluviales à Villenave d'Ornon** s'élèvent à **4,25 M€**

- ✓ Un montant de **4,22 M€** a été dépensé pour le **renouvellement des réseaux d'assainissement** dont principalement à Mérignac, chemin de la Libération (0,83 M€), à Cenon, avenue Carnot (0,44 M€), à Bègles, avenue Bergonié (0,42 M€), à Talence, rue Arnoz (0,28 M€), à Bordeaux, rue Bertrand de Goth (0,29 M€) et rue Delbos (0,25 M€)
- ✓ **Le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales** a mobilisé **3,87 M€** et a permis le financement notamment de travaux à Mérignac, avenue de la Libération (0,96 M€) ; à Villenave d'Ornon, rue Arago (0,64 M€) ; à Eysines, avenue de Saint-Médard (0,68 M€) ; à Cenon, avenue Carnot (0,37 M€) ; à Saint-Médard-en-Jalles, rues Léon Blum-Alexis Puyo (0,27 M€)
- ✓ Un montant de **2,59 M€** a été consacré aux **déviations de réseaux préalables aux projets de transports publics**, dont 0,95 M€ pour la future ligne de tramway desservant l'aéroport, ainsi que 0,29 M€ de réseaux eaux pluviales et 1,35 M€ de réseaux d'eau potable pour le bus à haut niveau de service vers Saint-Aubin-de-Médoc
- ✓ **1,88 M€** pour les travaux de **transfert des eaux usées du quartier de Brazza par une traversée sous fluviale vers la station d'épuration de Louis Fargue**. Ces travaux sont suspendus depuis le mois de janvier 2020 mais ont nécessité des dépenses de sécurisation et d'accompagnement du projet
- ✓ **1,2 M€** ont été dépensés pour **la création et le développement des réseaux structurants d'eaux pluviales**. Des opérations ont notamment été réalisées à Eysines, pour le bassin Carès (0,59 M€) ; à Parempuyre, rue de Ségur (0,32 M€), à Pessac, pour le bassin de Camponnac (0,15 M€)
- ✓ Le **développement des réseaux locaux (FIC)** a mobilisé **1,05 M€** pour financer notamment des travaux à Bordeaux, rue Marionneau (0,17 M€) et rue Schweitzer (0,10 M€) ; au Haillan, rue Victor Hugo (0,07 M€) ; à Bruges, rues Maumey-Beyerman (0,21 M€) et avenue Gaussens (0,07 M€) ; à Lormont, route d'Yvrac (0,09 M€) ; à Ambarès-et-Lagrave, rue du Pont Lyonnais (0,06 M€)
- ✓ **0,85 M€** ont porté essentiellement sur l'achèvement de Bordeaux Sud (phase 4) avec le bassin place Dormoy (0,51 M€).

Sur les **14,40 M€** de dépenses liées à la collecte et traitement des **déchets ménagers** :

- ✓ **6,04 M€** de dépenses relatives au financement en phase construction pour les investissements programmés de l'agrandissement du centre de tri usine de Bègles
- ✓ **6,75 M€** de dépenses relatives à l'**acquisition de matériel** (roulant, bacs, bornes enterrées, bennes amovibles, autres..) dont 5,60 M€ pour la collecte des déchets en porte à porte et 1,15 M€ en apport volontaire

Les **3,92 M€** de dépenses liées à la **prévention des risques**, ont été consacrée essentiellement à :

- ✓ **2,26 M€** de **participation**, au titre d'un acompte relatif au financement de la construction du **centre d'incendie et de secours de Bordeaux-Rive droite**

Avec **3,48 M€** de dépenses liées à l'**énergie et climat**, ont été financés :

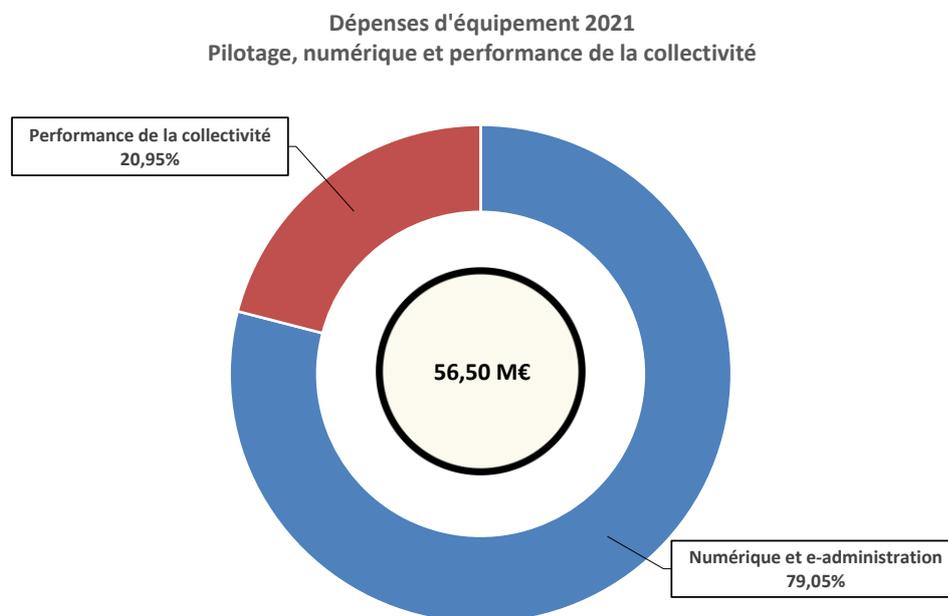
- ✓ **1,34 M€** d'études et de travaux concernant le **réseau de chaleur Hauts de Garonne**
- ✓ **0,76 M€** de dépenses liées au **Plan Climat Logements individuels**
- ✓ **0,71 M€** de travaux d'**extension de réseau d'électricité**

Concernant la **gestion des parcs et du patrimoine arboré**, **2,74 M€** ont été dépensés dont :

- ✓ **1,58 M€** de dépenses pour l'**acquisition de matériels, de matériels roulants et d'équipements** pour les espaces verts

Au sein des autres secteurs, il est à noter **1,38 M€** de **travaux d'aménagements du parc cimetière rive gauche**, ainsi que **0,70 M€** pour le **parc cimetière rive droite**.

- **Pilotage, numérique et performance de la collectivité (56,50 M€)**



Le total des dépenses réalisées au sein du programme d'équipement pour la politique **Pilotage, numérique et performance de la collectivité** s'élève à **56,50 M€** avec une hausse de 12,51 % par rapport à 2020 (50,22 M€), dont **79,05 %** pour le développement du **numérique et de l'e-administration**.

Les dépenses d'investissement 2021 du domaine **numérique** de Bordeaux Métropole et des 14 communes mutualisées¹⁵ tendent à retrouver leur niveau d'avant la pandémie avec **44,66 M€**.

Les principales dépenses concernent les services opérés et les infrastructures avec 21,96 M€, afin de maintenir un système d'information commun performant et sécurisé, avec notamment :

- ✓ **9,15 M€** pour les équipements ou renouvellements des postes de travail utilisateurs et leur licence (en baisse par rapport à 2020 (10,42M€) du fait de l'allongement des délais de livraisons)
- ✓ **3,75 M€** pour les infrastructures centrales hébergées
- ✓ **2 M€** pour le câblages et les réseaux
- ✓ **1,74 M€** pour la supervision du SI
- ✓ **1,24 M€** pour la sécurité opérationnelle

¹⁵ Il est rappelé que le budget de Bordeaux Métropole porte les investissements de l'ensemble des communes ayant mutualisé, compensés par l'attribution de compensation

Avec la numérisation de tous les pans de notre société, un effort important est aussi consacré à l'acquisition, le développement et le maintien d'applications en adéquation avec les besoins utilisateurs avec :

- ✓ **6,9 M€** dans le cadre des services à la population et de proximité, dont 3,9 M€ pour la nouvelle offre école
- ✓ **5,4 M€** dans le cadre de l'E-administration (ressources humaines – finances – dématérialisation, internet, etc.)
- ✓ **2,5 M€** affectés au développement urbains et à la qualité de vie (droit des sols, bâtiments connectés, etc.)

L'aménagement numérique du territoire se poursuit avec le déploiement du très haut débit à hauteur de 1,88 M€

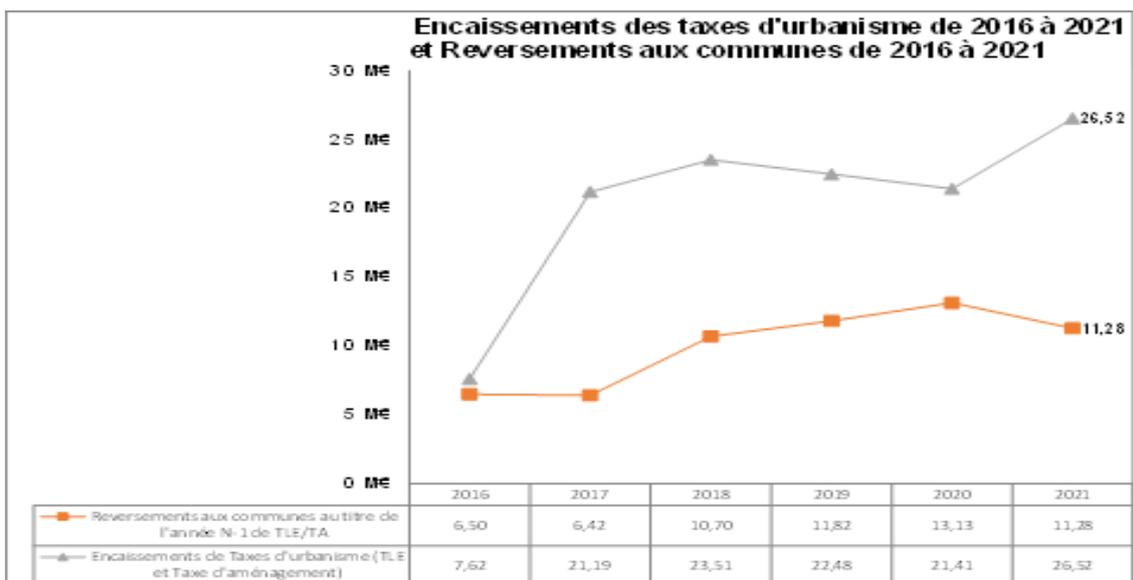
Ce sont **11,84 M€** qui ont été consacré aux dépenses liées à la **Performance de la collectivité**, dont 2,90 M€ d'acquisitions et de travaux dans le cadre de la gestion des bâtiments administratifs, 1,91 M€ en aménagements, réparations, réhabilitation et mobiliers des groupes scolaires, ainsi que 4,77 M€ en renouvellement de véhicules (3,75 M€ en 2020)

b) Les autres dépenses d'investissement

Hors programme d'équipement, et hors remboursement en capital de la dette (81,54 M€), les autres dépenses d'investissement (25,89 M€) ont baissé de -29,32 % (36,63 M€ en 2020).

- Les **immobilisations financières (6,78 M€)** comprennent essentiellement :
 - Souscription de **1 M€** au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) COO.SOL, porteuse de l'Organisme de foncier solidaire (OFS) métropolitain
 - Le paiement d'un 1^{er} acompte de **5,5 M€**, sur une avance totale de 15 M€ estimée selon les besoins entre 2021 et 2022, versé à la SPL La Fab afin de lui permettre de poursuivre le financement d'acquisitions et le portage foncier d'opérations d'aménagement et de construction à vocation économique et de production de logement
- Parmi les **autres dépenses (19,12 M€)** figurent :
 - **Les reversements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement aux communes (11,28 M€)**

Ils sont effectués dans le cadre du **pacte financier et fiscal de solidarité**, calculés sur la base de 1/7^{ème} des dépenses exécutées par les communes en 2020 au titre des investissements réalisés hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.



o Les restitutions de taxes d'urbanisme (1 k€)

Pour rappel, le dispositif de la taxe d'aménagement (TA) entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012, se substitue à celui de la taxe locale d'équipement (TLE) qui reste en vigueur pour les demandes d'autorisation de construire ou d'aménager déposées avant cette date. Il s'ensuit que le déploiement de la taxe d'aménagement (TA) a pour corollaire la diminution du nombre de dossiers de taxes locales d'équipement (TLE). De fait, lorsque des dégrèvements de TLE sont constatés, les recettes à destination de Bordeaux Métropole sont désormais soit inexistantes soit insuffisantes.

Dans ce contexte, la compensation sur les recettes qui pourrait être opérée par les services de la direction générale des finances publiques s'avère impossible, ce qui conduit les services de l'Etat à émettre des titres à l'encontre de Bordeaux Métropole concernant les trop perçus de TLE.

En 2021, au niveau du budget principal, **les dépenses de restitution de taxes locales d'équipement (TLE) se sont élevées à 1 325 €.**

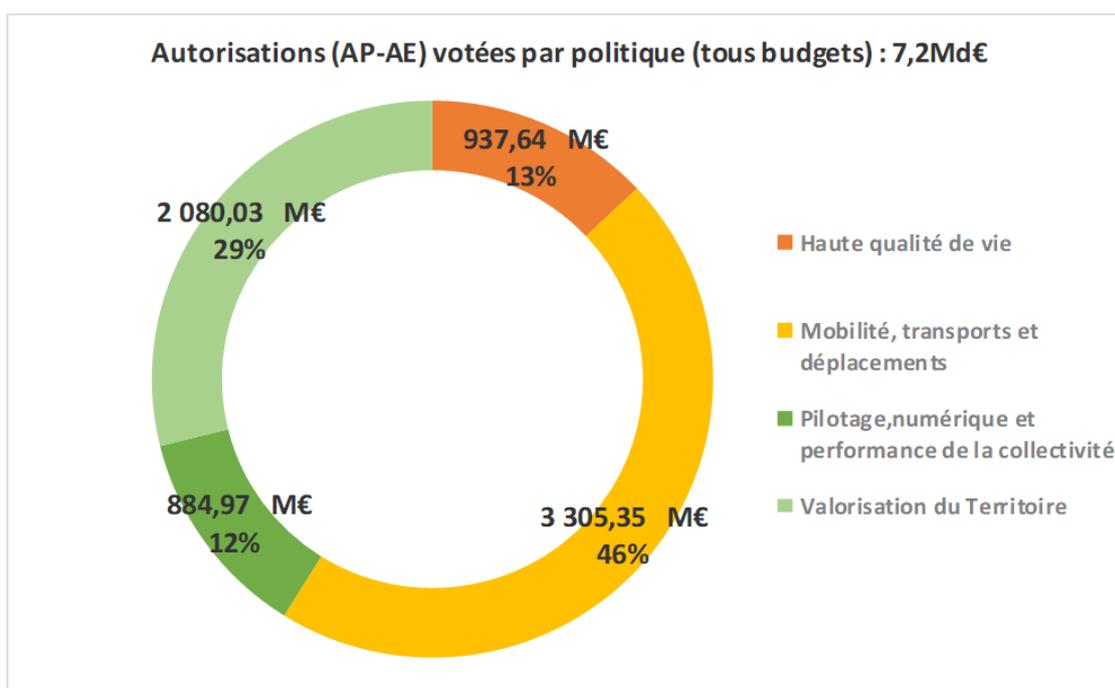
- **Des dépenses effectuées pour le compte de tiers (5,90 M€)**

Ces comptes enregistrent deux types de mouvements : la réalisation de travaux pour le compte des communes principalement qui les remboursent pour la part non subventionnée, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet et les versements de participations encaissées pour le compte des communes au titre des opérations d'aménagement. Figurent ainsi notamment **1,26 M€** de travaux d'éclairage public sur la ligne D des communes de Bordeaux, Bruges, Eysines et Le Bouscat, **0,86 M€** reversé à Villenave d'Ornon concernant des participations perçues par des pétitionnaires dans le cadre du financement d'équipement public communal au sein du projet urbain partenarial (PUP) « Accès au logement et urbanisme rénové » (Alur) du secteur sud-est, **0,76 M€** pour le PAE Bassins à flôts, **0,59 M€** pour la requalification de la place Gambetta, **0,36 M€** concernant l'EcoCité Plaine de Garonne ou encore **0,29 M€** pour la Ligne verte Le Bouscat/Bruges.

c) La gestion en autorisations de programme

Mise en place en 2013, la gestion en autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) a désormais atteint son rythme de croisière, affichant un taux de couverture du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) de **77,4%** tous budgets confondus et même **85,9%** sur les seuls budgets principal, transports et déchets ménagers. Par comparaison, en 2019 il s'établissait à 74,2% et même 60% en 2020. Ces différences de taux sont le reflet de la vie des AP au cours d'une mandature, le taux étant naturellement plus élevé en début qu'en fin de cycle.

Au total, sur un PPI de près de **4,3 Md€** (sur les trois budgets précités) 3,7 Md€ sont gérés en autorisation de programme. C'est aussi pour cette raison que le nombre d'AP/AE atteint désormais 216, à comparer aux 137 du Compte administratif 2020. Cette forte hausse s'explique par le chevauchement des anciennes et des nouvelles AP de mandature en 2021.



Dans le cadre de la présentation du Compte administratif 2021, le bilan de la gestion pluriannuelle et des engagements restant à financer s'établit comme suit :

Budget	Autorisations votées	Crédits de paiements mandatés antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2021	Lissages/ reports	Restes à financer	taux de réalisation 2021	Taux d'avancement total
Budget principal	5 004,54 M€	1 853,07 M€	508,35 M€	357,22 M€	151,13 M€	2 794,26 M€	70,27%	44,17%
Budget annexe déchets ménagers	111,95 M€	48,82 M€	16,04 M€	6,68 M€	9,36 M€	56,45 M€	41,66%	49,58%
Budget annexe assainissement	469,74 M€	275,16 M€	40,81 M€	29,17 M€	11,64 M€	165,41 M€	71,48%	64,79%
Budget annexe transports	1 615,27 M€	1 002,67 M€	86,31 M€	71,63 M€	14,68 M€	540,97 M€	83,00%	66,51%
Budget annexe réseaux de chaleur	6,18 M€	0,00 M€	0,37 M€	0,09 M€	0,28 M€	6,09 M€	23,84%	1,44%
TOTAL	7 207,68 M€	3 179,71 M€	651,88 M€	464,79 M€	187,08 M€	3 563,18 M€	71,30%	50,56%

Au 31 décembre 2021, le montant d'autorisations voté (AP+AE) s'élevait à 7,20 Md€ pour l'ensemble des budgets de Bordeaux Métropole. Compte tenu de la réalisation de l'exercice à hauteur de 464,79 M€ et des réalisations antérieures, le montant des engagements restant à financer s'élève à 3,56 Md€, à comparer au 1,9 Md€ du précédent compte administratif. Un chiffre en forte augmentation, révélateur d'un début de mandature.

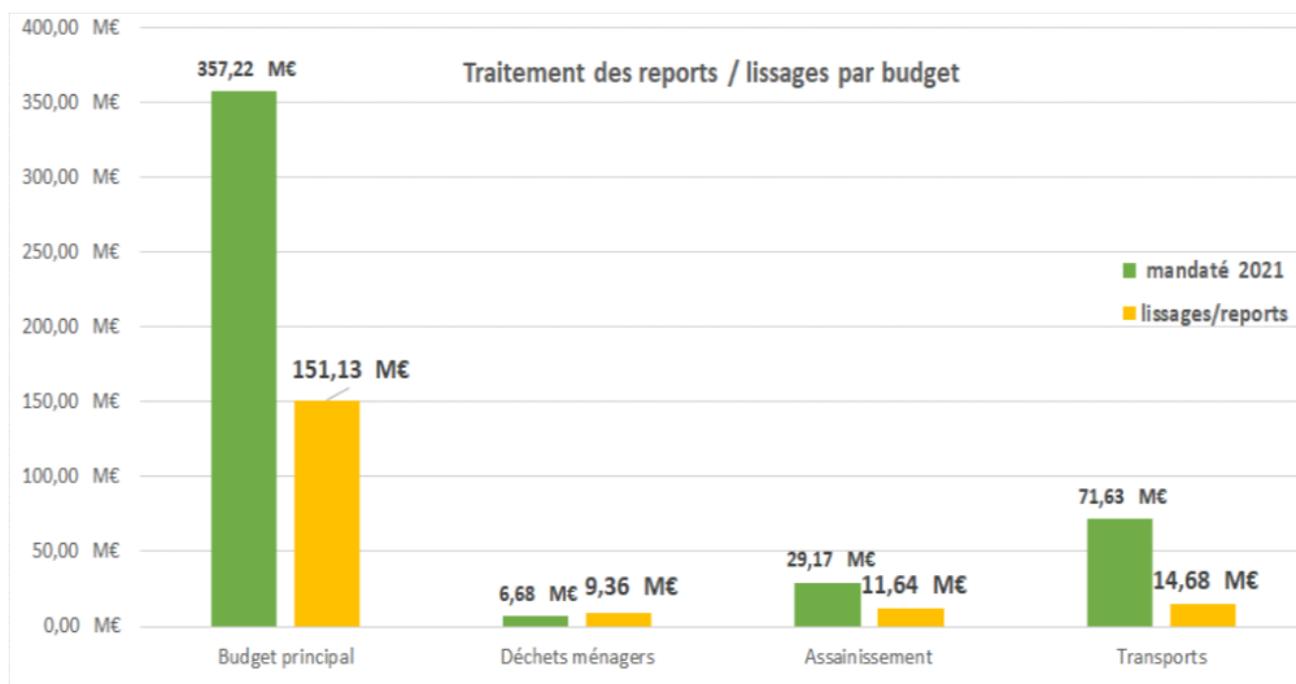
En 2021, 189 autorisations de programme et d'engagement composent le budget principal (dont 72 nouvelles représentant une dépense pluriannuelle de 1,72 Md€ et 22 autorisations révisées pour 117,9 M€ dont 3 AP clôturées). Les budgets annexes (déchets ménagers, assainissement, réseaux de chaleur et transports) comptent pour leur part 27 autorisations au total (dont 14 autorisations révisées pour 279,76 M€, 1 autorisation clôturée et 248,94 M€ de nouvelles autorisations).

Le taux de réalisation s'établit à 71,30%, en baisse comparé aux années précédentes (73,44% en 2020 et 77,13% en 2019, 83,7% en 2018), pour les raisons rappelées plus haut.

Le reste à mandater en autorisation de programme rapporté aux crédits de paiement mandatés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des autorisations de programme. Il correspond au nombre d'années nécessaires à l'épuisement du stock d'autorisations de programme non mandaté. Au terme de 2021, ce ratio s'établit à 7,66 années contre 4,97 en 2020 et 4,13 en 2019. A nouveau, on constate un taux typique d'un début de mandature, où la dépense n'est encore qu'à venir. Il est à rapprocher des 9,32 ans du CA 2016, début de mandature précédente.

Enfin le mécanisme de lissage des crédits, qui renvoie les sommes non réalisées sur les exercices ultérieurs, suppose de pouvoir dégager les ressources complémentaires (et notamment une mobilisation d'emprunt supérieure). Ainsi au titre de 2021, 187,08 M€ de crédits de paiement ont été lissés (contre 151,9 en 2020 et 154,3 M€ en 2019), tous budgets confondus, pour 464,79 M€ de réalisé.

Le graphique qui suit détaille par budget le montant des reports/lissages réalisés en 2021 comparativement aux crédits mandatés.



Une analyse détaillée par budget des investissements réalisés sur les AP est jointe au rapport en annexe 2.

2. Les recettes d'investissement (423,41 M€)

Les recettes d'investissement s'élèvent au total à **423,41 M€** en diminution de **-9,63 %**.

Recettes d'investissement En millions euros	2020	2021	Evolution 2020/ 2021	Part relative (2021)
Emprunts et refinancement de dette	210,00	130,00	-38,10%	30,70%
Recettes hors emprunts	158,41	153,39	-3,17%	36,23%
- ACI reçue des communes	23,21	23,44	1,02%	5,54%
- Subventions et autres participations reçues	16,99	47,75	181,05%	11,28%
- FCTVA, Taxe d'aménagement et autres fonds	56,30	60,38	7,24%	14,26%
- Autres recettes d'investissement	61,91	21,82	-64,76%	5,15%
S/Total recettes hors résultat affecté en réserve	368,41	283,39	-23,08%	66,93%
Résultat d'exploitation affecté en réserve	100,11	140,02	39,87%	33,07%
Total recettes d'investissement	468,52	423,41	-9,63%	100,00%

Hors résultat 2020 affecté en réserves (140,02 M€) et hors emprunts mobilisés (130 M€), les **recettes réelles de l'année 2021 atteignent 153,39 M€** (158,41 M€ en 2020). Après 3 années consécutives de hausse, elles connaissent une légère diminution de **-3,17 %**

Les recettes d'investissement se répartissent essentiellement de la manière suivante :

a) Attributions de compensation d'investissement (ACI, 23,44 M€)

Depuis 2017, **Bordeaux Métropole reçoit également une attribution de compensation d'investissement (ACI)** des communes, laquelle permet de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges. En effet, l'attribution de compensation d'investissement (ACI) tient compte du coût de renouvellement des équipements transférés tel qu'évalué par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Ce coût de renouvellement est limité aux dépenses d'investissement et ne comprend pas les dépenses d'entretien et les frais financiers liés aux équipements. De la même manière, l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) s'applique dans le cadre de la création de services communs.

En 2021, le montant de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) reçue des communes s'élève ainsi à 23,44 M€.

b) Subventions et participations reçues (47,75 M€) :

Notre établissement a encaissé **47,75 M€** de subventions et de participations en 2021 en forte hausse de +181,05 % par rapport à l'année précédente, dont :

- **13,39 M€ de crédits délégués par l'Etat** pour des actions d'amélioration des logements
- **9,37 M€** de subventions versées par l'état concernant le financement de l'**extension de la ligne C vers Blanquefort** (tramway phase 3)
- **4,57 M€** de subventions reçues pour la construction du **nouveau stade nautique** dont 2,87 M€ de la commune de Mérignac
- **4,18 M€ de produit des amendes de police et de radars automatique**, en baisse de -37,67 % par rapport au produit 2020 (6,75 M€). Cette baisse peut être liée à la crise sanitaire et au confinement qui a réduit les déplacements et par conséquent les infractions relevées. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.

Libellé en M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des amendes de police	9,60	11,44	10,99	8,90	6,70	4,18	
Produits des amendes de radars automatiques		0,02	0,02	0,04	0,05	0,00	0,04

- **3,25 M€** de subventions pour la **restauration d'ouvrages fluviaux de voirie sur la rive droite sud (digues)**, afin de prévenir les risques naturels
- **2,46 M€** de fonds de soutien à l'investissement public local, conformément au **pacte métropolitain d'innovation**
- **1,51 M€** d'aides versées par l'Etat pour le renforcement de l'offre tramway dans le centre de l'agglomération (subvention « Grenelle »)
- **1,51 M€ de recettes brutes de PAE** (Programmes d'Aménagement d'Ensemble), notamment pour les programmes d'aménagement de Cerillan (0,49 M€), des Bassins-à-flot

(0,32 M€), du Centre bourg Eysines (0,26 M€), d'Ausone à Bruges (0,21 M€), et Le Chay à Le Taillan (0,15 M€). La part des recettes de PAE reversée aux communes en 2021 s'élève à 0,73 M€, ce qui donne, au final, une **recette nette de PAE de 0,78 M€**, en baisse par rapport au 1,05 M€ de l'exercice précédent.

c) Taxes d'urbanisme (26,52 M€) :

En 2021, les montants encaissés au titre des **taxes locales d'équipement et d'aménagement** s'élèvent à **26,52 M€**, soit une progression de +23,83 % (+5,10 M€) par rapport à 2020, dont 6,21 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré.

Cette hausse s'explique par le rattrapage des retards de liquidation 2020 liés à la crise sanitaire Covid19 et par voie de conséquence des recouvrements effectués et reversés à la Métropole en 2021.

d) Fonds de compensation à la TVA (33,86 M€) :

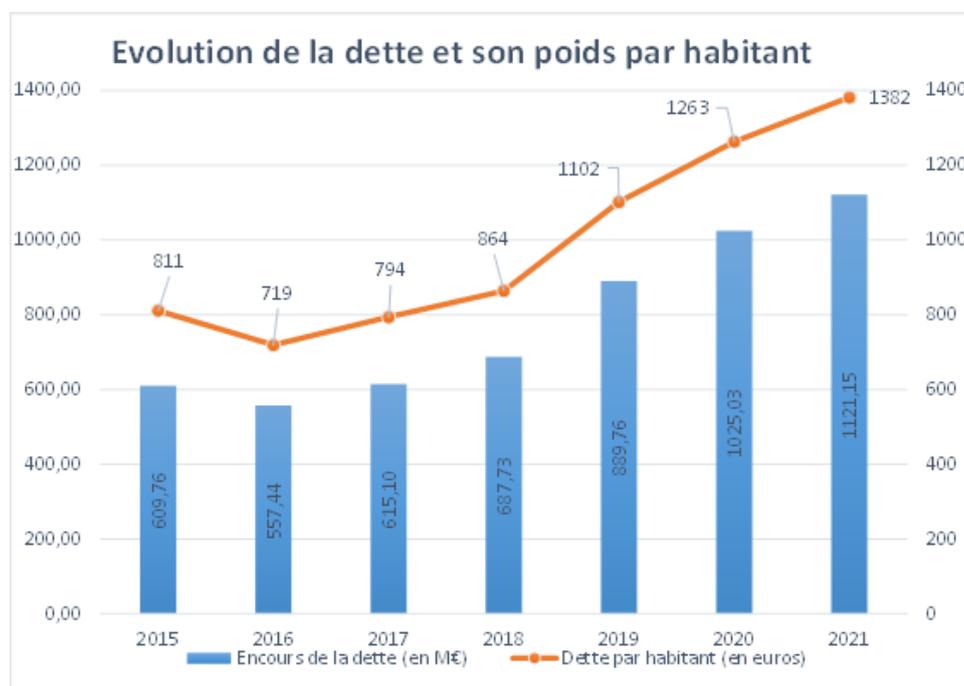
Le montant du **FCTVA reçu en 2021** au titre des investissements réalisés en 2019, soit **33,86 M€** (réparti entre 32,63 M€ au titre du budget principal et 1,23 M€ au titre du budget annexe Déchets ménagers) est en légère baisse par rapport au montant reçu en 2020 (34,89 M€ calculés sur la base des investissements 2018). Son niveau est toujours important en raison d'un volume élevé des investissements directs au cours de l'année 2019.

e) Autres recettes d'investissement (21,82 M€) :

- **Des recettes pour le compte de tiers (6,11 M€) :** ces recettes perçues par Bordeaux Métropole, enregistrées sur des comptes 458x, sont versées par les tiers (y compris des communes) pour rembourser les dépenses non subventionnées effectuées pour le compte de ces entités, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet. Figurent notamment 1,12 M€ pour le PAE Bassins à flôts, 1,12 M€ pour la desserte Aéroport ou encore 0,95 M€ pour la ligne D, 0,93 M€ payé par des pétitionnaires dans le cadre du financement d'équipement public communal au sein du PUP Alur du secteur sud-est de Villenave d'Ornon.
- **5,5 M€** de remboursement **d'avances consenties à la SPL La Fab** destinées à financer les acquisitions et le portage foncier d'opérations d'aménagement et de construction à vocation économique et de production de logement
- **2,42 M€** de remboursement de **l'annuité d'emprunt** par le concessionnaire du service de l'eau
- **2,26 M€** au titre d'un remboursement partiel d'une **avance de trésorerie** consentie à la Mairie de Villenave d'Ornon concernant le projet urbain partenarial (PUP) « Accès au logement et urbanisme rénové » (Alur) du secteur sud-est

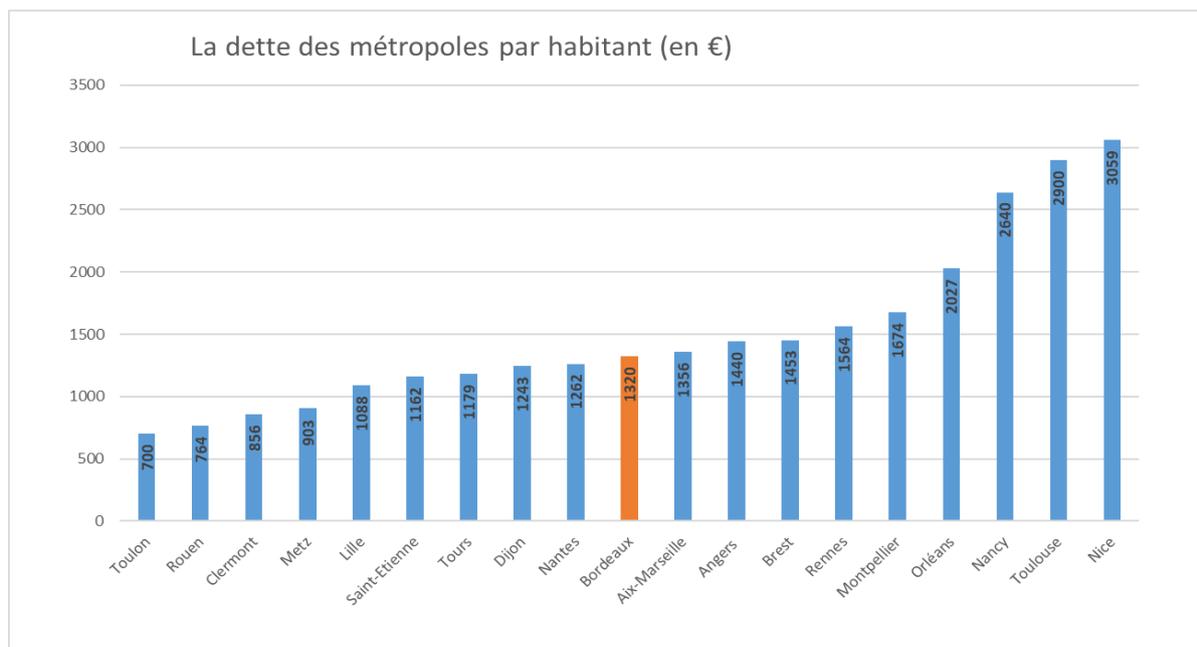
E. La dette au 31 décembre 2021

a) Evolution de l'encours et de la dette par habitant



Sur l'ensemble des budgets métropolitains, l'encours de la dette¹⁶ s'élève au 31 décembre 2021 à **1 121,15 M€**, contre 1 025,03 M€ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de **9,38 %**.

Au 31 décembre 2021, la dette par habitant atteint 1 382 €.



¹⁶ L'encours de la dette représente le montant total du capital restant dû à une date donnée. Il intègre les emprunts bancaires, les PPP (partenariats public-privé) et l'avance remboursable consentie en 2020 par l'Etat au budget des transports en compensation des impacts de la crise COVID.

A titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2021, en ne prenant en compte que la dette du budget principal et le budget annexe des transports de chaque métropole, notre Etablissement affichait une dette par habitant plus faible que la moyenne qui, pour l'ensemble, s'élevait à 1 505 €¹⁷.

Rappel des emprunts mobilisés en 2021 :

Mobilisation des emprunts en 2021					
	Prêteur	Taux fixe	Montant	Durée	Encaissement
Budget principal	La Banque Postale-SFIL	0,55%	30 M€	20 ans	1er trimestre 2021
	Crédit Agricole	0,65%	10 M€	15 ans	4ème trimestre 2021
	Agence France Locale	0,63%	5 M€	20 ans	4ème trimestre 2021
	Arkéa	Euribor 6M + 0,21%	20 M€	15 ans	4ème trimestre 2021
	La Banque Postale-SFIL	0,66%	17 M€	20 ans	4ème trimestre 2021
Total budget principal			82 M€		
Budget transports	Agence France Locale	0,50%	20 M€	20 ans	1er trimestre 2021
	La Banque Postale-SFIL	0,66%	28 M€	20 ans	4ème trimestre 2021
Total budget transports			48 M€		
Total des emprunts mobilisés en 2021			130 M€		

A l'issue de la campagne de financement 2021, la mobilisation d'emprunts nouveaux atteint **130 M€ en 2021** dont 82 M€ sur le budget principal et 48 M€ sur le budget annexe des transports. Le net ré-endettement constaté ces dernières années se poursuit.

Les conditions de financement offertes aux collectivités étaient encore excellentes en 2021. Bordeaux Métropole profite une nouvelle fois de ce contexte de taux bas. **Ainsi, les taux fixes signés par l'Etablissement se situent entre 0,50 % et 0,66 % pour des emprunts d'une durée de 15 à 20 ans. Un contrat à taux variable à Euribor 6 mois + 0,21 %¹⁸ a également été contracté pour une durée de 15 ans.**

Les mobilisations sont diversifiées auprès de 4 prêteurs. La durée de 20 ans est privilégiée dans ce contexte de taux bas (85 % des mobilisations).

b) L'annuité de la dette consolidée¹⁹

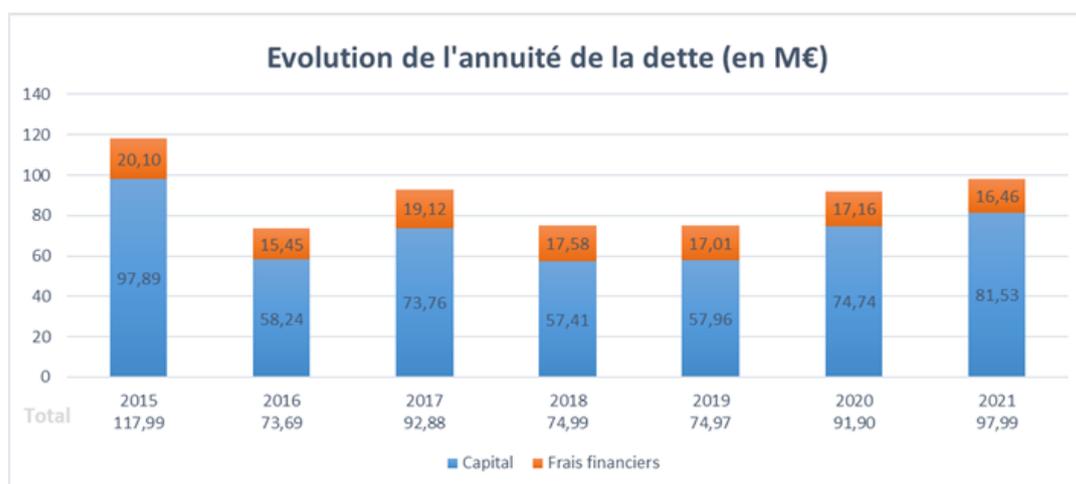
L'**annuité de la dette**²⁰ s'élève en 2021 à **97,99 M€** contre 91,90 M€ en 2020. Elle comprend **81,53 M€ d'amortissement de capital** (74,74 M€ en 2020) et **16,46 M€ de charges financières** (17,16 M€ en 2020).

¹⁷ Source FCL: Benchmark réalisé sur la base des budgets principaux et budgets annexes transports des Métropoles au 1er janvier 2021.

¹⁸ L'index Euribor 6 mois est négatif (-0,537% au 6 décembre 2021) mais ne peut être inférieur à zéro dans le calcul des intérêts ce qui revient à payer uniquement la marge de 0,21% à ce jour.

¹⁹ L'annuité de la dette est composée du montant du remboursement du capital et des frais financiers des emprunts. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette des collectivités à long et moyen terme.

²⁰ L'annuité de la dette est composée du montant du remboursement du capital et des frais financiers des emprunts. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette des collectivités à long et moyen terme.



Outre les années 2015 et 2017 qui ont fait l'objet de remboursements exceptionnels qui expliquent les annuités élevées de ces deux exercices (cf. ci-dessous) on constate désormais le début des remboursements supplémentaires d'emprunts consécutifs au cycle de ré-endettement de notre Etablissement initié en 2020.

Cependant, les charges financières réglées aux banques restent relativement stables depuis quatre ans en raison des taux d'intérêt très bas qui participent à la baisse du taux moyen de la dette observée depuis quelques années. **Le taux moyen de la dette métropolitaine passe en effet de 2,21 % en 2019 à 2,05 % en 2020 puis à 1,58 % à la fin de l'exercice 2021.**

c) La répartition de l'encours selon la charte Gissler :

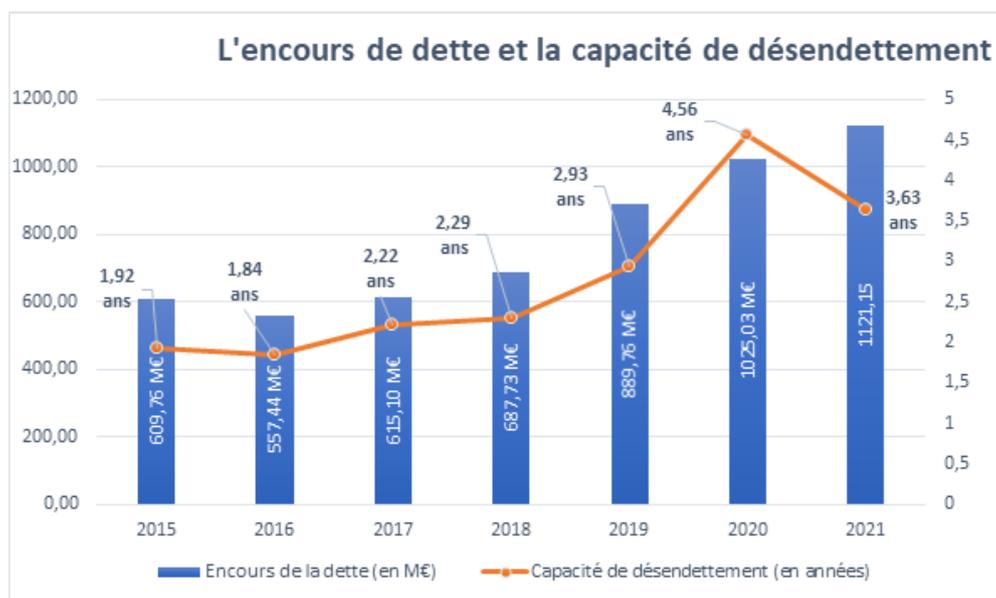
La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite « charte Gissler » a pour objectif de classer, en toute transparence, les emprunts souscrits par les organismes par type de risque du plus faible (1-A) au plus risqué (6-F).

Catégorie	Encours au 31.12.2021	%
1 - A	1 087,60 M€	97,01%
2 - B	33,55 M€	2,99%
Total	1 121,15 M€	100%

La dette métropolitaine présente un profil très sécurisé avec 97,01 % de son encours classé sans risque en catégorie 1-A et 2,99 % classés 2-B.

L'encours, y compris la dette liée aux contrats de partenariats (Bail emphytéotique administratif du bâtiment Laure Gatet et Partenariat public-privé du Stade Matmut), est figé dans la durée sur des conditions majoritairement à taux fixe et ne comporte par conséquent qu'un risque très limité selon la typologie « Gissler ». Toutefois l'encours classé 2-B, contracté en 2005 et affecté au financement du budget des transports, comporte une indexation sur l'inflation ce qui va logiquement mobiliser une charge financière plus importante dans le contexte de tension générale sur les prix.

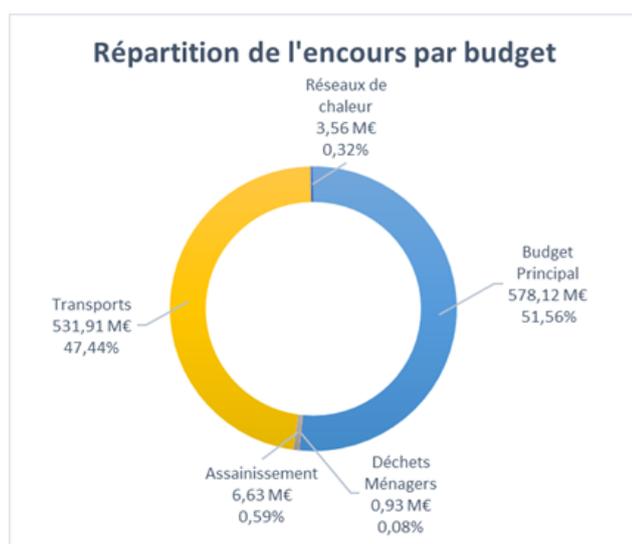
d) La capacité de désendettement



Au l'aune des emprunts mobilisés en 2021, on note une augmentation très significative de l'encours de dette qui se situe à 1 121,15 M€ à la fin de l'année. Parallèlement la capacité de désendettement²¹ baisse tout de même à 3,63 ans à la faveur d'une épargne brute plus importante qu'en 2020.

e) Autres éléments statistiques

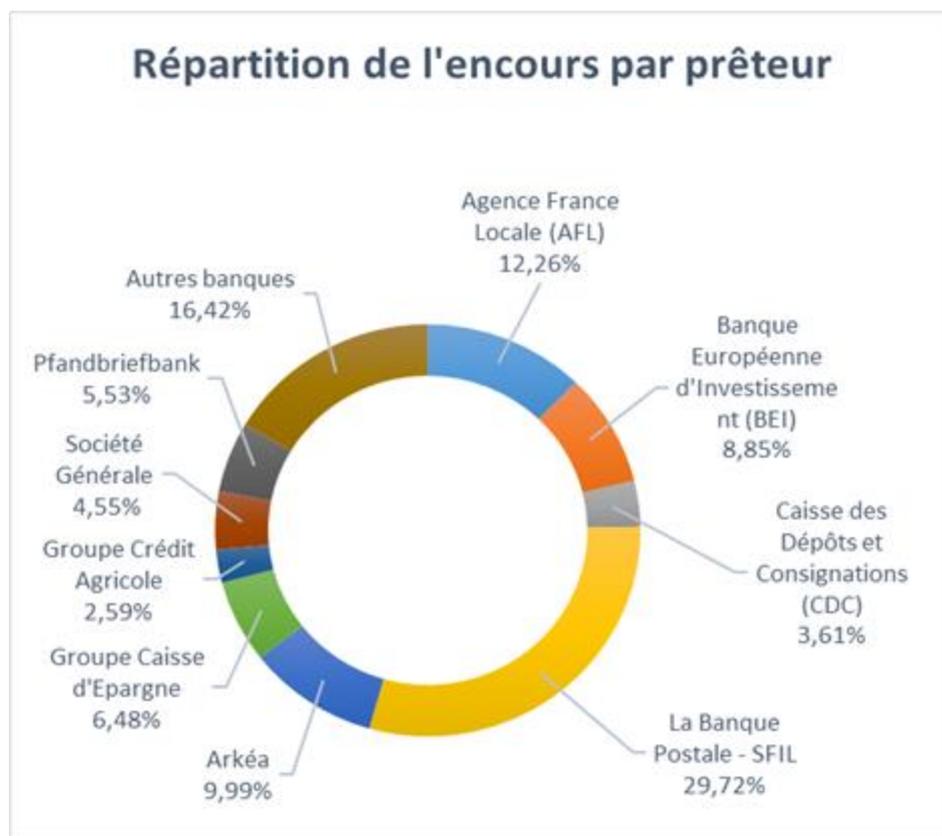
- La répartition de l'encours par budget



²¹ La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

La politique dynamique de développement des transports de la Métropole requiert les investissements les plus importants parmi les budgets annexes. Néanmoins, le budget principal porte la majorité du stock de la dette. Ces deux budgets concentrent pratiquement la totalité de la dette métropolitaine (99,01 %).

- La répartition de l'encours de la dette par prêteur

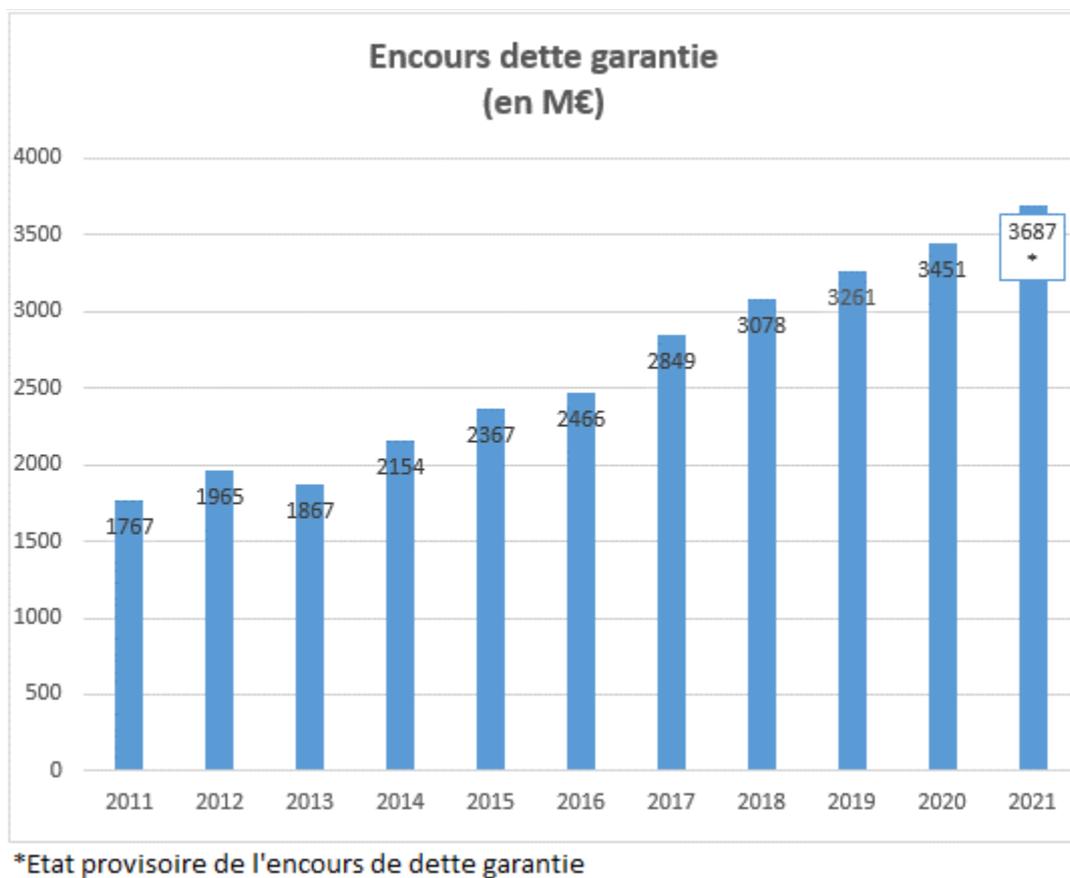


La Banque Postale accentue sa présence sur le marché des collectivités locales. Elle présente chaque année les conditions financières les plus attractives. Par ailleurs, ces dernières années, la Métropole a également privilégié le financement de ses projets par les institutions financières nationales et européennes (la Banque Européenne d'Investissement notamment) sur des programmes dédiés et en particulier sur la thématique des transports. Pour les mêmes raisons, l'Agence France Locale, la banque des collectivités à laquelle adhère la Métropole, prend une part de plus en plus conséquente dans l'encours de la dette. Après la campagne de financement 2020 et 2021, la banque Arkéa demeure aussi plus présente dans l'encours.

- La gestion de la trésorerie

Bordeaux Métropole n'a pas eu recours à des lignes de trésorerie depuis plus de 10 ans. Cette année encore, les soldes de trésorerie ont permis de faire face aux dépenses quotidiennes de l'Établissement jusqu'à la fin de l'année.

f) **La dette garantie**



L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, la garantie d'emprunt octroyée par Bordeaux Métropole fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

L'encours de la dette garantie de l'Établissement continue sa forte progression et s'élève désormais à 3,69 Mds€. L'encours a ainsi augmenté de plus de 1 Md€ en cinq ans.

Un rapport spécifique relatif à la gestion de la dette garantie sera présenté dans le cadre du conseil du 08 juillet 2022.

III. LE BUDGET PRINCIPAL ET L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

a) **LE BUDGET PRINCIPAL**

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Contributions directes	346 312 911,00	223 149 972,00	-35,56%
	Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence prior	0,00	118 631 473,00	-
	Dotations Etat : DGF et DGD	150 454 423,94	148 806 095,53	-1,10%
	Attributions de compensation versées par les communes	101 637 574,00	102 557 462,00	0,91%
	Allocations compensatrices Etat	107 124 631,00	120 192 841,00	12,20%
	Autres recettes	133 783 311,91	158 017 008,29	18,11%
	S/Total recettes réelles	839 312 851,85	871 354 851,82	3,82%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>51 936 323,40</i>	<i>27 790 009,19</i>	<i>-46,49%</i>
	S/Total recettes d'ordre	51 936 323,40	27 790 009,19	-46,49%
	Total des recettes de fonctionnement (A)	891 249 175,25	899 144 861,01	0,89%
	Charges de personnel	261 898 719,01	268 633 803,72	2,57%
	Contribution forfaitaire au SDIS	61 405 675,35	62 124 121,75	1,17%
	Dotation de solidarité communautaire (DSM)	35 425 416,63	35 997 358,54	1,61%
	Attributions de compensation versées aux communes	16 416 040,00	16 389 457,00	-0,16%
	Subventions versées au budgets annexes	13 819 710,93	28 223 119,78	104,22%
	Frais financiers	9 209 502,59	9 464 161,87	2,77%
	Autres dépenses	250 259 061,87	231 047 532,62	-7,68%
	Total des dépenses réelles	648 434 126,38	651 879 555,28	0,53%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>134 330 726,75</i>	<i>136 134 062,46</i>	<i>1,34%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>15 145 417,10</i>	<i>19 724 985,76</i>	<i>30,24%</i>
S/Total dépenses d'ordre	149 476 143,85	155 859 048,22	4,27%	
Total des dépenses de fonctionnement (B)	797 910 270,23	807 738 603,50	1,23%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	93 338 905,02	91 406 257,51	-2,07%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	51 355 225,23	35 225 662,42	-31,41%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	144 694 130,25	126 631 919,93	-12,48%	
Solde des restes à réaliser (F)	-20 605 978,39	-13 694 846,87	-33,54%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	124 088 151,86	112 937 073,06	-8,99%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	150 000 000,00	82 000 000,02	-45,33%
	Subventions d'équipements	39 702 382,54	59 856 548,51	50,76%
	Autres recettes	76 277 985,21	79 616 578,38	4,38%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	69 837 109,71	109 507 530,60	56,80%
	S/Total recettes réelles	335 817 477,46	330 980 657,51	-1,44%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>134 330 726,75</i>	<i>136 134 062,46</i>	<i>1,34%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>26 935 862,31</i>	<i>65 298 102,55</i>	<i>142,42%</i>
	S/Total recettes d'ordre	161 266 589,06	201 432 165,01	24,91%
	Total des recettes d'investissement (A)	497 084 066,52	532 412 822,52	7,11%
	Emprunts et dettes assimilés	31 156 722,29	34 350 262,26	10,25%
	Programme d'équipement	350 885 343,60	408 986 001,65	16,56%
	Autres dépenses	36 526 184,01	25 403 748,23	-30,45%
	S/Total dépenses réelles	418 568 249,90	468 740 012,14	11,99%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>63 726 768,61</i>	<i>73 363 125,98</i>	<i>15,12%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	63 726 768,61	73 363 125,98	15,12%
	Total des dépenses d'investissement (B)	482 295 018,51	542 103 138,12	12,40%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	14 789 048,01	-9 690 315,60	-165,52%
Résultat d'investissement reporté (D)	-53 571 627,23	-37 899 470,84	-29,25%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-38 782 579,22	-47 589 786,44	22,71%	
Solde des restes à réaliser (F)	-71 608 059,76	-52 930 573,36	-26,08%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-110 390 638,98	-100 520 359,80	-8,94%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	13 697 512,88	12 416 713,26	-9,35%	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2020/2019
<i>Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif</i>	827 299 979,99	854 796 451,14	3,32%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	648 434 126,38	651 879 555,28	0,53%
CAPACITE AUTOFINANCEMENT (Epargne brute)	178 865 853,61	202 916 895,86	13,45%
<i>Remboursement en capital de la dette</i>	31 156 722,29	34 350 262,26	10,25%
Epargne disponible (nette)	147 709 131,32	168 566 633,60	14,12%
Encours de dette au 31 décembre	530 469 095,67	578 118 833,39	8,98%
Capacité de désendettement	2,97	2,85	-3,93%

La section de fonctionnement voit la part des contributions directes (223,15 M€) se réduire très significativement de -35,56 % : il s'agit à compter de 2021 de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp) (compensée par la perception d'une fraction de TVA nationale (118,63 M€)) et de l'effet de l'abattement de la valeur locative des locaux industriels de 50% faisant là encore l'objet d'une compensation).

Les dotations de l'Etat continue de baisser (-1,10 %), et à l'inverse les allocations compensatrices de l'Etat augmentent de 12,20 % (cf supra).

Le poste des autres recettes connaît une progression de +18,11 %, ce qui se traduit par +24,24 M€ en valeur. Il s'agit notamment des reprises de provisions qui impactent ces recettes, avec une reprise de la provision « soultte plomb » à hauteur de 31,88 M€ pour le règlement de la reprise en valeurs nettes comptables des renouvellements des branchements effectués entre 2006 et 2013 par le concessionnaire du service public de l'eau.

Les dépenses réelles de fonctionnement (651,88 M€) augmentent très légèrement, soit +0,53 % en 2021. Elles intègrent 268,63 M€ de dépenses de personnel, 1^{er} poste de dépense, en hausse de +2,57 %. Avec un volume de financement assez similaire consacré à la crise en 2021 et 2020,

Le budget comptabilise 36 M€ de dotation de solidarité versée à ses communes membres, ainsi la Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution aux communes grâce au pacte financier et fiscal adopté en 2015.

A noter également la progression de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transports qui passe à 24,30 M€, contre 10 M€ l'anne précédente (suite au versement par l'Etat d'une avance de 47 M€ suite aux pertes de recettes). De même, au sein du poste des autres dépenses, il peut être noté l'évolution à la hausse (+38 %) des subventions versées aux autres organismes publics ou privés (53,95 M€) s'expliquant en grande partie par le Plan de relance métropolitain, mis en œuvre dès 2020 pour soutenir les acteurs économiques pour faire face à la crise sanitaire, qui est passé de 11 M€ en 2020 à 24 M€ en 2021.

Le résultat annuel de fonctionnement est de 91,41 M€ soit -2,07 %, et après prise en compte de l'excédent reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 112,94 M€ en 2021, soit -8,99 % par rapport à l'année passée.

Le programme d'équipement du budget principal (408,99 M€) continue de progresser de +16,56 %, avec un taux de réalisation de 64,36 % restant à un niveau satisfaisant, mais en dessous du taux 2019 (70,20%).

Sous l'effet d'un moindre recours à l'endettement, avec 82 M€ d'emprunts mobilisés en 2021 contre 150 M€ en 2020 et des dépenses d'investissement en net rebond (58 M€, +16%), le résultat net du budget principal toutes sections confondues se réduit légèrement en 2021 passant de 13,7 M€ fin 2020 à 12,42 M€ en 2021 (-9,35 %).

Avec la mobilisation de 332 M€ d'emprunts en 3 ans, l'encours de dette du budget principal (578,12 M€) est en hausse (+8,98 %), mais demeure tout à fait soutenable au regard de la capacité de désendettement qui s'améliore même (2,85 années en 2021 contre 2,97 années en 2020).

b) LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Versement Transports et compensations	190 794 056,33	202 699 834,83	6,24%
	Recettes du réseau des transports (TBM)	58 026 683,79	74 437 983,38	28,28%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	10 000 000,00	24 300 000,00	143,00%
	Autres recettes	12 442 130,55	20 788 669,60	67,08%
	S/Total recettes réelles	271 262 870,67	322 226 487,81	18,79%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>56 121 780,98</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>-84,94%</i>
	S/Total recettes d'ordre	56 121 780,98	8 450 292,00	-84,94%
	Total des recettes d'exploitation (A)	327 384 651,65	330 676 779,81	1,01%
	Charges de personnel	3 874 858,56	4 204 231,74	8,50%
	Charges du réseau des transports (TBM)	247 909 000,00	234 898 194,09	-5,25%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	2 429 664,76	2 192 165,00	-9,78%
	Frais financiers	7 518 783,96	6 851 685,24	-8,87%
	Autres dépenses	5 000 512,00	12 926 300,25	158,50%
	S/Total dépenses réelles	266 732 819,28	261 072 576,32	-2,12%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>48 463 060,34</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>13,70%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>1 762 618,05</i>	<i>409 515,55</i>	<i>-76,77%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	50 225 678,39	55 511 139,86	10,52%
Total des dépenses d'exploitation (B)	316 958 497,67	316 583 716,18	-0,12%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	10 426 153,98	14 093 063,63	35,17%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 314 219,27	5 215 748,62	-1,85%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	15 740 373,25	19 308 812,25	22,67%	
Solde des restes à réaliser (F)	-2 248 095,69	-998 502,49	-55,58%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	13 492 277,56	18 310 309,76	35,71%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	115 203 293,51	51 245 265,09	-55,52%
	Autres recettes	625 587,34	12 268 935,26	1861,19%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	21 853 336,33	10 524 624,63	-51,84%
	S/Total recettes réelles	137 682 217,18	74 038 824,98	-46,22%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>48 463 060,34</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>13,70%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>108 013 853,57</i>	<i>41 782 004,18</i>	<i>-61,32%</i>
	S/Total recettes d'ordre	156 476 913,91	96 883 628,49	-38,08%
	Total des recettes d'investissement (A)	294 159 131,09	170 922 453,47	-41,89%
	Emprunts et dettes assimilés	48 109 995,12	47 391 711,89	-1,49%
	Programme d'équipement	56 598 618,40	74 281 472,92	31,24%
	Autres dépenses	26 150,00	11 499,86	-56,02%
	S/Total dépenses réelles	104 734 763,52	121 684 684,67	16,18%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>56 121 780,98</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>-84,94%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>106 251 235,52</i>	<i>41 372 488,63</i>	<i>-61,06%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	162 373 016,50	49 822 780,63	-69,32%
	Total des dépenses d'investissement (B)	267 107 780,02	171 507 465,30	-35,79%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	27 051 351,07	-585 011,83	-102,16%
Résultat d'investissement reporté (D)	-34 924 436,27	-7 873 085,20	-77,46%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-7 873 085,20	-8 458 097,03	7,43%	
Solde des restes à réaliser (F)	-2 651 539,43	-2 814 787,95	6,16%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-10 524 624,63	-11 272 884,98	7,11%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	2 967 652,93	7 037 424,78	137,14%	
Encours de dette au 31 décembre	480 395 497,56	531 904 976,76	10,72%	

L'équilibre de la section d'exploitation du budget est assuré en 2021 entre autre par la **recette du versement transport (202,70 M€)** qui progresse +6,24 % et par la **subvention d'équilibre versée par le budget principal (24,3 M€)**.

Rappelons que le budget annexe Transports a bénéficié l'année passée, à titre exceptionnel et dérogatoire d'une avance remboursable en faveur des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) mis en place pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID19, d'un montant de 47,66 M€, permettant ainsi de rétablir l'équilibre de la section d'exploitation du budget mis à mal par les pertes du versement mobilité et de billetterie.

Avec une sortie de crise sanitaire progressive, les recettes de transports repartent à la hausse, soit 74,44 M€ de réalisation comptable (+28,28 % entre 2020 et 2021) sans pour autant revenir à un niveau d'avant la pandémie (83,09 M€ en 2019).

Parmi les autres recettes qui évoluent de +67,08 % (20,79 M€), se trouve une reprise des provisions pour risques et charges d'un montant de 8,83 M€, constituées en 1998 à hauteur de 1,4 M€ liées à des indemnités à verser dans le cadre du projet de Transport commun en site propre (TCSP) et en 2014 à hauteur de 7,4 M€ en prévision des négociations entamées début 2015 avec le délégataire Kéolis dans le cadre de la DSP des transports 2009-2014.

Les dépenses quant à elles diminuent de -2,12 % sur 2021. Toutefois cette baisse est atténuée par le poste des autres dépenses qui a fortement augmenté, dont 8,8 M€ de provisions pour risques et charges, correspondant à la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel que devra racheter Bordeaux Métropole à l'issue de la délégation de service public (DSP) en 2023.

Le résultat annuel de fonctionnement est de 14,09 M€ soit +35,17 %, et après prise en compte de l'excédent reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 18,31 M€ en 2021, soit +35,71 %.

Le programme d'équipement repart à la hausse avec 74,28 M€ (+31,24 %) ; financé à 65% par le recours à l'emprunt (48 M€ en 2021 vs 60 M€ en 2020) L'encours de dette progresse ainsi de 480,40 M€ fin 2020 à 531,90 M€ fin 2021 (+10,72 %).

Le résultat net global, toutes sections confondues, passe de 2,97 M€ en 2020 à 7,04 M€ en 2021, soit 137,14 %, sachant que ce résultat vise majoritairement à couvrir la valeur nette comptable de fin de contrat des biens immobilisés auprès du délégataire actuel par consolidation de la provision dédiée.

c) LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Versement Transports et compensations	190 794 056,33	202 699 834,83	6,24%
	Recettes du réseau des transports (TBM)	58 026 683,79	74 437 983,38	28,28%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	10 000 000,00	24 300 000,00	143,00%
	Autres recettes	12 442 130,55	20 788 669,60	67,08%
	S/Total recettes réelles	271 262 870,67	322 226 487,81	18,79%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>56 121 780,98</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>-84,94%</i>
	S/Total recettes d'ordre	56 121 780,98	8 450 292,00	-84,94%
	Total des recettes d'exploitation (A)	327 384 651,65	330 676 779,81	1,01%
	Charges de personnel	3 874 858,56	4 204 231,74	8,50%
	Charges du réseau des transports (TBM)	247 909 000,00	234 898 194,09	-5,25%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	2 429 664,76	2 192 165,00	-9,78%
	Frais financiers	7 518 783,96	6 851 685,24	-8,87%
	Autres dépenses	5 000 512,00	12 926 300,25	158,50%
	S/Total dépenses réelles	266 732 819,28	261 072 576,32	-2,12%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>48 463 060,34</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>13,70%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>1 762 618,05</i>	<i>409 515,55</i>	<i>-76,77%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	50 225 678,39	55 511 139,86	10,52%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	316 958 497,67	316 583 716,18	-0,12%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	10 426 153,98	14 093 063,63	35,17%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	5 314 219,27	5 215 748,62	-1,85%
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	15 740 373,25	19 308 812,25	22,67%	
Solde des restes à réaliser (F)	-2 248 095,69	-998 502,49	-55,58%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	13 492 277,56	18 310 309,76	35,71%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	115 203 293,51	51 245 265,09	-55,52%
	Autres recettes	625 587,34	12 268 935,26	1861,19%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	21 853 336,33	10 524 624,63	-51,84%
	S/Total recettes réelles	137 682 217,18	74 038 824,98	-46,22%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>48 463 060,34</i>	<i>55 101 624,31</i>	<i>13,70%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>108 013 853,57</i>	<i>41 782 004,18</i>	<i>-61,32%</i>
	S/Total recettes d'ordre	156 476 913,91	96 883 628,49	-38,08%
	Total des recettes d'investissement (A)	294 159 131,09	170 922 453,47	-41,89%
	Emprunts et dettes assimilés	48 109 995,12	47 391 711,89	-1,49%
	Programme d'équipement	56 598 618,40	74 281 472,92	31,24%
	Autres dépenses	26 150,00	11 499,86	-56,02%
	S/Total dépenses réelles	104 734 763,52	121 684 684,67	16,18%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>56 121 780,98</i>	<i>8 450 292,00</i>	<i>-84,94%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>106 251 235,52</i>	<i>41 372 488,63</i>	<i>-61,06%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	162 373 016,50	49 822 780,63	-69,32%
	Total des dépenses d'investissement (B)	267 107 780,02	171 507 465,30	-35,79%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	27 051 351,07	-585 011,83	-102,16%
Résultat d'investissement reporté (D)	-34 924 436,27	-7 873 085,20	-77,46%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-7 873 085,20	-8 458 097,03	7,43%	
Solde des restes à réaliser (F)	-2 651 539,43	-2 814 787,95	6,16%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-10 524 624,63	-11 272 884,98	7,11%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	2 967 652,93	7 037 424,78	137,14%	
Encours de dette au 31 décembre	480 395 497,56	531 904 976,76	10,72%	

Le budget annexe Assainissement est principalement financé par la redevance sur l'assainissement collectif perçue sur les factures d'eau, soit 23,04 M€, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) soit 4,39 M€, et la contribution du Budget principal à l'assainissement des eaux pluviales soit 3,37 M€.

Le poste des autres recettes baissent de -51,78 % en 2021, avec 992,30 K (après avoir atteint l'année passée 2 057,83 K€, où avait été comptabilisé une reprise partielle de provisions pour risques et charges de 800 K€ constituée initialement dans la perspective d'autofinancer des travaux à réaliser sur le réseau).

Les dépenses réelles de fonctionnement chutent de manière importante (-68,11 %). Cela provient principalement des autres dépenses dont leur volume n'est que de 3,70 M€ en 2021 contre 16,56 M€ l'année précédente. Ce poste incluant la constitution de provisions pour risques et charges d'exploitation, il n'y a eu qu'une provision de 2 M€ cette année, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de DSP de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines, contre 15 M€ en 2020.

Ainsi, le résultat annuel de fonctionnement est excédentaire, à hauteur de 9,02 M€ (contre un déficit de -1,51 M€ en 2020). Cependant, après la prise en compte de l'excédent reporté et le solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 11,96 M€ en 2021, contre 12,79 M€ en 2020.

Le niveau du programme d'équipement (29,35 M€) progresse en 2021 (+46,09 %). Hors résultat d'exploitation affecté en réserve (10 M€) qui augmente pour sa part de 25 %, les autres recettes réelles d'investissement atteignent 1,02 M€ (0,09 M€ en 2020) dont 1 M€ correspondant à des reprises d'avances sur marchés.

d) LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILE

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	102 026 519,00	104 167 416,00	2,10%
	Redevance spéciale enlèvement des ordures ménagères	4 276 333,62	4 252 821,93	-0,55%
	Autres recettes	18 403 427,43	21 770 242,86	18,29%
	S/Total recettes réelles	124 706 280,05	130 190 480,79	4,40%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>169 831,45</i>	<i>72 179,27</i>	<i>-57,50%</i>
	S/Total recettes d'ordre	169 831,45	72 179,27	-57,50%
	Total des recettes de fonctionnement (A)	124 876 111,50	130 262 660,06	4,31%
	Charges de personnel	41 010 005,24	42 130 301,52	2,73%
	Transport et valorisation du traitement des déchets	23 611 496,34	18 727 728,73	-20,68%
	Remboursement de frais de structure au budget principal	8 585 507,21	9 622 134,39	12,07%
	Contribution au SIVOM	8 946 805,84	9 539 284,00	6,62%
	Frais financiers	123 667,98	84 082,65	-32,01%
	Autres dépenses	17 561 853,56	33 118 180,91	88,58%
	S/Total dépenses réelles	99 839 336,17	113 221 712,20	13,40%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>9 388 273,04</i>	<i>9 394 683,29</i>	<i>0,07%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>298 934,67</i>	<i>202 881,53</i>	<i>-32,13%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	9 687 207,71	9 597 564,82	-0,93%
Total des dépenses de fonctionnement (B)	109 526 543,88	122 819 277,02	12,14%	
Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	15 349 567,62	7 443 383,04	-51,51%	
Résultat de fonctionnement reporté (D)	7 871 280,29	15 220 847,91	93,37%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	23 220 847,91	22 664 230,95	-2,40%	
Solde des restes à réaliser (F)	-294 427,23	-18 813,68	-93,61%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	22 926 420,68	22 645 417,27	-1,23%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 178 002,00	1 230 153,00	4,43%
	Résultat d'exploitation affecté en réserve		8 000 000,00	-
	Autres recettes	2 101,76	443 524,49	21002,53%
	S/Total recettes réelles	1 180 103,76	9 673 677,49	719,73%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>9 388 273,04</i>	<i>9 394 683,29</i>	<i>0,07%</i>
	<i>Autres opérations d'ordre</i>	<i>298 934,67</i>	<i>256 762,47</i>	<i>-14,11%</i>
	S/Total recettes d'ordre	9 687 207,71	9 651 445,76	-0,37%
	Total des recettes d'investissement (A)	10 867 311,47	19 325 123,25	77,83%
	Emprunts et dettes assimilés	1 396 063,19	1 435 462,47	2,82%
	Programme d'équipement	10 720 400,77	14 400 857,39	34,33%
	Autres dépenses	240,00	520,00	116,67%
	S/Total dépenses réelles	12 116 703,96	15 836 839,86	30,70%
	<i>Divers opérations d'ordre</i>	<i>169 831,45</i>	<i>126 060,21</i>	<i>-25,77%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	169 831,45	126 060,21	-25,77%
	Total des dépenses d'investissement (B)	12 286 535,41	15 962 900,07	29,92%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-1 419 223,94	3 362 223,18	-336,91%
	Résultat d'investissement reporté (D)	17 099 551,68	15 680 327,74	-8,30%
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	15 680 327,74	19 042 550,92	21,44%	
Solde des restes à réaliser (F)	-10 546 431,34	-4 120 921,16	-60,93%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	5 133 896,40	14 921 629,76	190,65%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	28 060 317,08	37 567 047,03	33,88%	
Encours de dette au 31 décembre	2 369 975,68	934 513,21	-60,57%	

Le budget annexe des déchets ménagers regroupe l'ensemble des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets. Il est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) versée par les ménages (104,17 M€), principale ressource financière (80% des recettes réelles totales 2021) qui progresse de 2,10 % en raison de l'accroissement des surfaces bâties taxées, et par la Redevance Spéciale versée par les professionnels (4,25 M€), en légère diminution sur l'année 2021 (0,55 %).

Le poste des autres recettes progresse de 18,29 %, atteignant 21,77 M€ (contre 18,40 M€ en 2020). Parmi elles, se trouve de nouvelles recettes (instaurées dans le cadre de la nouvelle DSP) avec l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public versée par le délégataire pour l'usine de Bègles pour 11 M€ et une redevance de contrôle pour 119 K€. Ces nouvelles recettes augmentent de 3,97 M€ en 2021, sachant que le contrat est en année pleine contrairement à 2020 et les révisions trimestrielles augmentent le montant de 400 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 12,14 % impactées tout particulièrement par une provision de 24,85 M€ pour couvrir les dépenses futures à intervenir sur les sites de la collecte et des traitements des déchets (contre 12 M€ en 2020).

L'activité profite en 2021 d'une première année complète avec les nouveaux tarifs du contrat de concession, avec notamment une baisse du coût des frais de traitement de -3,2 M€ (soit -15,8%) et ceci malgré la hausse des tonnages (+5072,64 Tonnes pour l'incinération des déchets ménagers, +2273 Tonnes pour les déchets verts, +2741,92 Tonnes pour le bois, +4650,51 Tonnes pour les gravats, etc).

Le résultat annuel de fonctionnement est de 7,44 M€ en baisse de -51,51 % (15,35 M€ en 2020). Après prise en compte de l'excédent reporté et du solde des restes à réaliser, le résultat net ressort à 22,65 M€ en 2021, contre 22,93 M€ en 2020.

En investissement, l'évolution des dépenses d'équipement à hauteur de 14,40 M€ (10,72 M€ l'année précédente) tient compte d'une rémunération avec part fixe de 6 M€ versée au concessionnaire pour les investissements programmés sous forme d'un préfinancement jusqu'à la mise en service des installations (5,4 M€ en 2020).

Cet exercice marque la reprise de l'activité après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire.

L'acquisition de matériel est en hausse de 82,8 % notamment sur le matériel roulant en porte à porte qui évolue de plus de 133 % avec 4M€ de dépenses, et de 55 % pour l'acquisition de bacs, en partie du fait des retards pris en 2020.

Côté recettes d'investissement, il est à noter sur 2021 l'affectation en réserves d'une partie du résultat d'exploitation, d'un montant de 8 M€.

e) **LE BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR**

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Redevances versées par les délégataires	2 059 278,06	1 133 477,12	-44,96%
	Autres recettes	428 631,47	2 838 460,31	562,21%
	S/Total recettes réelles	2 487 909,53	3 971 937,43	59,65%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>205 700,50</i>	<i>122 447,38</i>	<i>-40,47%</i>
	S/Total recettes d'ordre	205 700,50	122 447,38	-40,47%
	Total des recettes d'exploitation (A)	2 693 610,03	4 094 384,81	52,00%
	Charges de personnel	333 862,90	333 775,67	-0,03%
	Frais de structure remboursés au budget principal	331 835,87	166 458,83	-49,84%
	Frais financiers	22 955,23	21 445,40	-6,58%
	Autres dépenses	1 032 853,26	1 805 131,34	74,77%
	S/Total dépenses réelles	1 721 507,26	2 326 811,24	35,16%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>440 759,00</i>	<i>440 759,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	440 759,00	440 759,00	0,00%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	2 162 266,26	2 767 570,24	27,99%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	531 343,77	1 326 814,57	149,71%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	2 817 944,63	1 361 514,33	-51,68%
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	3 349 288,40	2 688 328,90	-19,73%	
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	3 349 288,40	2 688 328,90	-19,73%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Emprunts mobilisés	0,00	0,00	0,00%
	Autres recettes	495 613,61	0,00	-
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	351 775,16	1 987 774,07	465,07%
	S/Total recettes réelles	847 388,77	1 987 774,07	134,58%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>440 759,00</i>	<i>440 759,00</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total recettes d'ordre	440 759,00	440 759,00	0,00%
	Total des recettes d'investissement (A)	1 288 147,77	2 428 533,07	88,53%
	Emprunts et dettes assimilés	2 350 000,00	800 000,00	-65,96%
	Dépenses d'équipement	87 141,71	1 688 594,71	1837,76%
	S/Total dépenses réelles	2 437 141,71	2 488 594,71	2,11%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>205 700,50</i>	<i>122 447,38</i>	<i>-40,47%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total dépenses d'ordre	205 700,50	122 447,38	-40,47%
	Total des dépenses d'investissement (B)	2 642 842,21	2 611 042,09	-1,20%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-1 354 694,44	-182 509,02	-86,53%
Résultat d'investissement reporté (D)	-278 230,29	-1 632 924,73	486,90%	
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	-1 632 924,73	-1 815 433,75	11,18%	
Solde des restes à réaliser (F)	-354 849,34	-725 137,36	104,35%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	-1 987 774,07	-2 540 571,11	27,81%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	1 361 514,33	147 757,79	-89,15%	
Encours de dette au 31 décembre	3 812 500,00	3 562 500,00	-6,56%	

Le budget annexe Réseau de chaleur comprend les dépenses et recettes liées à l'exploitation des réseaux de chaleur des Hauts de Garonne, de Saint Médard, Saint Jean Belcier, Mériadeck, et Plaine de Garonne Energies (Plaine Rive Droite).

Les recettes d'exploitation d'un montant de 4,09 M€ progressent de 52 %, provenant en majeure partie d'une reprise de provision de 2,5 M€, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de

service public pour 1,36 M€ et à celui du réseau de chaleur des Hauts de Garonne (financement du Réseau Carnet à Lormont) pour 1,14 M€.

Les dépenses évolue aussi à la hausse (+27,99 %), portées tout particulièrement par une dotation pour risques et charges d'exploitation, d'un montant de 1,33 M€, au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur les différents réseaux de chaleur.

A noter le poste des honoraires qui se réduit très significativement, passant de 212,63 K€ en 2020 à 23,75 K€ durant 2021 (honoraires sur 2020 correspondant à l'AMO dans le cadre de la passation du contrat de consession du réseau des Hauts de Garonne, ainsi que des indemnités pour des candidats non retenus sur Mérignac et Hauts de Garonne).

Ainsi, le résultat annuel en fonctionnement ressort à 1 326,81 K€, en forte progression (+149,71 %) par rapport à l'année précédente (531,34 K€).

Concernant l'investissement, il est à souligner en recettes la part significative d'affectation en réverses du résultat d'exploitation, pour 1 987,77 K€ sur 2021 (contre 351,78 K€ l'année précédente), facilitant ainsi la réalisation des dépenses d'équipements.

Notons à cet effet 1 418,83 K€ de dépenses en installations complexes spécialisées, dont 1 318,83 K€ de travaux pour le réseau de chaleur Hauts de Garonne

f) LE BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes réelles d'exploitation	1 445 995,85	1 312 553,41	-9,23%
	<i>Recettes d'ordre</i>	8 318,00	8 318,00	0,00%
	Total des recettes d'exploitation (A)	1 454 313,85	1 320 871,41	-9,18%
	Dépenses réelles d'exploitation	866 088,29	1 914 169,00	121,01%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	288 131,03	265 670,11	-7,80%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	1 154 219,32	2 179 839,11	88,86%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	300 094,53	-858 967,70	-386,23%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	740 008,18	1 040 102,71	40,55%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	1 040 102,71	181 135,01	-82,58%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%
	RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	1 040 102,71	181 135,01	-82,58%
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	-
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	65 763,37	0,00	-
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	288 131,03	265 670,11	-7,80%
	Total des recettes d'investissement (A)	353 894,40	265 670,11	-24,93%
	Dépenses réelles d'investissement	33 708,51	6 820,97	-79,76%
	<i>Dépenses d'ordre</i>	8 318,00	8 318,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	42 026,51	15 138,97	-63,98%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	311 867,89	250 531,14	-19,67%
	Résultat d'investissement reporté (D)	21 874,15	333 742,04	1425,74%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	333 742,04	584 273,18	75,07%
	Solde des restes à réaliser (F)	-81 653,90	-19 003,50	-76,73%
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	252 088,14	565 269,68	124,23%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	1 292 190,85	746 404,69	-42,24%	

Les recettes d'exploitation du crématorium sont en diminution au cours de l'exercice 2021 (-9,18 %) même si le nombre de crémations a légèrement augmenté (2 980 crémations en 2021 contre 2 954 crémations en 2020). La démarche novatrice de traitement et valorisation des métaux issus de l'activité du crématorium, engagée en 2019, a généré des recettes à hauteur de 32 K€ (41,26 K€ en 2020).

Le volume des dépenses a nettement augmenté, à 1,91 M€, soit +121,01 %. Cela provient d'une provision pour risques et charges d'exploitation, comptabilisé à hauteur de 1,04 M€, au titre des futurs travaux de gros entretien et de renouvellement à intervenir sur les bâtiments crématorium.

Les dépenses de charges courantes, hors frais de personnel, ont été consacrées en majeure partie à des dépenses liées à l'entretien des locaux, à la consommation des fluides et ressources (avec une baisse de 6% de gaz notamment, et à la maintenance des équipements qui a mobilisé une enveloppe nettement plus réduite qu'en 2020 du fait des remises à niveau précédemment opérées). Comme tous les ans, quelques dépenses en contrôles réglementaires et fournitures spécifiquement en lien au domaine d'activité sont également imputées à montant constant sur ce budget.

Des dépenses d'investissements en diminution qui ont été consacrés principalement à la réalisation d'une œuvre d'art comme mobilier urbain à destination de la clairière du souvenir.

g) LA REGIE DES EQUIPEMENTS FLUVIAUX

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prestations de service (réservation hivernages, escales, accostages, mise à disposition d'équipements...)	184 416,97	375 950,25	103,86%
	Autres produits (consommations électriques, vente carburant.)	241 948,27	85 776,38	-64,55%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	1 249 250,00	691 502,71	-44,65%
	S/Total recettes réelles	1 675 615,24	1 153 229,34	-31,18%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>16 852,00</i>	<i>16 852,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total recettes d'ordre	16 852,00	16 852,00	0,00%
	Total des recettes d'exploitation (A)	1 692 467,24	1 170 081,34	-30,87%
	Charges de personnel	248 033,64	247 517,08	-0,21%
	Achats de matières et fournitures	40 910,62	40 822,24	-0,22%
	Services extérieurs (sous traitance, maintenance, entretien réparation, redevance occupation DP...)	762 601,04	272 409,42	-64,28%
	Frais de structure remboursés au budget principal	122 886,82	68 186,92	-44,51%
	Autres dépenses	166 886,20	90 080,68	-46,02%
	S/Total dépenses réelles	1 341 318,32	719 016,34	-46,39%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>444 038,55</i>	<i>451 065,00</i>	<i>1,58%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	444 038,55	451 065,00	1,58%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	1 785 356,87	1 170 081,34	-34,46%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-92 889,63	0,00	-100,00%
Résultat de fonctionnement reporté (D)	185 638,87	92 749,24	-50,04%	
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	92 749,24	92 749,24	0,00%	
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	92 749,24	92 749,24	0,00%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Autres recettes	55 000,00	0,00	0,00%
	S/Total recettes réelles	55 000,00	0,00	0,00%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>444 038,55</i>	<i>451 065,00</i>	<i>1,58%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>2 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total recettes d'ordre	446 538,55	451 065,00	1,01%
	Total des recettes d'investissement (A)	501 538,55	451 065,00	-10,06%
	Dépenses d'équipement	577 592,68	479 612,01	-16,96%
	S/Total dépenses réelles	577 592,68	479 612,01	-16,96%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>16 852,00</i>	<i>16 852,00</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Autres opérations ordre</i>	<i>2 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
	S/Total dépenses d'ordre	19 352,00	16 852,00	-12,92%
	Total des dépenses d'investissement (B)	596 944,68	496 464,01	-16,83%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-95 406,13	-45 399,01	-52,41%
	Résultat d'investissement reporté (D)	895 060,65	799 654,52	-10,66%
RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	799 654,52	754 255,51	-5,68%	
Solde des restes à réaliser (F)	-533 777,54	-240 129,31	-55,01%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	265 876,98	514 126,20	93,37%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)		358 626,22	606 875,44	69,22%

Le service public de gestion des équipements fluviaux métropolitains est géré par une régie à simple autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2018 qui est chargée d'aménager et exploiter les équipements fluviaux de Bordeaux Métropoles situés sur les communes d'Ambès, de Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent de Paul, Bordeaux et Bègles.

Après une année difficile en 2020 suite à la crise sanitaire, il s'avère que la situation semble s'améliorer au cours de 2021. L'activité de ce budget, liée par le tourisme fluvial, connaît un certain regain d'activité. En recettes, le montant des prestations de services repart à la hausse avec 375,95 K€ cette année

contre 184,42 K€ l'année d'avant, soit une progression de +103,86 %. Parmi ces recettes, nous trouvons les redevances de stationnement et d'acostage des paquebots fluviaux à hauteur de 223,88 K€, dont la reprise des escales qui reste encore timide. A l'inverse les « autres produits » viennent effacer cette hausse puisque ce poste observe une baisse de -64,55 %.

Côté dépenses, globalement elles diminuent de -34,46%. Parmi les charges d'exploitation, celles des services extérieurs (redevances, entretien, réparation, sous-traitance etc) baissent de -490,19 K€ soit -64,28 % par rapport à 2020. Le poste entretien et maintenance des équipements, avec 113,47 K€, voit son montant divisé par 2 par rapport à l'année dernière pour cause de crise sanitaire. Les autres dépenses quant à elles se réduisent de -46,02 %.

Ainsi, la subvention de fonctionnement versée par le budget principal afin d'équilibrer l'activité d'exploitation est réajustée à la baisse avec le versement de 0,69 M€ en 2021 (contre 1,25 M€ en 2020).

Dès lors, le résultat annuel de fonctionnement n'est ni excédentaire, ni de déficitaire.

A noter en section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement soit 479,61 K€ diminue de -16,96% (poursuite des travaux d'électrification du ponton Ariane, lancement d'études environnementales pour le dragage, accord cadre avec lancement d'appel d'offre marché de maîtrise d'œuvre pour des nouveaux pontons sur 4 ans, ponton Belvédère).

h) LA REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Vente prestations repas	574 119,55	601 390,63	4,75%
	Participations organismes extérieurs	88 378,93	97 926,74	10,80%
	Subvention d'équilibre versée par le budget principal	1 894 868,50	1 785 367,07	-5,78%
	Autres recettes	118 948,94	137 949,90	15,97%
	S/Total recettes réelles	2 676 315,92	2 622 634,34	-2,01%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>84 965,00</i>	<i>84 965,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total recettes d'ordre	84 965,00	84 965,00	0,00%
	Total des recettes d'exploitation (A)	2 761 280,92	2 707 599,34	-1,94%
	Charges de personnel	1 615 486,62	1 548 955,21	-4,12%
	Frais de structure remboursés au budget principal	306 578,65	296 905,85	-3,16%
	Achat denrées	496 514,62	470 377,05	-5,26%
	Autres dépenses	246 541,69	265 158,87	7,55%
	S/Total dépenses réelles	2 665 121,58	2 581 396,98	-3,14%
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>96 159,34</i>	<i>94 940,37</i>	<i>-1,27%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	96 159,34	94 940,37	-1,27%
	Total des dépenses d'exploitation (B)	2 761 280,92	2 676 337,35	-3,08%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	0,00	31 261,99	0,00%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	0,00	0,00	0,00%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	0,00	31 261,99	0,00%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	0,00	31 261,99	0,00%	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Autres recettes	0,00	0,00	0,00%
	S/Total recettes réelles	0,00	0,00	0,00%
	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>96 159,34</i>	<i>94 940,37</i>	<i>-1,27%</i>
	S/Total recettes d'ordre	96 159,34	94 940,37	-1,27%
	Total des recettes d'investissement (A)	96 159,34	94 940,37	-1,27%
	Dépenses d'équipement	12 102,37	67 395,96	100,00%
	S/Total dépenses réelles	12 102,37	67 395,96	100,00%
	<i>Reprise subventions d'équipements</i>	<i>84 965,00</i>	<i>84 965,00</i>	<i>0,00%</i>
	S/Total dépenses d'ordre	84 965,00	84 965,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	97 067,37	152 360,96	56,96%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-908,03	-57 420,59	6223,64%
	Résultat d'investissement reporté (D)	101 232,34	100 324,31	-0,90%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	100 324,31	42 903,72	-57,23%
Solde des restes à réaliser (F)	-93 376,53	-74 165,71	-20,57%	
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	6 947,78	-31 261,99	-549,96%	
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	6 947,78	0,00	-100,00%	

La régie des restaurants, créée au 1^{er} janvier 2003, a pour mission d'assurer la fabrication et le service des repas du personnel et des élus communautaires sur les sites de Mériadeck, Latule et Alfred Daney.

L'année 2021, comme l'année précédente, a été largement marquée par la crise sanitaire liée au Covid qui a fortement impacté la capacité d'accueil : confinements, mesures de distanciation, recours massif au télétravail, réservation en ligne. Un des restaurants a été fermé une bonne partie de l'année.

La fréquentation s'en ressent et a de nouveau diminué par rapport à 2020 (-3 %)

Pour l'année 2021, un total de 144 250 repas ont été distribués dans ces trois restaurants (148 643 en 2020). Cela représente une chute de -44,47 % par rapport à 2019 (259 779 repas) et le niveau le plus bas de ces 8 dernières années.

Entre des coûts incompressibles et une fréquentation toujours en baisse du fait de la crise sanitaire, le coût de revient moyen d'un plateau augmente de nouveau à 16,37 € (16,24 € en 2020 et 10,30 € en 2019). Toute comme l'année précédente, cette situation a entraîné une répartition différente du financement du budget, assuré à seulement 27,35 % par la régie (41,68 % en 2019) et à 72,65 % par l'Administration (58,32 % en 2019).

i) LA REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Vente d'eau aux abonnés	328 021,24	442 592,63	34,93%
	Autres recettes réelles	7 239,17	96,51	-
	<i>Recettes d'ordre - Reprise de subventions</i>	<i>217 583,00</i>	<i>217 583,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des recettes d'exploitation (A)	552 843,41	660 272,14	19,43%
	Dépenses de personnel	13 936,07	12 336,57	-11,48%
	Autres dépenses réelles	239 511,04	274 563,10	14,63%
	<i>Dépenses d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>269 126,00</i>	<i>269 100,11</i>	<i>-0,01%</i>
	Total des dépenses d'exploitation (B)	522 573,11	555 999,78	6,40%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	30 270,30	104 272,36	244,47%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	590 685,19	620 955,49	5,12%
RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	620 955,49	725 227,85	16,79%	
Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	0,00%	
RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	620 955,49	725 227,85	16,79%	
	Résultat d'exploitation affecté en réserve	0,00	0,00	0,00%
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Recettes d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>269 126,00</i>	<i>269 100,11</i>	<i>-0,01%</i>
	Total des recettes d'investissement (A)	269 126,00	269 100,11	-0,01%
	Dépenses d'équipement	8 925,38	0,00	-
	<i>Dépenses d'ordre - Reprise de subventions</i>	<i>217 583,00</i>	<i>217 583,00</i>	<i>0,00%</i>
	Total des dépenses d'investissement (B)	226 508,38	217 583,00	-3,94%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	42 617,62	51 517,11	20,88%
	Résultat d'investissement reporté (D)	154 599,00	197 216,62	27,57%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	197 216,62	248 733,73	26,12%
	Solde des restes à réaliser (F)	-50 963,70	-74 584,53	46,35%
RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	146 252,92	174 149,20	19,07%	
	RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	767 208,41	899 377,05	17,23%

Le service de l'eau industrielle, créé le 18 juin 1999, est géré par une régie à simple autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2007.

La vente d'eau consommé d'un total de 442,60 K€ progresse de nouveau, avec de +114,57 K€ par rapport à l'année précédente, dans un contexte de sortie crise sanitaire, ce qui impacte le montant global des recettes 2021 qui atteint 660,27 M€ (+19,43%).

Les dépenses totales repartent à la hausse soit 566 K€ (522,57 K€ en 2020) ce qui donne une augmentation de +6,40 % par rapport à l'année dernière (-5,12 %) ; ce sont les charges courantes qui

évoluent le plus (+14,65 %) dont l'explication tient surtout à une hausse des honoraires de +24,02%, liés à la rémunération de l'exploitant selon les volumes d'eau consommés.

la section de fonctionnement du budget de la régie dégage en 2021 un excédent annuel de 104,27 K€ contre 30,27 K€ en 2020, soit une forte progression de +244 47 % (à l'inverse de l'année passée où il avait chuté de -79,45 %)

j) LA REGIE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

	En euros courants	CA 2020	CA 2021	% Evolution 2021/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Redevances assainissement non collectif	130 670,00	147 190,00	12,64%
	Autres recettes réelles	11 838,25	6 226,21	-47,41%
	Total des recettes d'exploitation (A)	142 508,25	153 416,21	7,65%
	Dépenses de personnel	105 492,31	99 937,56	-5,27%
	Autres dépenses réelles	31 330,35	58 285,83	86,04%
	<i>Dépenses d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>830,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,00%</i>
	Total des dépenses d'exploitation (B)	137 652,66	158 223,39	14,94%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	4 855,59	-4 807,18	-199,00%
	Résultat de fonctionnement reporté (D)	99 665,59	104 521,18	4,87%
	RÉSULTAT BRUT section de fonctionnement (E = C+D)	104 521,18	99 714,00	-4,60%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	-100,00	0,00%
	RÉSULTAT NET section de fonctionnement (G = E+F)	104 521,18	99 614,00	-4,69%
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Recettes d'ordre - Dotation aux amortissements</i>	<i>830,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,00%</i>
	Total des recettes d'investissement (A)	830,00	0,00	-100,00%
	Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00%
	Autres dépenses réelles	75 226,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement (B)	75 226,00	0,00	0,00%
	Solde d'exécution de l'exercice (C = A-B)	-74 396,00	0,00	-100,00%
	Résultat d'investissement reporté (D)	157 096,00	82 700,00	-47,36%
	RÉSULTAT BRUT de la section d'investissement (E = C+D)	82 700,00	82 700,00	0,00%
	Solde des restes à réaliser (F)	0,00	0,00	-
	RÉSULTAT NET de la section d'investissement (G = E+F)	82 700,00	82 700,00	0,00%
RÉSULTAT NET GLOBAL (toutes sections confondues)	187 221,18	182 314,00	-2,62%	

Le service public d'assainissement non collectif, créé au 1^{er} janvier 2006, est géré par une régie dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes d'exploitation continuent de progresser en 2021 (+ 7,65 %) en lien avec la hausse des encaissements de redevances d'assainissement non collectif (+12,64 %). Les charges de gestion courantes augmentent aussi de +14,94 %. Bien que l'évolution des charges de personnel est à la baisse (-5,27 %), ce sont les autres dépenses courantes qui s'accroissent significativement (+86,04 %), portées notamment par une provisions pour risques de 28,5 K€ liée à un contentieux en cours.

L'excédent annuel de la section de fonctionnement passe en négatif à -4,81 K€, soit une baisse -199 % (4,86 K€ l'année précédente) ; après intégration du résultat cumulé à fin 2020 (104,52 K€), le résultat net de fonctionnement est excédentaire de 99,61 K€.

LES BUDGETS A COMPTABILITE DE STOCK

Il convient de rappeler que dans les budgets annexes à comptabilité de stocks, les frais d'acquisition et les travaux d'aménagement sont comptabilisés en section de fonctionnement sur des comptes de stocks mais ils représentent, en réalité, des dépenses très proches de l'investissement dans la mesure où celles-ci sont réalisées en vue de favoriser le développement économique du territoire.

Aux budgets annexes « **Caveaux** », « **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** » et « **Lotissements** », les dépenses fluctuent, d'une année à l'autre, en fonction des travaux d'aménagement réalisés.

Au budget annexe **ZAC du TASTA**, les dépenses d'aménagement réalisées en 2021 s'élèvent à 1,86 M€. En recettes, 3,06 M€ de ventes de terrains avec une cession de l'îlot B1.2 au Groupe Launay (1,24 M€) et les îlots A1 et A2 à Airis Montesquieu (1,82 M€)

Au budget annexe **ZAC des Quais de Floirac**, seul 87 K€ ont été dépensés en 2021 pour l'aménagement phase 4 (voirie, trottoirs). Côté recettes, aucune cession n'a été comptabilisé.

LEXIQUE

AP/CP – AE/CP

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement et les Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement favorisent une gestion pluriannuelle des programmes d'investissement et de fonctionnement en rendant plus aisée la lisibilité budgétaire.

ANNUITE DE LA DETTE

Somme du capital et des intérêts dus à l'échéance à rembourser annuellement.

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement correspond au prélèvement sur la section de fonctionnement qui est affecté à la section d'investissement (épargne brute et épargne nette).

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation (AC), qui est une dépense obligatoire, était à l'origine un reversement de fiscalité qui avait pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (TPU), d'où son imputation sur la seule section de fonctionnement.

Or différentes lois ont considérablement élargi les transferts de compétences et d'équipements.

Ainsi, l'AC est désormais davantage représentative de charges de fonctionnement et d'investissement transférées que d'une compensation de fiscalité. A partir de 2017, il est donc possible d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI).

Enfin, à titre facultatif, l'AC est utilisée dans le cadre de la valorisation de la mutualisation des services.

BUDGET

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses à venir pour un exercice considéré. La structure du budget des collectivités locales comporte deux parties mentionnées « sections » : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

CHARTRE GISSLER OU CHARTRE DE BONNE CONDUITE (CBC) :

Cette charte, signée le 7 décembre 2009, est apparue suite à la crise financière de 2008 pour faire face au grave problème de gestion de la dette rencontré par certaines collectivités. Elle vise notamment à définir les bonnes pratiques commerciales à adopter entre les banques et les collectivités de manière à contractualiser des opérations saines de financement et de gestion, de dette. Dans un souci de plus grande transparence, la charte introduit une grille de lecture du risque qui permet de visualiser chacun des emprunts (nouveaux ou existants) en fonction de deux critères : la formule de calcul du taux d'intérêt (de A à F) et l'indice de référence retenu pour le calcul de la formule (de 1 à 6).

COMPENSATIONS DE FISCALITE LOCALE

Les dotations de compensations correspondent à des transferts de l'Etat vers les collectivités visant à neutraliser l'impact financier de la suppression d'un impôt local ou d'une composante d'assiette fiscale.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année et doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice.

DEPENSES REELLES (DE FONCTIONNEMENT OU D'INVESTISSEMENT)

Total des dépenses (de fonctionnement ou d'investissement) donnant lieu à des mouvements de fonds (décaissement).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La dotation globale est une recette de fonctionnement des collectivités versée par l'Etat. Sa fonction est de rembourser les produits d'impôts locaux supprimés par l'Etat (ex : part salaire de la taxe professionnelle) ou intégrés dans les impôts nationaux, financer les intercommunalités, inciter à l'intégration et réduire les écarts de ressources par rapport aux charges.

DOTATION DE SOLIDARITE METROPOLITAINE (DSM)

La dotation de solidarité métropolitaine est un versement facultatif effectué par les Métropoles à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes.

EMPRUNT

Les collectivités ont recours à l'emprunt à moyen et long terme exclusivement pour contribuer au financement de leurs dépenses d'investissement. Cela les distingue de l'Etat, lequel recourt à l'emprunt pour financer son déficit budgétaire. En France, la « règle d'or » s'applique aux collectivités mais pas à l'Etat.

ENCOURS DE LA DETTE

Cumul des emprunts et dettes à long terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette à long et moyen terme annexé aux documents budgétaires.

EPARGNE BRUTE

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Autofinancement disponible pour participer au financement des investissements et rembourser le capital de la dette.

EPARGNE DE GESTION

Excédent des recettes réelles de fonctionnement (avant frais financiers) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Autofinancement disponible pour participer au financement des investissements et de l'annuité de la dette.

EPARGNE NETTE

Différence entre l'épargne brute et l'annuité en capital des emprunts. Autofinancement disponible pour participer au financement des investissements après financement de l'annuité de la dette.

FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe locale comprend principalement 4 taxes dont les taux sont fixés par les collectivités (la taxe d'habitation acquittée par les occupants de logements, les taxes foncières payées par les propriétaires et la contribution économique territoriale acquittée par les entreprises)

FISCALITE INDIRECTE

Les impôts indirects sont versés par les entreprises ou les personnes redevables mais sont répercutés au contribuable via le prix de vente d'un produit. Au niveau local, il s'agit de la taxe d'aménagement, de la taxe additionnelle aux droits de mutation, de la taxe finale sur la consommation d'électricité, de la taxe de séjour, de la taxe locale sur la publicité extérieure, etc.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Le fonds de la compensation de la TVA (FCTVA) assure une compensation à taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités supportent sur une partie de leurs dépenses d'investissement et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale. Depuis le 1er janvier 2015, le taux forfaitaire est fixé à 16,404 % des dépenses éligibles. Par ailleurs, la loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

GARANTIE D'EMPRUNT

La garantie d'emprunt est un engagement hors bilan par lequel les collectivités locales peuvent accorder leur caution à un organisme dont ils veulent faciliter les opérations d'emprunt de manière à réaliser des opérations d'intérêt public. A travers l'octroi d'une garantie, la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Deux types d'opérations d'ordre budgétaire sont à distinguer : les opérations d'ordre de section à section et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

OPERATIONS REELLES

Les opérations réelles budgétaires donnent lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds et s'opposent de ce fait aux opérations d'ordre.

RECETTES REELLES DE (FONCTIONNEMENT OU D'INVESTISSEMENT)

Total des recettes (de fonctionnement ou d'investissement) donnant lieu à des mouvements de fonds (en encaissement).

ROLE (fiscalité)

Titre de créance établi par l'administration fiscale en vertu duquel les comptables publics assurent le recouvrement des impôts directs. Le rôle est rendu exécutoire par la formule d'homologation apposée par le Préfet. Au plan matériel, le rôle est composé d'articles ; c'est une liste des contribuables imposés dans une même commune, à la même date et pour une même catégorie d'impôts (par exemple : rôle de taxe d'habitation, d'impôts sur le revenu, etc...).

ROLE SUPPLEMENTAIRE

Imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

RESTES A REALISER

Déterminé à partir des engagements réels de la collectivité, le montant des restes à réaliser correspond à la différence entre le montant des droits et obligations nés au profit ou à l'encontre de la collectivité et le montant des titres de recettes effectivement émis. Il s'agit, en d'autres termes, du montant réel des crédits qu'il convient de maintenir et de reporter pour permettre le règlement des dépenses engagées mais non encore mandatées et la perception des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu encore à l'émission d'un titre.

RESULTAT NET DE CLOTURE

Somme algébrique du résultat brut de clôture et des restes à réaliser à la clôture de l'exercice.

TRESORERIE

Solde des opérations de caisse réalisées par le comptable et qui figure au débit du compte de gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...). La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le Président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.